DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE — Nº 13011 — 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — VENDREDI 28 NOVEMBRE 1986

Les ventes d'armes à l'Iran et le financement des « contras »

La crise politique à Washington s'est brusquement aggravée

Les déclarations du ministre américain de la justice, M. Meese, mardi 25 novembre, selon lesquelles une partie de l'argent provenant des ventes secrètes d'armes à l'Iran par les Etats-Unis avait été versée illégalement aux « contras » nicaraguayens ont provoqué un rebondissement inattendu de la crise qui secoue actuellement Washington.

Malgré l'annonce de la démission de M. Poindexter, conseiller du président pour les affaires de sécurité nationale, l'autorité de M. Reagan est désormais directement mise en cause.

WASHINGTON
de notre correspondant

Lorsque, d'une heure sur l'autre, les rendez-vous du président sont annulés, qu'il tient un soudain conclave avec l'attorney général (ministre de la justice), le vice-président et le secrétaire général de la Maison Blanche et qu'est annoncée une déclaration présidentielle imminente, tout le monde sait à Washington que ce sera jour de crise.

Et, mardi 25 novembre en début de matinée, personne ne doutait que cette crise-là serait retentissante, puisqu'on en était à la troisième semaine exactement de l'affaire des livraisons secrètes d'armes à l'Iran ; que, la veille, M. Reagan avait réuni deux heures durant ses principaux collaborateurs sans que l'on ait pu savoir pourquoi, et que la veille aussi l'adjoint direct du secrétaire d'Etat avait proprement mis en pièces devant une commission du Congrès ces ventes de missiles à la République islamique.

On s'attendait à un grand remaniement ou à un départ de M. Shultz, ou encore à ce que le président admette une erreur et appelle le pays à tourner la page. On s'attendait à tout — mais pas à apprendre que des bénéfices de *« 10 à 30 millions »* de dollars sur les ventes d'armes à l'Iran avaient *permis de financer la guérilla* antisandiniste ; que cela aurait été l'œuvre d'un seul lieutenant-colonel du Conseil national de sécurité, prié de quitter son poste.

BERNARD GUETTA.

(Lire la suite page 3.)

Incompétence ou légèreté ?

« Quelque chose ne va pas lorsque le président ne sait pas ce qui se passe dans les sous-sols de la Maison Blanche. » Cette déclaration de M. Robert Byrd, le leader de la nouvelle majorité démocrate au Sénat, donne le ton de l'atmosphère de crise qui règne aujourd'hui à Washington. C'est l'autorité même de M. Ronald Reagan, sa capacité à gouverner les Etats-Unis pendant encore deux ans, qui sont directement mises en cause. Une sensation « peut-être sans équivalent, selon le « New York Times », depuis les jours de la crise du Watergate ».

La comparaison avec le drame vécu il y a une dizaine d'années par l'Amérique sous la présidence de M. Nixon paraît excessive. Du moins dans l'état actuel de la très sombre affaire de ventes secrètes *d'armes à l'Iran dans laquelle* M. Reagan s'est, par légèreté ou incompétence, fourvoyé. Il n'en reste pas moins que le roi est nu. Si soudainement et brutalement qu'on s'en inquiète, en fait, sans encore le dire à haute voix, jusque dans les rangs démocrates devenus maîtres, le 4 novembre, des deux Chambres du Congrès.

Habitué depuis trop longtemps plus à régner par le charme d'un verbe éloquent qu'à gouverner, M. Reagan se retrouve désormais quasiment seul pour affronter une épreuve qui prend après les dernières révélations, les allures d'un scandale politique de première grandeur. En dehors de quelques amis californiens, aujourd'hui éloignés du pouvoir, à la notable exception du ministre de la justice, M. Meese, il ne peut plus compter pour redresser son prestige personnel et celui de l'Amérique que sur le secrétaire d'Etat, M. Shultz.

Cette perspective *ne doit guère* être enthousiasmante pour M. Reagan, tellement M. Shultz a pris soin de se démarquer des dernières embrouilles washingtoniennes. Le chef de la Maison Blanche ne peut éprouver que du ressentiment envers un homme qui a publiquement imposé ses conditions pour rester à ses côtés. Dans un premier temps, tout au moins, cette présence lui sera toutefois utile pour restaurer une crédibilité durement atteinte à l'étranger.

La tâche est à la mesure du fiasco diplomatique provoqué par les peu talentueux « cow-boys » du président. Il faut en premier lieu rétablir, principalement à l'intention des pays arabes modérés, la cohérence d'une politique étrangère qui ne peut plus se permettre de condamner un jour le terrorisme et fournir le lendemain des armes à l'un des principaux pays du Proche-Orient soupçonnés de s'y livrer.

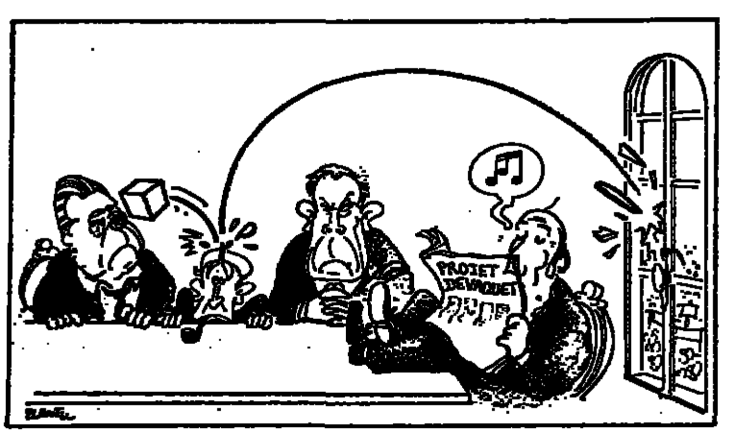
A l'égard des alliés occidentaux, surtout européens, déjà alertés par les étranges initiatives de M. Reagan à Reykjavik, il faut recourir d'urgence à la communication et à la consultation qui font, avec la communauté de vues et d'action, la force de l'alliance.

Au peuple américain, enfin, M. Reagan doit toute la vérité. Ignorait-il, comme il l'affirme, ce qui se tramait dans son dos avec les « contras » ou bien a-t-il couvert, non sans *quelque* inconscience, cette douteuse opération ? Le système américain est trop exigeant, sur le plan de la morale politique, envers ses présidents pour que M. Reagan puisse espérer se soustraire à ses règles. Comme M. Nixon, il n'échappera pas au fantôme du Watergate par le mensonge ou la dissimulation.

Le débat sur la réforme des universités

Le mouvement des étudiants et des lycéens s'étend à Paris et en province

Le mouvement des étudiants et des lycéens s'étend à Paris et en province, à la veille du débat à l'Assemblée nationale, jeudi 27 novembre, sur le projet de loi de réforme des universités. Une manifestation doit se dérouler ce jour-là de la Sorbonne à l'Assemblée. Des rassemblements sont également prévus dans les principales villes universitaires. Mardi, plusieurs milliers de lycéens ont manifesté dans les rues, en province et à Paris, au quartier Latin. Les syndicats d'enseignants du second cycle proches de la gauche appellent à leur tour leurs adhérents à se joindre au mouvement.



- **Quoi de neuf, M. Devaquet ?**, par Frédéric Gaussen (page 20).
- **La colère tranquille des étudiants**, par Philippe Bernard (page 20).
- **La sortie inattendue des lycéens**, par Christiane Chombeau et Daniel Schneidermann (page 21).

1984-1986 : liberté, égalité

par Jean-Marie Colombani

Faut-il parler, comme M. Jean-Claude Gaudin, de la part qui échoit à *« la traditionnelle morosité des rentrées d'automne »* ? Toujours est-il que, huit mois après son retour aux affaires, la droite fait face à une contestation multiforme. L'une est certes classique, reconnue, répertoriée : c'est celle que le PCF et la CGT ont déclenchée pour la défense de la Sécurité sociale. L'autre est insaisissable : c'est la nouvelle révolte étudiante et lycéenne.

La première obéit aux canons habituels de la vie politique française : les communistes ont à cœur de montrer qu'ils sont l'opposition au moment où, disent-ils, MM. Mitterrand et Chirac coopèrent. Ils y mettent une ardeur redoublée depuis que les socialistes, par FEN interposée, les ont précisément... doublés, en réussissant leur défilé du dimanche 23 novembre. Il y a là une surenchère qui est devenue monnaie courante à gauche, et qui n'est pas de nature à inquiéter outre mesure le gouvernement.

La seconde fait l'objet d'une polémique politique stérile : c'est la faute au PS ! clame la majorité. *« Ridicule »*, répondent les socialistes. *« Nous ne sommes pas manipulés, nous sommes récupérés »*, a dit plus justement une étudiante, donnant ainsi l'exacte définition de la démocratie représentative.

Au-delà de cette querelle, il y a peut-être une évolution plus profonde. Dans toute manifestation de ce genre, il est vain de protester : il y a toujours récupération par un appareil politique ou syndical. Mais l'appareil ne peut pas grand-chose s'il n'y a pas un moteur, un mouvement plus puissant. Dimanche, la droite s'est réjouie : la manifestation de la gauche pour l'école n'était en rien comparable à celle du 24 juin 1984, place de la Bastille, en faveur de l'école privée. Lundi, la gauche a applaudi, dans l'espoir de voir resurgir mai 68. Droite et gauche avaient tort de comparer ce qui ne pouvait l'être. Si comparaison il y a, elle peut être faite non entre 1968 et 1986 mais entre 1984 (école privée) et 1986 (le mouvement étudiant).

1984 : on descend dans la rue au nom de la liberté. 1986 : on se mobilise au nom de l'égalité.

Dans l'un et l'autre cas, l'enchaînement est le même, les réactions identiques *(mutatis mutandis)* et la cause unique : l'idéologie. En 1984 comme en *1986, le point de départ de la* contestation est une réforme qui n'est ni scandaleuse ni immédiatement efficace. Mais elle écorne un grand principe, une valeur essentielle. En 1984, M. Savary mettait des conditions à l'exercice d'une liberté (ou que l'opinion revendiquait comme telle). En 1986, M. Devaquet met des conditions à l'exercice de l'égalité (d'accès à l'Université). C'est le caractère automatique d'un droit qui est en question, que ni les parents d'élèves, hier, ni les étudiants, aujourd'hui, ne veulent lâcher.

A la limite, le gouvernement procède avec les étudiants comme avec les étrangers : il retire le passeport automatique. 1984 comme 1986 : le gouvernement pèche moins par les mesures elles-mêmes que par l'environnement idéologique qui l'accompagne. Que l'on se souvienne simplement des débuts de M. Monory au ministère de l'éducation nationale : ce que M. Chevènement a fait est bel et bon, je n'y toucherai pas, disait-il. Réaction immédiate du RPR : M. Monory doit appliquer la plate-forme RPR-UDF. Que proposent les auteurs de celle-ci ? Mettre un terme à *« quarante ans de socialisme rampant »*. Ajoutons le souci de M. Devaquet d'exister, donc d'attacher son nom à une énième réforme, et tous les ingrédients d'un cocktail explosif sont réunis.

En agissant ainsi, la droite a commis deux contresens. Le premier a été de croire que le glissement politique spectaculaire qui a joué en sa faveur reposait sur une évolution idéologique d'une égale ampleur.

(Lire la suite page 10.)

A nos lecteurs

En raison de la grève des ouvriers du Livre, *le Monde* ne paraîtra pas le jeudi 27 novembre.

« Le Monde Cadeaux »

supplément magazine de 80 pages, paraîtra vendredi (numéro daté samedi 29 novembre) en même temps que « le Monde des livres » et « le Monde sans visa ».

L'ouverture à Bangui du procès Bokassa

Grandeur et décrépitude d'Ubu empereur

Le procès de l'ancien empereur Bokassa devait s'ouvrir ce mercredi 26 novembre à Bangui, la capitale centrafricaine.

BANGUI
de notre envoyé spécial

L'empereur est nu. Ou presque, sait-on jamais ? Un sacre à la David, revu à la manière du Châtelet. Un retour d'exil plutôt à la façon « Bok » et les ferrailleurs. Et voici la boucle fermée, la tragédie-bouffe qui débouche, neuf ans après, devant un tribunal centrafricain. Neuf ans — 1977-1986 — pour descendre dans un carrosse l'avenue Jean-Bedel-Bokassa et remonter la même, rebaptisée avenue des Martyrs, dans un fourgon cellulaire.

Grandeur et décrépitude d'Ubu empereur, despote alcoolique, pantin sanglant. Au moment où devait s'ouvrir, ce mercredi 26 novembre, la « session ordinaire » de la Cour criminelle de Bangui, pour juger un accusé hors du commun, reviennent très fortes, très présentes, les images du couronnement. Cette bouffonnerie tragique, cette pantalonnade honteuse du 4 décembre 1977, sont-elles si lointaines ; le flonflon des marches impériales, le roulement des tam-tams, le murmure d'un *Te Deum* sous contrainte, se sont-ils si définitivement tus qu'on ait oublié ces moments d'égarement de l'histoire franco-africaine ?

Certes, non. La tache persiste, et la mémoire revient au galop de cette mascarade et de ce qui s'ensuivit. Et, le retour de Bokassa est comme la reprise involontaire d'une tragédie promptement et délibérément effacée, ces virgules de sang sur les murs de la prison de Ngaragba, découvertes en septembre 1979, au lendemain de l'« opération Barracuda ».

C'était ici. C'était lui et c'était nous, on veut dire par là la France officielle. C'est encore lui, ce n'est plus lui et c'est toujours nous, la France des conseillers techniques, des « grandes oreilles » et des « Barracudas », mais aussi la France de la présence en Afrique.

PIERRE GEORGES.

(Lire la suite page 6.)

Etranger

Les livraisons d'armes américaines à l'Iran

Les nouvelles révélations apportées, mardi 25 novembre, par le président Reagan à propos des ventes secrètes d'armes à l'Iran par les Etats-Unis ont provoqué stupéfaction et incrédulité dans les milieux politiques américains. Dans une brève déclaration, M. Reagan a annoncé la démission de l'amiral Poindexter, son conseiller pour les affaires de sécurité nationale, et le limogeage d'un de ses collaborateurs, le lieutenant-colonel Oliver North.

Il apparaît que les deux hommes ont couvert le transfert de fonds provenant des ventes d'armes à l'Iran au bénéfice des « contras » nicaraguayens engagés dans une lutte armée contre le régime sandiniste de Managua.

***« Je ne peux imaginer qu'un lieutenant-colonel ou même un amiral comme Poindexter aient pu faire cela sans que quelqu'un soit au courant »*, a déclaré l'ancien secrétaire d'Etat, M. Kissinger. Le nouveau leader de la majorité démocrate à la Chambre des représentants, M. Jim Wright, a, pour sa part, annoncé que le Congrès allait procéder à sa propre enquête sur cette affaire, indiquant qu'à son avis les démissions de MM. Poindexter et North ne *« mettent pas un point final »* à ce scandale.**

Habituellement discret, l'amiral Crowe, chef de l'état-major interarmes, s'est publiquement dit *« furieux »* d'avoir été tenu dans l'ignorance de la *« filière iranienne »* et il a exprimé sa *« colère »* à propos du rôle joué dans cette affaire par le Conseil national de sécurité.

A l'étranger, le président nicaraguayen, le commandant Ortega, a accusé, mardi, le gouvernement des Etats-Unis d'avoir *« violé »* les lois internationales et la législation américaine elle-même en transférant de la façon indiquée des fonds aux « contras ». Ces derniers, réunis à San-José-du-Costa-Rica, ont démenti, pour leur part, les accusations provenant de Washington. *« Depuis 1984, nous n'avons pas reçu un centime du gouvernement américain »*, a déclaré M. Fuad Farach, le président de l'assemblée de l'Union nicaraguayenne d'opposition (UNO). M. Calero, dirigeant de la Force démocratique nicaraguayenne, principale organisation au sein de l'UNO, a nié, pour sa part, avoir retiré personnellement 12 millions de dollars en Suisse, où les « contras », a-t-il dit, n'ont aucun compte bancaire.

On note encore peu de réactions dans les capitales occidentales. A Londres, M. Healey, le porte-parole de l'opposition travailliste, a toutefois déclaré que cette affaire était *« le plus effroyable désastre qu'il ait jamais eu à connaître dans un quelconque pays »*.

A Moscou, la presse et plusieurs responsables ont saisi l'occasion pour mettre en cause la crédibilité internationale des Etats-Unis. L'agence Tass a jugé que la démission de l'amiral Poindexter était une *« manœuvre »* par laquelle le gouvernement américain espérait *« étouffer le scandale »*. Un porte-parole du ministère soviétique des affaires étrangères a démenti catégoriquement que l'URSS ait, pour sa part, fourni du matériel militaire à l'Iran.

Israël reconnaît avec embarras son rôle d'intermédiaire

JÉRUSALEM
de notre correspondant

« Encore un petit effort, camarade premier ministre !... » La formule, un peu cavalière, venait à l'esprit, mardi 25 novembre, en écoutant M. Shamir reconnaître à mots couverts ce qui était depuis belle lurette à Washington comme à Jérusalem un secret de polichinelle, à savoir l'entremise d'Israël dans le grand marchandage américano-iranien. Quelques heures plus tard, le « petit effort » était accompli. Le dos au mur, le gouvernement était contraint de reconnaître l'évidence et confirmait avoir transféré du matériel militaire au régime de Khomeiny. Mais cet aveu au forceps, rendu inévitable par les révélations faites à Washington, était aussitôt suivi d'un démenti catégorique : Israël ignorait tout de l'argent versé aux « contras ».

La réaction de Jérusalem a été rendue publique mercredi vers 1 heure du matin, sous la forme d'un communiqué gouvernemental et au terme d'une réunion d'urgence entre les trois principaux personnages politiques du pays, M. Shamir, premier ministre, M. Pérès, ministre des affaires étrangères, et M. Rabin, ministre de la défense.

Le texte de ce communiqué est le suivant : *« Israël a aidé au transfert d'armes défensives et de pièces détachées des Etats-Unis vers l'Iran et en réponse à une requête américaine. Le paiement pour ce matériel a été transféré directement par un représentant iranien à une banque suisse en accord avec les instructions du représentant américain et sans que ces fonds transitent par Israël. Le gouvernement d'Israël a été surpris par l'annonce selon laquelle une partie de ces fonds ont été transférés aux « contras ». Israël ignore tout de cette affaire avec laquelle il n'a aucun lien. Il est clair, bien sûr, qu'Israël n'a jamais servi et n'est pas prêt à servir de conduit à un tel transfert. »*

A la lecture de ce communiqué, aux termes soigneusement pesés, plusieurs remarques s'imposent. Tout d'abord, Israël reconnaît enfin officiellement avoir servi d'intermédiaire dans la fourniture d'armes américaines à l'Iran – sans donner d'ailleurs d'autres précisions, – mais il ajoute l'avoir fait à la demande de Washington. Autrement dit, l'Etat juif n'a fait que rendre service aux Etats-Unis dans le cadre de la *« coopération stratégique »* qui unit les deux pays. Que ce service rendu ait amené Israël à faire une entorse à ses principes en traitant indirectement avec un *« Etat terroriste »* est donc au bout du compte secondaire, puisque cette contradiction passagère était justifiée au nom de la meilleure cause qui soit : conserver la confiance et l'estime de l'Amérique.

Y a-t-il eu livraisons supplémentaires ?

Avant d'être contraint de publier son communiqué officiel, M. Shamir avait développé ce thème mardi à plusieurs reprises : *« Notre politique est de ne pas exporter d'armes vers l'Iran. Ceci est la règle. Mais il peut y avoir des exceptions à la règle, notamment lorsqu'un ami nous demande de faire quelque chose pour lui. »* L'argument comporte sa dose d'hypocrisie, puisque Israël a non seulement rendu un service mais l'a largement sollicité en suggérant à la Maison Blanche de modifier son attitude envers Téhéran. A l'évidence, les Israéliens étaient trop contents de voir les Américains infléchir leur politique en prenant une initiative à la fois conforme à leur propre stratégie iranienne et satisfaisante pour leurs intérêts commerciaux.

Deuxième remarque : le communiqué gouvernemental ne répond pas à l'allégation de M. Meese, le secrétaire américain à la justice, selon laquelle Israël a outrepassé son rôle d'intermédiaire en livrant à l'Iran un surplus de matériel non autorisé par Washington. En d'autres termes, l'Etat hébreu a-t-il profité de l'occasion pour mener de sa propre initiative une opération parallèle ? Et si oui, depuis quand ? Les dirigeants israéliens ont toujours affirmé qu'ils avaient cessé à partir de 1982 toute livraison d'armes à l'Iran à la demande de l'administration Reagan.

Il est peu probable que M. Shamir en dise plus sur la place publique, à moins d'y être expressément prié par l'Amérique. Le chef du Likhoud n'a pas consacré impunément la plus grande partie de sa vie à l'action clandestine. Cet amoureux de la litote affirmait encore mardi : *« Chacun sait que les pays qui fabriquent des armes doivent aussi les exporter. Faute de quoi, ils seraient incapables d'entretenir longtemps une industrie militaire. Aucun de ces pays ne publie d'informations à ce sujet. Israël, qui participe à cette compétition, ne peut faire exception. Voilà pourquoi nous ne parlons pas beaucoup de ce sujet. »* L'argument n'est pas faux.

Vieux liens avec les « contras »

Troisième observation : le démenti israélien concernant le transfert de fonds aux « contras », si catégorique qu'il soit, doit être pris avec précaution. Certes, Israël nie totalement avoir été informé d'une telle opération. Mais cela ne dédouane pas pour autant tous les intermédiaires israéliens impliqués dans l'affaire, notamment les marchands d'armes installés en Europe. M. Meese a pris soin d'ailleurs de ne pas accuser les autorités israéliennes. Il s'est contenté de mettre en cause des *« représentants »* d'Israël. Le distinguo est important puisqu'il permet au gouvernement de Jérusalem de dégager sa responsabilité sans contredire pour autant le ministre de la justice américain. Il est tout de même difficile de croire en l'espèce à l'ignorance des services de sécurité israéliens.

Le démenti israélien incite d'autant plus à la prudence que ce n'est pas la première fois que l'éventuelle coopération entre l'Etat hébreu et les « contras » est évoquée au grand jour. En avril 1984, un commandant antisandiniste, Enrico Bermuda, avait révélé à la chaîne américaine NBC que les armes utilisées par les « contras » provenaient des stocks de l'OLP récupérés au Liban par l'armée israélienne. Il n'avait pas dit que les armes avaient été livrées aux rebelles par Israël, mais seulement laissé entendre qu'elles avaient été d'abord vendues à un pays tiers, en l'occurrence le Honduras.

Cette politique servait aussi à l'époque les intérêts américains en Amérique centrale. Les « contras » utilisaient en partie de l'équipement pris à l'armée sandiniste et avaient donc un besoin pressant de munitions et de pièces détachées d'origine soviétique, semblables à celles possédées par l'OLP au Liban. Bien sûr, Israël avait vigoureusement démenti toute livraison directe aux « contras » en affirmant qu'il traitait seulement avec des Etats, non avec des groupes. Mais on se souvient que M. Sharon s'était rendu à deux reprises au Honduras en 1983 et qu'Israël a de vieilles habitudes au Nicaragua, puisqu'il fut pendant longtemps le fournisseur quasi exclusif du régime de Somoza.

En réagissant rapidement aux révélations de M. Meese, Israël tente en premier lieu de désamorcer une éventuelle crise de confiance dans ses relations avec le Congrès américain. Mais la partie ne fait que s'engager, car les enquêteurs américains demanderont sans doute à entendre ceux des Israéliens qui ont joué un rôle-clé dans le marchandage entre Washington et Téhéran, notamment MM. David Kimche, ancien directeur général du ministère des affaires étrangères, et Avraham Nir, ancien conseiller de M. Pérès pour les affaires de terrorisme. Les Israéliens devont donc se montrer très convaincants s'ils veulent éviter des retombées néfastes dans les nombreux domaines de la coopération bilatérale.

A l'intérieur, le gouvernement devrait être l'objet de critiques croissantes. La majorité des ministres n'ayant évidemment pas été dans le secret de l'affaire, certains d'entre eux demanderont sans doute des explications à M. Shamir. Qui a pris la décision d'impliquer Israël dans le « deal » iranien ? Est-il normal que certains choix importants de politique étrangère soient « orientés » par le lobby des marchands de canon ? Quel rôle ont joué en la circonstance les services secrets israéliens ? Ces questions ne devaient pas manquer d'alimenter le débat prévu pour ce mercredi à la Knesset.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

M. Reagan : l'application de ma politique envers l'Iran a été « sérieusement viciée »

Dans une brève intervention mardi soir 25 novembre devant la presse, le président Reagan a déclaré :

« Vendredi dernier, préoccupé de savoir si les services de sécurité nationale m'avaient communiqué un dossier factuel complet concernant l'application de ma politique envers l'Iran, j'ai ordonné au ministre de la justice d'entreprendre un examen de cette question durant le week-end et de me faire son rapport lundi. Hier, le ministre Edwin Meese m'a fourni, ainsi qu'au secrétaire général de la Maison Blanche, un rapport sur ses découvertes préliminaires. Ce rapport m'a amené à conclure que je n'avais pas été complètement informé de la la nature de l'une des activités entreprises en liaison avec cette initiative. Cette action soulève de sérieuses questions de rectitude.

« Une commission spéciale »

» Je viens de tenir une avec mes conseillers de sécurité nationale et les dirigeants du Congrès pour les informer des mesures que je décide aujourd'hui. Un examen et une enquête supplémentaires du département de la justice seront nécessaires pour déterminer les détails complets de cette action.

» En ce qui concerne l'avenir, je vais nommer une commission spéciale pour procéder à un examen global du rôle et des procédures du personnel du Conseil national de sécurité dans la conduite de la politique étrangère et de sécurité nationale.

» Je prévois de recevoir les rapports du ministre de la justice et de cette commission spéciale le plus tôt possible. Lorsque ces rapports seront achevés, je partagerai leurs résultats et conclusions avec le Congrès et le peuple américains.

» Bien que non directement impliqué, le vice-amiral John Poindexter a demandé à être relevé de son poste de conseiller du président pour les affaires de sécurité nationale et à retrouver un autre poste dans la marine. Le lieutenant-colonel Oliver North a été relevé de ses fonctions au sein du Conseil national de sécurité.

» Je suis profondément troublé par le fait que l'application d'une politique cherchant à résoudre une situation réellement tragique au Proche-Orient ait abouti à une telle controverse. Comme je l'ai déclaré auparavant, je pense que les objectifs de notre politique envers l'Iran étaient bien fondés. Cependant, l'information portée à mon attention hier m'a convaincu que, dans l'un de ses aspects, l'application de cette politique était sérieusement viciée.

» Bien que je ne puisse revenir sur ce qui s'est passé, je prend des mesures, y compris celles que j'ai annoncées aujourd'hui, pour assurer que l'application de toutes les futures initiatives de politique étrangère et de sécurité nationale ne se fera qu'avec mon plein assentiment. »

Arrestation de deux trafiquants d'armes

Washington *(AFP)*. – Deux personnes ont été arrêtées, mardi 25 novembre, dans l'est des Etats-Unis, pour avoir projeté d'exporter illégalement des armes, des munitions et des systèmes de navigation perfectionnés vers la Syrie, la Libye, l'Iran et d'autres pays, ont annoncé les autorités américaines. L'un des deux trafiquants, Kevin Gilday, originaire de Philadelphie, a été placé en détention et devait comparaître devant le juge ce mercredi 26 novembre. Sa complice, Rosemary Loughery, a été arrêtée à Trenton (New-Jersey). Les deux accusés risquent chacun une peine de quinze ans de prison et une amende de plus de 1 million de dollars.

Par ailleurs, la justice a émis un mandat d'arrêt contre un Irlandais, Henry O'Brien, et un Britannique, Eric Magee, qui, avec Kevin Gilday et Rosemary Loughery, ont violé la loi sur l'exportation d'armes et ont été démasqués par des agents secrets américains.

En avril dernier, Gilday avait montré à ces agents une lettre datée de Téhéran et qui contenait une liste d'armes et de munitions dont l'Iran avait besoin. Il s'agissait notamment de pièces détachées pour des chars, des hélicoptères, des avions F-4, F-5 et F-14, ainsi que des équipements radars et des missiles Tow, Dragon, et Stinger.

[Ces dernières années, plusieurs réseaux de ventes illégales d'armes à l'Iran ont été démantelés par les autorités américaines. Des trafiquants de diverses nationalités (brésilienne, autrichienne, turque, canadienne, sud-coréenne, israélienne et bien sûr iranienne et américaine) ont été arrêtés. Téhéran, dont l'armée sous le chah avait été presque exclusivement équipée de matériel américain, a notamment cherché à se procurer les armements et les pièces détachées bloqués aux Etats-Unis en raison de l'embargo décidé par Washington en novembre 1979, à la suite de l'occupation de l'ambassade américaine dans la capitale iranienne. Cet embargo visait notamment la livraison d'armes pour un montant de 2 millions de dollars, aux termes de contrats signés entre les deux pays avant 1979.]

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.



Le Monde PUBLICITE S.A.

5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

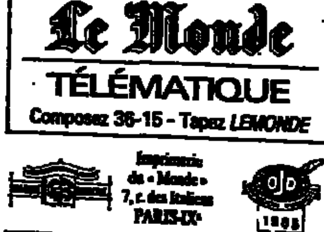
ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



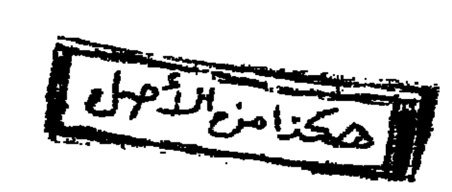
Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

OJD 1985

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 480 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.M.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.



et les développements de la crise politique à Washington

Aggravation

(Suite de la première page.)

On ne s'attendait pas non plus à apprendre que le conseiller du président pour les affaires de sécurité nationale, l'amiral Poindexter, avait présenté sa démission car *« il savait que quelque chose de ce genre était en train* [même s'il] *ne connaissait pas les détails »* et que le président, lui, aurait rigoureusement tout ignoré.

A cela, on n'aurait jamais pu s'attendre car trop, c'est trop. A l'actif de cette *« initiative diplomatique secrète »*, on avait en tout et pour tout les libérations échelonnées de trois otages, promptement remplacés dans leurs geôles. Au passif, il y avait déjà le gênant dévoilement du cynisme consistant à livrer des armes à un pays pendant qu'on fait campagne dans le monde entier et jusque auprès de l'URSS pour un embargo total sur les ventes d'armes à ce même pays. Il y avait aussi la fureur des alliés arabes des Etats-Unis pour lesquels le régime iranien est un cauchemar. Il y avait encore l'agacement ironique des pays européens.

Il y avait surtout la formidable atteinte portée à l'image de M. Reagan, pris à négocier avec des preneurs d'otages — iraniens en plus — alors qu'il a été élu sur la dénonciation de ce genre de faiblesse et qu'il faisait, il y a quelques mois, bombarder la Libye.

On était déjà en pleine incohérence et les petits profits des marchandages avec l'Iran (massivement désavoués par l'opinion) viennent maintenant armer au Nicaragua une politique d'intransigeance absolue qui n'a pas non plus le soutien des Américains. Au passage, M. Reagan embarrasse à la fois le plus proche allié des Etats-Unis, Israël, et ces dirigeants iraniens dont il voulait se rapprocher et dont plus personne ne peut ignorer qu'ils sont finalement au mieux avec les Israéliens honnis et qu'ils financent indirectement les adversaires de leurs proches amis sandinistes.

« Profondément troublé »

Bref, la fable serait plaisante si M. Reagan n'était pas encore pour deux ans président de la première puissance du monde libre. Lorsque, peu avant midi, M. Reagan entre, l'air sombre, dans la salle de presse de la Maison Blanche, il lit, d'un voix sans ton, son communiqué : *« (...) Je n'étais pas complètement informé (...). »* C'est court et si allusivement tourné qu'on ne peut d'abord rien comprendre, sauf que l'amiral Poindexter rejoint son corps d'origine et que le lieutenant-colonel North est limogé. Pour le reste, il est question d'une enquête demandée vendredi dernier à l'attorney général.

M. Reagan se dit *« profondément troublé »* qu'on en soit arrivé à *« une telle controverse »*, avant d'affirmer qu'il n'a pas commis d'erreur et de céder la place à l'attorney général, M. Edwin Meese.

Edwin Meese, c'est l'ami de toujours, l'un des piliers du premier cercle des fidèles de M. Reagan, un taureau que rien n'ébranle et qui sait — il l'a plus d'une fois démontré — faire front en toute circonstance. A son aise, toujours souriant malgré, ici ou là, quelques inspirations profondes, il prend toutes les questions et donne à toutes une réponse. La conférence de presse durera près d'une heure, et il en ressort qu'*« entre janvier 1986 et maintenant »* les Etats-Unis ont, par le canal de la CIA, fourni à Israël des armes destinées à l'Iran ; que ces armes d'une valeur de 12 millions de dollars, remboursées au département de la défense, ont été facturées de 10 à 30 millions de plus à Téhéran par les Israéliens et que cette différence a été *« déposée sur des comptes bancaires* (helvétiques) *contrôlés par des représentants des forces d'Amérique centrale qui s'opposent au gouvernement sandiniste »*.

« La seule personne qui était précisément au courant de cela dans le gouvernement américain, la seule, était le lieutenant-colonel North », ajoute M. Meese qui, toutefois, cite également le nom de M. McFarlane, il est vrai parti du gouvernement avant janvier 1986.

A plusieurs reprises, l'attorney général a préservé l'avenir en soulignant que l'enquête était toujours en cours et que *« toute l'information n'avait pas encore été réunie »*. Mais cette précaution ne semble avoir que renforcé l'explosion de scepticisme indigné. Ces révélations *« ne font que soulever davantage de questions sur la crédibilité de la politique étrangère américaine »*, déclare M. Nunn, le prochain président de la commission sénatoriale des forces armées.

« Fiasco », « pagaille »...

Le speaker (démocrate) de la Chambre, M. Tip O'Neill estime que *« c'est une tragédie pour le pays quand la crédibilité du président est tellement endommagée que cela nuit à sa capacité »* de gouverner. M. Jim Wright, qui va succéder à M. O'Neill, doute publiquement que M. Olivier North ait pu agir sans l'assentiment des plus hautes autorités et annonce l'ouverture d'enquêtes parlementaires réclamées de tous côtés tandis que reviennent sans cesse les mots de *« fiasco »*, *« pagaille »* et *« désarroi »*.



C'est aussi que la loi, bien que M. Meese ait préféré ne pas se prononcer sur ce point, a été violée puisque, au moment où ces fonds ont été mis à la disposition des « contras », le Congrès n'était toujours pas revenu sur son opposition à l'aide militaire aux « combattants de la liberté » et qu'était toujours en vigueur un amendement législatif interdisant toute aide de cette sorte. Une interdiction qui, de l'avis général, risque maintenant fort d'être rétablie.

Côté républicain, c'était donc la consternation, et M. Dole, leader de la majorité sénatoriale sortante, n'a trouvé à dire que : *« Cela ne va pas faire du bien, mais je pense que* (le président) *contrôle encore totalement la situation. »*

De fait, le mandat de M. Reagan ne s'achève qu'en janvier 1989, et on le voit mal être, pour cela, démis de ses fonctions par le Congrès. En ce sens, la situation n'a rigoureusement rien à voir avec l'affaire du Watergate, mais elle ne l'en rappelle pas moins par sa gravité.

Il y a d'abord trop d'invraisemblance dans cette énième version officielle pour que de nouvelles révélations ne viennent pas allonger la longue liste des contradictions qui se sont déjà accumulées. A la fin, on pourrait entendre appeler un chat un chat et des mensonges des mensonges — ce qui, aux Etats-Unis, porte tort. Si pourtant toute la vérité était vraiment ce qu'on a entendu mardi, ce pourrait être encore pis pour M. Reagan, qui apparaîtrait alors largement « incompétent » (l'adjectif était déjà employé lundi dans le *Washington Post*).

Dans tous les cas de figure, M. Reagan est ainsi profondément atteint dans son prestige, alors que les démocrates viennent de reprendre l'entier contrôle du Congrès, que l'euphorie économique est largement errodée et que le déroulement du sommet de Reykjavik a soulevé beaucoup de questions sur la maîtrise des grands dossiers par l'équipe en place.

M. Reagan — qui s'est donné le long week-end des fêtes de Thanksgiving pour réfléchir, en Californie, à la succession de M. Poindexter — a un pressant besoin de trouver un second souffle politique et de reconstituer une équipe crédible. La difficulté pour lui est qu'il n'a à proposer que des missions périlleuses à des hommes qui savent à l'avance qu'ils devront compter avec un secrétaire d'Etat en place, et bien en place.

A court terme au moins, le président ne pourrait en effet que difficilement se débarrasser de M. Shultz, qui est aujourd'hui, avec M. Baker, le secrétaire au Trésor, l'un des très rares hommes de cette équipe à encore bénéficier d'un substantiel crédit au Congrès et dans la presse.

BERNARD GUETTA.

Le lieutenant-colonel North : un « cow-boy » très secret

WASHINGTON
de notre correspondant

Costume sobre, lunettes banales, raie proprette et l'air de M. Tout-le-monde, le lieutenant-colonel Oliver North n'évoque pas précisément le super James Bond que serait ce mystérieux homme de quarante-trois ans, dont M. Reagan a annoncé, mardi 25 novembre, la révocation de son poste de directeur adjoint pour les affaires politico-militaires au Conseil de sécurité nationale.

Si l'on a du mal à admettre qu'il ait réellement pu être *« la seule personne précisément au courant »* du rocambolesque financement des « contras » antisandinistes par les ventes d'armes secrètes à l'Iran, le fait est pourtant que cet ancien du Vietnam, tout bardé de médailles, a toujours été présent là où l'Amérique était en première ligne.

Membre depuis 1981 du CNS, très proche ami de M. McFarlane, qui verrait en lui un *« fils »*, et diplômé, comme l'amiral Poindexter, de l'Académie navale d'Annapolis, le lieutenant-colonel North a été ainsi chargé de mener la chasse aux responsables de l'attentat qui avait, en octobre 1983, coûté la vie à deux cent quarante et un « marines » à Beyrouth. Il n'aurait échoué que de peu. Il a aussi directement participé à la préparation du débarquement à la Grenade, le triomphe de l'Amérique telle que la conçoit M. Reagan.

Les bombardements contre la Libye ? L'interception de l'avion des responsables du détournement de l'*Achille-Lauro* ? Là encore, aux côtés de l'amiral Poindexter, Oliver North est directement opérationnel, et on le retrouve encore à Chypre, au début de ce mois, lorsqu'est libéré l'un des otages américains de Beyrouth, M. David Jacobsen.

Est-ce tout ? Loin de là. Qu'un mercenaire américain soit abattu au-dessus du Nicaragua, et le nom du lieutenant-colonel est immédiatement prononcé dans le flot de révélations qui s'ensuit sur l'organisation (à partir du CNS) d'un réseau d'aide militaire américaine dite privée à la guérilla antisandiniste.

Une passion pour le déguisement

Quand on apprend enfin que M. McFarlane s'est rendu, au printemps dernier, à Téhéran dans un avion bourré d'armes, on apprend en même temps que le « cow-boy » (c'est son surnom dans les milieux informés) était du voyage.

Si on lui prête trop, il est donc aussi vrai qu'on ne prête qu'aux riches et que le lieutenant-colonel North a beaucoup fait pour sa légende. Fuyant ostensiblement les journalistes et plus encore les photographes, poussant le goût du secret jusqu'à refuser que soient indiqués son âge et le nombre de ses enfants, et laissant connaître en revanche une passion pour les déguisements et autres perruques et faux passeports, il avait de surcroît une qualité prisée de l'Amérique : il travaillait plus de quinze heures par jour.

On dit que M. Reagan, tout comme M. McFarlane, avait une grande tendresse pour ce *« prototype du héros américain »* (citation d'un de ses amis).

B. G.

L'amiral Poindexter : un bureaucrate de l'action

WASHINGTON
de notre correspondant

Conseiller du président pour les affaires de la sécurité nationale depuis à peine un an seulement et première victime de la crise provoquée par les ventes d'armes à l'Iran, le vice-amiral John Marlen Poindexter était un bureaucrate de l'action.

Cinquante ans tout juste, crâne chauve, visage lourd et énigmatique derrière de fines lunettes à monture métallique, ce militaire de carrière avait, contrairement à la plupart de ses prédécesseurs, nettement plus de goût pour le secret des bureaux que pour les feux de la rampe.

« Peut-être », avait quant à lui répondu l'amiral Poindexter, le jour de sa nomination, le 4 décembre dernier, lorsqu'il avait été contraint par l'usage de faire une apparition à la salle de presse de la Maison Blanche et que les journalistes lui avaient demandé s'ils le reverraient. Tout ce qu'on savait de lui à l'époque est qu'il était diplômé de l'Académie navale d'Annapolis et docteur en physique nucléaire, et que, après avoir assumé plusieurs commandements dans le Pacifique et l'océan Indien, il avait collaboré dix ans au secrétariat à la marine, puis à l'état-major de son arme avant d'entrer, en 1981, au Conseil national de sécurité.

En 1983, il est le numéro deux du CNS comme adjoint direct de M. McFarlane, nommé en octobre de cette année-là à la tête du Conseil en remplacement de M. William Clark, qui avait lui-même succédé, en janvier 1982, à M. Richard Allen. A y regarder de plus près, l'amiral Poindexter incarnait donc une continuité.

Mais ce qui avait surtout frappé il y a un an est qu'un homme effacé allait désormais, avec son équipe, préparer les plus importants dossiers du président et coordonner l'action concernant la sécurité nationale.

Cela signifiait, pensait-on, que des trois grands ténors et rivaux traditionnels de la politique américaine — les secrétaires d'Etat et à la défense et le conseiller pour les affaires de sécurité nationale, — le troisième allait adopter le profil bas qui était attendu du responsable de cet organisme lorsqu'il avait été créé, en 1947, pour renforcer l'efficacité technique des services de la Maison Blanche.

Officiellement, le conseiller pour les affaires de sécurité nationale n'est, en effet, pas membre du Conseil en tant que tel. M. Poindexter ne semblait pas avoir le poids suffisant pour utiliser à son tour ses contacts quotidiens avec le président pour se hisser en première ligne.

Désinformation à propos de la Libye

De fait, il ne l'a jamais tenté — car ce n'est pas cela qu'il souhaitait. Durant l'été 1985, lorsqu'un détournement d'un appareil de la TWA tient l'Amérique en haleine, c'est lui qui dirige tous les aspects militaires de l'affaire. A l'automne suivant, juste avant le départ de M. McFarlane, c'est lui encore qui dirige, de la Maison Blanche, toute l'opération d'interception de l'avion égyptien à bord duquel avaient pris place les auteurs du détournement de l'*Achille-Lauro*.

Devenu numéro un, c'est toujours lui qui a la haute main sur les opérations militaires contre la Libye. Très vite, M. Poindexter suscite cependant l'hostilité des journalistes de la Maison Blanche (qui ne lui pardonnent pas de les ignorer totalement) et du département d'Etat. La discrétion n'étant pas le contraire de l'influence, l'amiral, en tandem avec M. Donald Regan, le secrétaire général de la Maison Blanche, n'en prend pas moins un poids certain.

Au milieu de l'été, M. Poindexter imagine de déstabiliser le colonel Kadhafi en faisant donner à la presse de fausses informations sur la possibilité de nouvelles attaques américaines et de complots de l'armée libyenne. Une « fuite » révèle l'affaire et l'amiral est attaqué de toute part. Il tient bon mais, au lendemain du sommet de Reykjavik, il est l'un des principaux responsables auxquels M. Reagan ordonne de se répandre en déclarations et interviews pour convaincre l'opinion que l'échec a été un triomphe.

Le dossier est dur à plaider, et M. Poindexter est à nouveau attaqué avant que n'intervienne, dans la foulée, les premières révélations sur les tractations avec l'Iran. Dès le début, il apparaît clairement qu'elles ont été conduites depuis le CNS.

Dès lors qu'aux polémiques créées par les livraisons d'armes à l'Iran s'ajoutait l'affaire des retombées nicaraguayennes et qu'un collaborateur du CNS était présenté comme le grand responsable de l'organisation de cet extraordinaire circuit de financement illégal des « contras » par le gouvernement américain, M. Poindexter n'avait plus qu'à présenter sa démission et M. Reagan qu'à l'accepter.

A en croire la version officielle du jour, l'amiral savait que *« quelque chose de ce genre était en train »*, mais n'aurait pas vraiment vérifié ce qui se tramait. Tout est possible, même l'invraisemblable, mais ce bureaucrate renfermé adorait l'action et le secret des grandes entreprises.

B. G.

Europe

AUTRICHE : après les élections

Le Parti populiste est divisé sur la composition de la future coalition

Le chancelier Franz Vranitzky a remis mardi 25 novembre la démission de son gouvernement au président de la République, après les élections du 23 novembre. M. Waldheim devrait confier ce mercredi à M. Vranitzky, appartenant au Parti socialiste arrivé en tête aux élections, le soin de former un nouveau gouvernement (1). Les négociations promettent cependant d'être longues, d'autant que l'hypothèse d'une grande coalition – entre les partis socialiste (SOP) et populiste (OVP), qui paraissait le plus plausible avant le scrutin de dimanche – est aujourd'hui remise en cause par une fraction de l'OVP, celle qui tient la direction du parti.

M. Alois Mock, le président de ce parti, a en effet déclaré mardi qu'il avait reçu mandat du présidium de l'OVP pour mener des négociations *« avec tous les partis »* et œuvrer à la formation d'un gouvernement *« aussi large que possible »*. M. Mock va donc arriver à la table des négociations en proposant de constituer un gouvernement avec les quatre partis représentés au Parlement (socialiste, populiste, libéral et les Verts). Or cette proposition est inacceptable pour les socialistes, qui ont exclu tout travail gouvernemental avec le Parti libéral désormais trop marqué à droite, ainsi que pour les Verts. Aussi est-elle interprétée à Vienne comme une manœuvre de la direction de l'OVP pour parvenir à la formation d'une petite coalition avec les libéraux, qui rejetterait les socialistes dans l'opposition.

Ce modèle aurait évidemment comme avantage pour M. Alois Mock de le faire accéder à la tête du gouvernement contre le verdict des urnes (en dépit de l'affaiblissement du Parti socialiste après seize ans de pouvoir, le Parti populiste n'est arrivé qu'en deuxième position, ce qui représente un échec pour son chef). Mais il est clair qu'il engendrerait dans le pays une extrême tension et un regain de combativité des syndicats.

L'une des plus importantes personnalités du Parti populiste, M. Robert Graf, partisan de la grande coalition, a démissionné mardi de son poste de porte-parole du parti pour les questions économiques, afin de manifester sa désapprobation envers la façon dont M. Mock entend aborder les négociations. Le Parti populiste est donc en crise ; une lutte d'influence interne va avoir lieu, qui implique à la fois les représentants du patronat et les barons du parti, les *Landeshauptmänner*, présidents des régions. Il est peu probable en tout cas qu'un nouveau gouvernement voie le jour en Autriche avant l'année prochaine.

CLAIRE TRÉAN.

(1) Les résultats définitifs des élections sont les suivants : Parti socialiste, 43,13 % des voix, 80 sièges ; Parti populiste, 41,29 % des voix, 77 sièges ; Parti libéral, 9,73 % des voix, 18 sièges ; Verts, 4,82 % des voix, 8 sièges.

L'affaire Waldheim

Rétractation, nouvelle accusation...

L'hebdomadaire autrichien *Profil*, qui avait été le premier organe de presse, le 3 mars dernier, à lancer des accusations contre le président autrichien Kurt Waldheim à propos de ses activités durant la guerre, le disculpe, mardi 25 novembre, sur la base d'un document de dix pages de la commission d'Etat yougoslave sur les crimes de guerre, en date du 18 décembre 1947.

Se fondant sur ce document dont il indique avoir obtenu une copie, le magazine affirme que *« les accusations lancées par la Yougoslavie en 1947 étaient arbitraires et fausses »*. Le document yougoslave *« tente, sans la moindre preuve concrète, d'accuser M. Waldheim d'avoir participé à des mesures de représailles, des exécutions d'otages et de civils »* (en Yougoslavie), indique *Profil*.

A New-York, d'autre part, le Congrès juif mondial affirmait, mardi 25 novembre, que M. Kurt Waldheim avait fourni de faux renseignements au Département d'Etat américain de la justice quant aux lieux où il se trouvait pendant la seconde guerre mondiale et au rôle de l'unité de l'armée allemande dans laquelle il servait.

Le CJM indique qu'un document récemment découvert, qui porte la signature de M. Waldheim, montre que celui-ci se trouvait, le 7 septembre 1944, au quartier général des forces allemandes dans les Balkans, alors que, dans les renseignements fournis aux autorités américaines, M. Waldheim affirme qu'il se trouvait en congé en Autriche entre la mi-août et la mi-septembre 1944. – *(Corresp.)*

TCHÉCOSLOVAQUIE

Sept animateurs de la section de jazz de l'Union des musiciens sont emprisonnés depuis trois mois

Le 2 septembre 1986, la police tchèque fait irruption aux domiciles de sept responsables de la section de jazz de l'Union pragoise des musiciens. Après une perquisition complète, et la saisie de tous les documents de cette association, sept hommes – Karel Srp, Josef Skalnik, Tomas Krivanek, Vladimir Kouril, Cestmir Hunat, Milos et Vlastimil Brda – sont placés en garde à vue et inculpés *d'« activité lucrative illégale »*. Ils se trouvent aujourd'hui toujours en détention, dans l'attente d'un hypothétique procès. Cette intervention policière et judiciaire est le dernier épisode d'une guérilla politico-administrative qui oppose depuis plus de quinze ans les animateurs de la section de jazz de l'Union des musiciens aux autorités de Prague.

En 1971, trois ans après l'intervention soviétique, la section était constituée et – négligence de l'appareil ? – élisait à sa tête un président non choisi préalablement par le Parti. Le nombre des adhérents à l'association est alors autoritairement limité à trois mille pour tout le pays, un chiffre notoirement en deçà de l'intérêt suscité par ses activités – organisation de concerts, publication de bulletins critiques – travail culturel apprécié dans la jeunesse.

L'extension des activités de la « S.J. » au jazz rock, le succès des Journées pragoises du jazz, qui attirèrent des foules imposantes chaque année jusqu'à leur interdiction définitive en 1980, ont fait de cette association un îlot de pensée non conformiste dans la grisaille des institutions culturelles officielles.

Dissoute à plusieurs reprises par le ministère de l'intérieur, mais menant contre les autorités un combat juridique digne du brave soldat Chveik, devenue membre régulier de la Fédération internationale du jazz auprès de l'UNESCO, la « SJ », privée du droit d'organiser des concerts, publiait des livres, mettait sur pied des expositions, bref ne cédait pas à ceux qui voulait asphyxier ce poumon culturel de la capitale tchèque.

C'est alors que l'Etat, après avoir fait organiser par les Jeunesses communistes un festival de jazz destiné à montrer au public qu'il s'intéressait lui aussi à ce mode d'expression artistique, a entamé une procédure contre les principaux responsables de la « SJ », les accusant notamment d'avoir fraudé le fisc et d'avoir illégalement employé d'autres personnes pour leur *« activité lucrative »*.

Les accusés, leurs familles et leurs amis contestent formellement cette version des faits, affirmant notamment que l'attestation des services fiscaux prouvant qu'ils étaient en règle à été subtilisée lors de la perquisition du 2 septembre dernier, et qu'on refuse aujourd'hui de leur en donner une autre. Ils se sont toujours défendus de faire profession de leur engagement culturel, chacun d'entre eux exerçant un métier par ailleurs. Le 1er novembre dernier, l'organe central du Parti communiste tchèque attaquait vivement les médias occidentaux, qui, comme le *Guardian* de Londres, estiment que la mise en détention des animateurs de la « SJ » est contraire à l'esprit de l'Acte final de la conférence d'Helsinki.

LUC ROSENZWEIG.

● **M. Georges Marchais rencontrera bien à Paris M. Vasil Bilak, le numéro deux tchécoslovaque.** – Après une période de confusion, d'où il ressortait manifestement que le secrétaire général du PCF ne tenait pas à donner une trop grande publicité à cette première rencontre avec un haut dirigeant du PCT depuis 1968, *l'Humanité* du 26 novembre annonce officiellement que *« Georges Marchais rencontrera vendredi matin la délégation tchécoslovaque »*.

Le quotidien communiste signale également que M. Bilak a été reçu mardi par MM. Jacques Chaban-Delmas, Jacques Toubon et Roland Dumas.

Diplomatie

Ecrasante majorité à l'Assemblée générale

L'ONU exhorte Londres et Buenos-Aires à ouvrir des pourparlers sur les Malouines

NEW-YORK
(Nations unies)
de notre correspondant

Appelée à se prononcer sur le texte d'une résolution d'inspiration latino-américaine demandant à la Grande-Bretagne et à l'Argentine d'engager des négociations sur l'avenir des îles Malouines, l'Assemblée générale des Nations unies, mardi 25 novembre, a ignoré les appels de la délégation britannique, et a adopté ce texte par 116 voix contre 4, avec 34 abstentions – résultat tout à fait exceptionnel dans ce genre d'affaires. Certes, personne ne s'attendait à un rejet de la résolution, mais le camp des « oui » a gagné 9 voix par rapport à l'an dernier, confirmant notamment le désaveu occidental, et, ce qui est pis, européen, à l'intransigeance de Londres : les Pays-Bas et l'Espagne ont rejoint la France, l'Italie et la Grèce, qui avaient, l'an dernier déjà, voté en faveur d'une résolution similaire.

« La situation n'a pas évolué depuis 1982 », écrit dans son rapport le secrétaire général de l'ONU, M. Perez de Cuellar, qui avait, à l'époque, tenté une vaine médiation. *« La proposition de l'Argentine de mettre fin à l'état de guerre ne nous avance à rien »*, a constaté de son côté, sur un ton définitif, le délégué britannique. *« La souveraineté de mon pays sur les îles Malouines n'est pas négociable »*, renchérit le ministre argentin des affaires étrangères, M. Dante Caputo, avant d'ajouter, curieusement, que son gouvernement *« exige des négociations immédiates »*.

M. Caputo a sévèrement critiqué la décision britannique, prise le 29 octobre dernier, d'élargir à 200 kilomètres la zone de pêche autour des îles, estimant que Londres souhaitait *« provoquer une nouvelle flambée de violence, afin d'en tirer un éventuel profit électoral »*. Pour le délégué britannique, l'accroissement de la flotte de pêche argentine et les accords de pêche passés par Buenos-Aires en juillet avec l'Union soviétique et la Bulgarie mettent en danger les ressources maritimes de la région et obligent la Grande-Bretagne à réagir.

Le résultat du vote de mardi préfigure une autre défaite probable : celle de la France à propos de la Nouvelle-Calédonie. Juridiquement différent, mais politiquement similaire, le débat sur ce sujet est prévu pour le 1er décembre.

CHARLES LESCAUT.

● **LIBÉRIA : pacte de non-agression avec la Sierra-Leone et la Guinée.** – Les présidents Samuel Doe, du Libéria, Joseph Momoh, de Sierra-Leone, et Lansana Conte, de Guinée, ont signé, jeudi 20 novembre, à Monrovia, un pacte de non-agression et de coopération en matière de sécurité, prévoyant que l'un quelconque de leurs Etats ne pourra pas servir de sanctuaire pour des actions de déstabilisation visant un autre Etat. Il y a un an, le Libéria avait accusé la Sierra-Leone d'avoir accueilli une base d'entraînement de commandos ayant participé à une tentative de coup d'Etat contre le président Doe. – *(UPI.)*

Proche-Orient

LIBAN

La guerre chiito-palestinienne s'est étendue au camp de Chatila, à Beyrouth

BEYROUTH
de notre correspondant

Après Saïda, où la bataille continue de faire rage autour de Magdouché, prise d'assaut et occupée lundi par les Palestiniens, la guerre chiito-palestinienne des camps s'est accentuée à Beyrouth, gagnant le périmètre de Chatila après celui de Borj-Barajneh. A Tyr, autre zone d'hostilités, les combats se poursuivent autour du camp de Rachidiyeh, mais leur rythme demeure sporadique.

Amal, qui a lancé plusieurs contre-offensives contre Magdouché, annonce y avoir reconquis ses positions. Les Palestiniens, en revanche, affirment avoir repoussé les miliciens chiites et repris les quelques positions réoccupées par ceux-ci. En fait, il semble qu'Amal ne soit parvenue jusqu'à présent à reprendre pied que partiellement à Magdouché, du côté est. Mais la localité demeure sous le contrôle des Palestiniens, qui tiennent en particulier la position dominante où s'élève une statue de la Vierge, protectrice de ce village chrétien, enjeu aujourd'hui d'une dure bataille entre belligérants musulmans.

Par un curieux retournement des choses, c'est une équipe de la LBC, station de télévision des Forces libanaises, milice chrétienne naguère ennemie jurée des Palestiniens, qui a atteint leurs positions, les a filmés et leur a permis d'exposer en long et en large leur thèse au sujet de l'offensive destinée à desserrer l'étau autour de leur camp.

Le chef d'Amal, M. Nabih Berri, a adopté, de Damas où il se trouve, et avec l'appui évident de la Syrie, une attitude très ferme, soutenant principalement que *« les Libanais, et eux seuls, sont maîtres de la décision au Liban. (...) Saïda n'appartient plus à ses citoyens, Amal doit la libérer. (...) Comme nous avons réussi à sortir Israël de notre pays, nous en sortirons* a fortiori *ceux qui ont fui devant Israël. (...) Arafat et les Palestiniens se livrent au jeu de l'implantation au Liban plutôt qu'ils ne mènent une lutte de libération. »*

Les pertes, lourdes des deux côtés, sont estimées, pour la seule bataille de Magdouché, à deux cent cinquante morts et blessés, ce qui porte à plus de cinq cents victimes le bilan de l'actuelle phase de la guerre des camps, dont près de deux cents morts.

LUCIEN GEORGE.

● **BAHREIN : le pont de l'Amour relie désormais Bahreïn à l'Arabie saoudite.** — L'Etat de Bahreïn perdra définitivement, mercredi 26 novembre, son insularité, avec l'inauguration officielle du pont-digue qui relie désormais le royaume saoudien au petit archipel de Bahreïn, d'une superficie de 670 kilomètres carrés.

L'ouvrage, baptisé « Jisr Al Mahabba » (le pont de l'Amour), enjambe 25 kilomètres de mer et emprunte une succession de sept digues et de cinq ponts. Il mettra Bahreïn, naguère paradis des pêcheurs de perles et aujourd'hui place financière importante, à une demi-heure de la côte est de l'Arabie saoudite.

Le royaume saoudien a pris entièrement en charge la réalisation de cet ouvrage, estimée à 1,2 milliard de dollars (plus de 7,8 milliards de francs). — *(AFP.)*

Selon le *Washington Post*

L'otage américain William Buckley était le chef du bureau de la CIA au Liban

Washington *(AFP)*. — L'otage américain William Buckley, enlevé le 16 mars 1984 à Beyrouth par le Djihad islamique, était bien le chef du bureau de la CIA au Liban, a affirmé mardi 25 novembre le *Washington Post*.

Selon le *Post*, qui n'identifie pas ses sources, l'enlèvement de M. Buckley, présenté à l'époque comme un responsable politique de l'ambassade des Etats-Unis à Beyrouth, a conduit à la mise en place de moyens *« extraordinaires »* et d'opérations très coûteuses pour obtenir sa libération.

Tous ces efforts ont été vains, et, après avoir été longuement torturé par ses ravisseurs et laissé sans soins médicaux, M. Buckley est mort à Beyrouth, vraisemblablement en juin 1985, précise le *Post*. Le Djihad islamique avait annoncé le 4 octobre 1985 l'*« exécution »* de M. Buckley. Dans un communiqué publié au début de novembre, il affirmait qu'il possédait des confessions écrites et des enregistrements dans lesquels M. Buckley avouait travailler pour la CIA. Ces affirmations n'ont jamais été confirmées par les autorités américaines.

Pour assurer la sécurité de la population arabe

Le grand mufti de Jérusalem demande l'établissement d'une « force internationale »

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Une force de maintien de la paix pour Jérusalem ? La demande en a été faite à demi-mots, mardi 25 novembre, par le grand mufti, Cheikh Sa'd Alami, lors d'une conférence de presse dont les invités d'honneur étaient les huit consuls généraux occidentaux conduits par le représentant américain, M. Morris Drapper. Cheikh Sa'd Alami, soixante-quinze ans, préside le Conseil islamique suprême, institution qui veille au respect des droits des musulmans et regroupe, toutes tendances confondues, d'influentes personnalités palestiniennes de Jérusalem.

Dans son bureau situé sur l'esplanade de la mosquée Al Aqsa, troisième lieu saint de l'islam, le haut dignitaire a *« supplié le monde de prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité de la population arabe »* de Jérusalem. S'adressant aux diplomates, il poursuivit : *« Je vous prie d'informer vos gouvernements que nous avons besoin des effets d'une force internationale pour nous protéger, nous et nos lieux saints. »* Les *« effets d'une force internationale »* ? La phrase était pour le moins obscure. Le grand mufti ajouta d'ailleurs à la confusion en affirmant aussitôt : *« Nous ne demandons pas l'envoi de troupes à Jérusalem. »*

Une clarification s'imposait. Elle est venue de M. Faiçal Husseini, membre du Conseil islamique et surtout influent personnage de Jérusalem proche de l'OLP. *« En effet,* précisa-t-il, *nous souhaitons qu'une force internationale, dépendant ou non de l'ONU, vienne ici pour une période de temps limitée. Mais à deux conditions. D'une part, cela ne devrait pas impliquer une internationalisation de la ville, formule à laquelle nous restons par principe hostiles. D'autre part, ce projet ne devrait pas servir de prétexte à perpétuer l'occupation israélienne. Au contraire, ce serait le prélude à la mise en œuvre de notre droit à l'autodétermination. »*

Les consuls généraux ont pris bonne note et transmettront. Quant au premier ministre israélien, M. Itzhak Shamir, il n'a pas tardé à réagir. *« Nous n'avons nul besoin,* a-t-il déclaré, *d'une institution internationale pour nous aider à trouver une solution à nos problèmes. »* Reste à savoir pourquoi les milieux nationalistes ont avancé une proposition qui n'a pas la moindre chance d'être retenue par la communauté internationale. Selon l'hypothèse la plus probable, les sympathisants de l'OLP ont voulu exploiter la situation délicate où se trouve le gouvernement israélien au lendemain des manifestations anti-arabes de Jérusalem. En reprenant l'initiative, fût-ce sans grand réalisme, ils tenteraient aussi de masquer le désarroi sensible dans leurs rangs depuis le début des troubles.

J.-P. L.

Asie

PHILIPPINES

Accord sur les principes d'un cessez-le-feu avec la guérilla communiste

Manille *(AFP, Reuter)*. — Les négociateurs du gouvernement philippin et de la guérilla communiste devaient se rencontrer, ce mercredi 26 novembre, pour mettre au point un accord de cessez-le-feu dont les principes ont été définis au cours d'une session de huit heures de pourparlers mardi, ont indiqué les autorités de Manille. Selon le chef de la délégation gouvernementale, M. Ramon Mitra, l'accord pourrait être signé jeudi, et une trêve pourrait entrer en vigueur début décembre pour une durée inférieure à la période de cent jours proposée par les communistes, mais supérieure à celle de trente jours avancée par le gouvernement.

Les négociations avaient été suspendues par les représentants de l'insurrection à la suite de l'assassinat, le 14 novembre, du responsable syndical Rolando Olalia et ont repris au surlendemain de l'éviction du ministre de la défense, M. Juan Ponce Enrile, qui s'y opposait. La présidente Aquino a fixé au 30 novembre la date limite pour conclure une trêve.

Par ailleurs, le Fonds monétaire international s'est déclaré, mardi, satisfait que la situation politique se soit stabilisée aux Philippines avec le limogeage de M. Enrile et a fait part à Manille de son soutien dans ses pourparlers avec les banques créditrices du pays en vue d'un rééchelonnement de la dette extérieure. Les négociations, entreprises à New-York, sont suspendues depuis le 7 novembre.

Afrique

ALGERIE : après les émeutes de Constantine et de Sétif

Des défenseurs des droits de l'homme déplorent les « brutalités policières »

ALGER
de notre correspondant

Près de trois semaines après les émeutes de Constantine et de Sétif, les services de sécurité continuent de mener l'enquête pour démasquer *« les forces occultes qui ont manipulé les lycéens et les étudiants »*. Ceux-ci ont été mis hors de cause par les autorités qui, suivant la promesse du ministre de l'enseignement supérieur, M. Abdelhak Brehri, ont relâché tous ceux qui avaient été appréhendés.

La responsabilité des intégristes ayant été plus ou moins exclue, *a priori*, par M. Sidi Saïd, le préfet de Constantine, l'enquête semble se diriger vers des milieux d'obédience marxiste. Trois professeurs, MM. Mahmoud Betina, Johara Bencheikh et Atika Temime, ainsi qu'un avocat, Me Ali Kechide, ont en effet été arrêtés dans la nuit du 20 au 21 novembre, selon une source algéroise digne de foi qui nous a précisé que deux autres personnes, MM. Messaoud Boudraa et Zoubir Slougui, avaient également été arrêtées puis libérées le lendemain.

Par ailleurs, des *« membres fondateurs de la Ligue algérienne des droits de l'homme »* ont diffusé un communiqué dans lequel ils *« déplorent que les forces de l'ordre aient cru devoir répondre aux manifestations par des brutalités policières et demandent que soient sanctionnés ceux qui ont pris la responsabilité de faire couler le sang algérien »*. Les treize signataires regrettent également que *« des jeunes aient été jugés hâtivement et lourdement condamnés selon la procédure du flagrant délit et sans toutes les garanties de défense »*.

La diffusion de ce texte confirme l'existence de deux ligues en Algérie. L'une présidée par Me Abdennour Ali-Yahia, l'autre par Me Omar Menouer, à laquelle appartiennent les signataires de ce communiqué. Initialement, une seule ligue devait voir le jour mais, à la suite de divergences de vues, les membres fondateurs se sont scindés en deux groupes qui ont chacun déposé des statuts pour agrément au ministère de l'intérieur. Celle de Me Ali-Yahia n'a obtenu pour toute réponse que la condamnation de la majorité des membres de son bureau par la Cour de sûreté de l'Etat, en décembre 1985, à des peines allant jusqu'à trois ans de prison ferme, tandis que la seconde se voyait demander par le ministère de l'intérieur de recueillir au préalable à tout agrément le visa du FLN, ce qu'elle s'est refusé à faire.

Le bureau de la Fédération internationale des droits de l'homme, réuni à Paris le 2 novembre 1985, avait donné un avis favorable d'affiliation à la ligue présidée par Me Ali-Yahia, recommandant toutefois *« aux ligueurs algériens militant dans des organisations séparées de se rejoindre d'ici le congrès de 1986 de la FIDH dans une organisation unique dont la diversité sera le gage de l'indépendance »*.

FRÉDÉRIC FRITSCHER.

L'ouverture à Bangui du procès Bokassa

Grandeur et décrépitude d'Ubu empereur

(Suite de la première page.)

Autant dire que ce retour de Sologne, comme une tentative piteuse d'île d'Elbe à l'heure du laitier et des long-courriers de nuit, aura bien été un « cadeau empoisonné » pour le Centrafrique. Et pour la France. Et une tentative au moins aussi dérangeante que folle.

Quand, pourquoi est-il revenu ? Questions évidemment sans réponses autres que suggérées. Une sombre histoire de tentative de restauration à compte d'auteur, l'intervention de quelques demi-soldes de l'extrême droite agissant à titre et appétits personnels. A l'exemple de ces deux Français, salariés d'une entreprise métallurgique du Nord, arrivés à Bangui pour préparer le coup avec l'ingénuité des faiseurs d'empereurs amateurs. Ces deux mercenaires, grognards salariés, étaient à tout le moins mal renseignés sur la réalité de la présence « technique » française à Bangui. Assignés à résidence dans la ville pendant un mois, ils l'ont vite appris.

Pour autant, cette version Pieds nickelés de l'affaire, même hypothétique, a sa vérité. Si le coup fut techniquement misérable, rien n'indique qu'il n'ait point été sans danger pour l'équilibre précaire des affaires entre le Centrafrique et la France. Rien ne garantit que Bokassa n'ait conservé – dans le parti des mécontents, dans les quartiers populaires, vers le fameux « kilomètre 5 », chaudron explosif – la popularité du « patron », du « chef », du « papa » revenu. Bien des gens, au contraire, disent à Bangui que, si l'affaire avait été sérieusement menée, elle aurait pu faire du dégât. Ils le disent officieusement, mais ils le disent. Comme ils murmurent que certains responsables centrafricains ont très mal vécu l'aventure, y voyant – on ne prête qu'aux riches – une manœuvre de déstabilisation organisée avec l'aval des services français.

Ces malentendus dissipés, l'affaire au moins momentanément verrouillée, l'encombrant Bokassa a été embastillé au camp de Roux. Reste à le juger. D'évidence, on se serait bien passé de cette délicate nécessité. Condamné à mort par contumace en 1980, Jean-Bedel Bokassa ne gênait personne. Mais la folie de la tentative et les appuis, peut-être volontairement maladroits, de ces ferrailleurs pour l'amener à Bangui, conduisent aujourd'hui à une certitude : l'ex-empereur doit être jugé. Il sera jugé. On l'a promis. Mais son procès ne sera pas que le sien. Et Jean-Bedel Bokassa ne vient pas seul devant ses juges et devant l'histoire.

> *Les chefs d'inculpation ? Assassinats, anthropophagie, empoisonnements, coups et blessures volontaires sur enfants, détournement des deniers publics, atteinte à la sûreté de l'Etat, etc.*

Voilà bien pourquoi, à Bangui, en quelques heures, mardi 25 novembre, le pouvoir judiciaire semble avoir fait machine en arrière toute dans l'organisation matérielle de l'affaire. Le procès de Jean-Bedel Bokassa, *« allias Sallah, Hamed, Hadim, Boukassa »*, comme il est dit dans l'ordonnance de renvoi, devait avoir lieu à l'endroit même où le règne impérial commença.

On avait prévu, organisé, presque promis le retour à la case-départ. Couronné ici, jugé ici. Pour Bokassa ex-empereur, ex-maréchal cassé aujourd'hui soldat de deuxième classe de l'armée centrafricaine, on avait choisi un tribunal à sa démesure. Cette salle des sports, palais des couronnements en 1977, palais des quatre vents en 1986, sorte de bunker cloaqueux, entre la sanisette géante et le refuge des voleurs, devait devenir, l'espace d'un procès, palais de justice. On s'y employait encore le mardi matin 25 novembre, dans une vaine tentative de nettoyage au désinfectant

Fini le « grand-guignol »

Le symbole était clair. L'empereur, en sa gloire tyrannique et son tourment judiciaire, devait revenir où cela avait commencé de finir, en 1977. Quand les chevaux, attelés au carrosse et peints en blanc, tombaient à genoux, abrutis de soleil, comme annonçant des hommes assommés à coups de canne, ou quand, derrière le palais, dans les fastes d'un banquet fellinien, des dizaines de bagnards, des fers aux pieds et en pyjama rayé, faisaient la plonge impériale de deux mille couverts en vermeil et en porcelaine.

Le symbole était trop clair. Le risque, trop grand. Et peut-être bien l'inculpé trop encombrant. Alors, vers 13 heures, mardi, à la veille du procès, trois ministres du gouvernement centrafricain, ceux de la justice, de l'intérieur et de l'information, se sont mobilisés pour annoncer le changement subit de lieu, non de programme. Fini le procès à grand spectacle, avec télévisions étrangères, photographes et, sur les gradins du stade, le public centrafricain venant voir le despote jouer un ultime match public ; pour reprendre une expression du ministre de l'information, la *« justice-spectacle »*. Fini le *« grand-guignol dans ce pays »*.

Bref, plus de télévision, sauf à l'extérieur, plus de photographes, les travaux d'urgence arrêtés d'un coup à la salle des sports. Le procès de l'accusé Bokassa, devait annoncer le ministre de la justice, se tiendra au palais de justice de Bangui, *« un procès ordinaire, à l'ouverture de la session ordinaire de la Cour criminelle »*. Avec le droit d'y assiter *« dans la limite, évidemment, des places disponibles »* et la possibilité théorique d'en écouter *« la retransmission théoriquement intégrale »* par la radio nationale.

Présumé innocent

Ce virage n'était pas simplement de pure forme. Au point qu'on peut se demander, dès maintenant, si ce procès de session ordinaire, qu'il n'est évidemment pas, ira à son terme. Car ce n'est probablement pas le seul souci, la seule crainte du *« grand-guignol »*, effectivement préjudiciable à l'image qu'essaie de reconstruire le pays, au-delà de ses difficultés réelles, qui a motivé le changement de décor. Ce n'est pas davantage cette autre crainte plausible de ne pouvoir contrôler la foule ou assurer la sécurité du procès, entre la magie du verbe et la force oublieuse du mythe.

Ce virage est probablement de fond. A Bangui, comme à Paris, on a, semble-t-il, au fil des semaines, mieux pris la mesure des risques politiques encourus devant l'inévitable déballage. On a pesé l'effet boomerang possible du procès Bokassa, promis « solennel » dans un grand mouvement de col et espéré discret, après mûres réflexions.

Et peut-être n'était-on pas très loin, mardi soir, d'envisager un report du procès au soir de l'audience d'ouverture. Les cinq défenseurs de l'empereur, trois avocats centrafricains, Mes Lambert Zokeozo, Pyancaye Bolly, Mireille Botiloci, deux avocats français, Mes Francis Szpiner et François Gibault, exprimaient une double intention : demander dans un premier temps le désaisissement du président de la cour criminelle, M. Edouard Frank ; solliciter ensuite, et surtout, un complément d'information devant un dossier d'instruction plus ou moins bancal. On dit que *« pour une bonne administration de la justice »*, l'accusation, le procureur général, M. M'Bodou, ne s'opposeraient pas à cette seconde demande.

Bref, si la défense, pour des raisons qui sont les siennes, et dans la diversité très politique des approches, décidait, à la majorité, de solliciter le renvoi, il se pourrait fort que le procès soit remis à une date ultérieure. Et que l'on fasse l'économie d'une inéluctable séance de grand-guignol. Même en petit comité.

Car, à ne lire simplement que l'acte de renvoi, six petites pages pour onze chefs d'inculpation, un record de concision, l'accusé Bokassa n'était point trop fréquentable : assassinats. Complicité d'assassinats. Anthropophagie. Empoisonnements. Recel de cadavres. Arrestations et séquestrations arbitraires. Violences et voies de fait. Coups et blessures volontaires sur enfants, ayant entraîné la mort sans intention de la donner. Détournement des deniers publics, de biens, meubles et immeubles, de l'Etat. Atteinte à la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat. Intelligences avec une puissance étrangère.

Faisons grâce des détails, du nombre des victimes, des carats et des milliards de francs CFA détournés. Cet inventaire vaut ce que valent les accusations. Jean-Bedel Bokassa est présumé innocent. Il n'empêche. C'est à l'encontre d'un ancien chef d'Etat longtemps soutenu par la France que cette ordonnance de renvoi a été prise. Et c'est bien à une séance de grand-guignol, aujourd'hui ou demain, que nous sommes tous dûment invités.

PIERRE GEORGES.

A TRAVERS LE MONDE

Haïti

L'aide française serait accrue

La commission mixte de coopération franco-haïtienne a entamé ses travaux, mardi 25 novembre à Paris, sous la présidence du ministre français de la coopération, M. Michel Aurillac, et du ministre haïtien de l'information, le colonel Gérard Abrahams. Les travaux de la commission, qui s'achèveront jeudi, portent sur la définition de l'enveloppe globale de la coopération et, plus précisément, sur les interventions de la Caisse centrale de coopération économique (CCCE) et du Fonds d'aide et de coopération (FAC) en Haïti dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'agriculture et des infrastructures, notamment industrielles.

Selon l'ambassade d'Haïti à Paris, le gouvernement français serait prêt à tripler pour les deux ans à venir l'aide publique à Haïti, dont le montant s'élevait à un total de 87 millions de francs pour 1985-1986. Cette réunion de la commission mixte fait suite à la session inaugurale qui avait eu lieu en Haïti au mois de juillet dernier. – *(AFP.)*

URSS

Plus de quarante morts dans une catastrophe ferroviaire

Moscou. – Quarante et une personnes au moins ont été tuées le 6 novembre lors de la collision de deux trains, dont l'un avait « grillé » un feu rouge en gare de Koristovka, en Ukraine, a-t-on appris plus de quinze jours plus tard à Moscou auprès de la rédaction de *Goudok* (le Sifflet), le quotidien des cheminots soviétiques. Un membre de la rédaction a indiqué à l'AFP que le bilan immédiat de l'accident était de quarant et un morts et d'une trentaine de blessés, mais qu'il ignorait si d'autres passagers avaient succombé à leurs blessures depuis.

Le journal des cheminots, qui consacrait mardi 25 novembre un long reportage à cette collision, a qualifié de *« très inquiétantes »* les conditions de la sécurité pour les passagers des chemins de fer en URSS.

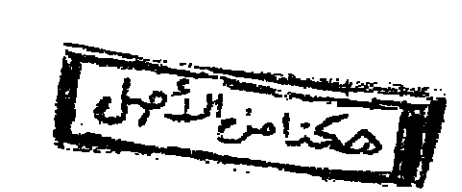
Un accident de chemin de fer à Soudzenko (Sibérie), le 12 mars, avait fait une dizaine de morts. Les accidents sont de plus en plus fréquents, *« de même que les passages au feu rouge »*, selon *Goudok*, qui dénonce *« la négligence criminelle des équipes de conducteurs »*, ou encore *« l'indifférence, l'incurie, l'alcoolisme et le manque de vigilance »* des cheminots. Selon le journal, le conducteur du train de passagers 635, qui assurait la liaison Krivoi Rog - Kiev, M A Galoutchenko, dormait au moment de l'accident à Koristovka. – *(AF.)*

[La catastrophe de Koristovka n'avait été jusqu'ici mentionnée que de manière allusive, sans précision sur le nombre des victimes.]

Turquie

La peine de mort est requise contre des membres du groupe Abou Nidal

Le procureur de la Cour de sûreté de l'Etat a requis mardi 25 novembre la peine de mort contre six des neuf personnes inculpées pour l'assassinat, le 24 juillet 1985, à Ankara, du premier secrétaire de l'ambassade de Jordanie, Zaïd Sati. La plupart des accusés appartiennent au groupe d'Abou Nidal, dont le procureur a rappelé la responsabilité présumée dans l'attentat contre la synagogue de Neve Shalom à Istanbul le 6 septembre 1986. L'accusation a directement mis en cause la Syrie dans le meurtre du diplomate jordanien, ainsi que dans divers projets terroristes contre la Turquie. La peine de mort a été requise contre le deuxième secrétaire de l'ambassade de Syrie Mohammed Derwich Baladi. Celui-ci a quitté le pays la semaine dernière. – *(Corresp.)*



La discussion budgétaire au Sénat

Agriculture : un vote sans enthousiasme

Le Sénat a poursuivi lundi 24 et mardi 25 novembre l'examen de la deuxième partie de la loi de finances pour 1987. Le budget de l'agriculture a été adopté, non sans que les sénateurs de la majorité — notamment ceux du Grand Ouest — aient manifesté une certaine grogne contre les quotas laitiers. Par ailleurs, les sénateurs ont également adopté les budgets du commerce, de l'artisanat et des services, du Plan, des services du premier ministre. Ils ont examiné celui de la recherche.

Comme à l'Assemblée nationale (*le monde* du 1er novembre), l'examen du budget de M. François Guillaume, ministre de l'agriculture, a fait lever mardi un vent de fronde contre les pénalités induites par les quotas laitiers. A l'Assemblée, les députés avaient obtenu une rallonge de 25 millions de francs (100 millions en tout) pour les producteurs laitiers en difficulté. Les sénateurs ont décroché, quant à eux, une enveloppe supplémentaire de 200 millions de francs : 100 millions attribués en discussion de la première partie du budget (provisions fiscales sur les investissements), et 100 millions en seconde partie pour les producteurs de lait et de viande.

Plusieurs sénateurs sont intervenus pour demander à M. Guillaume de débloquer ces crédits le plus rapidement possible, *« pour éviter de décevoir les intéressés »*, a insisté M. Roland du Luart (RI, Sarthe). M. Marcel Daunay (UC, Ille-et-Vilaine) a souhaité pour sa part que la répartition ait lieu dès le mois de janvier 1987. *« La politique des quotas (...) aboutit à un encadrement néfaste, aveugle des réalités agricoles »*, a affirmé M. Guillaume, en en faisant porter la responsabilité sur les gouvernements de gauche. Le ministre a rappelé que 400 millions de francs ont été dégagés pour l'incitation au départ des agriculteurs âgées, afin de redistribuer leurs quotas aux jeunes agriculteurs.

Pour le reste, les sénateurs de la majorité ont approuvé, en traînant un peu les pieds, les crédits de M. Guillaume. M. Roland du Luart, rapporteur spécial de la commission des finances, s'est déclaré inquiet des *« glissements »* vers un désengagement de l'Etat. De même, il a jugé bien *« timides »* les efforts consentis pour faire évoluer les structures de production.

Des propos que n'a pas démentis M. Michel Sordel (RI, Côte-d'Or), même si le rapporteur pour avis a fait porter la responsabilité de la mauvaise situation de l'agriculture française sur la politique agricole commune. M. Guillaume a répondu qu'il entendait pallier les inconvénients des règlements communautaires par une meilleure organisation des productions et des marchés.

« Votre budget frileux est en trompe-l'œil et purement électoraliste » a affirmé pour sa part M. Fernand Tardy (PS, Alpes-de-Haute-Provence) tandis que M. Gérard Delfau (PS, Hérault) s'étonnait de voir la majorité voter le budget après avoir *« égrené la litanie de ses critiques »*. Par ailleurs, sur décision de Matignon, 50 millions de francs supplémentaires (les députés avaient obtenu 24 millions) ont été débloqués pour l'enseignement privé agricole afin de permettre la prise en charge à 100 % des charges salariales des maisons familiales et le versement de la subvention de fonctionnement à tous les établissements d'enseignement agricole à temps plein.

● **Commerce, artisanat, et services.** — *« C'est dans ces trois secteurs que se gagnera ou non la bataille de l'emploi »* a affirmé le ministre délégué chargé du commerce, de l'artisanat et des services. Pour sa part, M. René Ballayer (UC-Mayenne) a insisté sur la capacité créatrice d'emplois des entreprises individuelles. Le rapporteur spécial de la commission des finances a rappelé qu'une étude du ministère des affaires sociales avait montré que les entreprises artisanales avaient mieux que les autres secteurs d'activité, résisté à la crise (sauf bâtiment et ameublement).

● **Services du premier ministre, fonction publique.** — S'agissant des effectifs de la fonction publique, M. Hervé de Charette, ministre délégué chargé de la fonction publique a expliqué que le gouvernement entendait réduire les effectifs là où il y avait sureffectif et les augmenter dans les secteurs où le besoin s'en faisait sentir (sécurité, justice, etc.) : bilan 20 000 départs à la retraite, 7 000 créations de postes.

● **Plan et économie sociale.** — Pour M. de Charette, le Plan a cessé de jouer son rôle : le Plan est mort, vive la stratégie, a-t-il dit en substance. Pour le ministre, l'Etat doit éclairer les stratégies des agents économiques sans pour autant les définir ou les encadrer. Le rapporteur spécial de la commission des finances, M. Gérard Delfau (PS, Hérault), n'a pas contesté le bien-fondé d'une révision de la planification, *« mais*, a-t-il souligné, *je demeure convaincu de la nécessité d'une planification qui associe prévision, détermination d'une stratégie et choix des orientations, ces dernières débouchant sur des engagements budgétaires »*.

● **Recherche.** — Le budget de la recherche (*le Monde* du 6 novembre) présenté par M. Alain Devaquet, ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur, met l'accent sur la recherche fondamentale sans pour autant, a affirmé le ministre, pénaliser la recherche industrielle. M. Pierre Croze (RI, Français établis hors de France) s'est félicité d'un budget qui cherche à faire sortir la recherche «de son ghetto» en la diffusant à la fois dans les entreprises, et dans les secteurs qui formeront les chercheurs de demain. Mme Danièle Bidard-Reydet (PC, Seine-Saint-Denis) a protesté contre la diminution du nombre des ingénieurs-techniciens et administratifs (supression de 532 postes).

Par ailleurs, un amendement déposé par M. Pierre Laffitte (GD, Alpes-maritimes) a été adopté contre l'avis de M. Devaquet. Cet amendement prévoit des incitations fiscales favorables aux sociétés innovantes. Cet amendement a été gagé par une taxe additionnelle sur les vidéo-cassettes pornographiques ou à caractère violent.

P.S.

M. Giscard d'Estaing rencontre M. Mitterrand, puis Mme Thatcher

Pour la quatrième fois depuis son élection à la présidence de la République, M. François Mitterrand devrait rencontrer son prédécesseur à l'Elysée. L'entretien, fixé au jeudi 27 novembre, a lieu, précise le secrétariat de M. Valéry Giscard d'Estaing, à la demande de l'actuel chef de l'Etat, et ce avant le Conseil européen de Londres des 5 et 6 décembre prochain.

M. Giscard d'Estaing, qui doit également être reçu par le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, le 3 décembre, a eu trois occasions récentes de rappeler son attachement à l'union européenne : dans un article publié dans *le Monde* du 8 novembre, à la tribune de l'Assemblée nationale lors de l'examen de l'Acte unique européen, le 20 novembre, et devant les clubs Perspectives et réalités deux jours plus tard.

André Segalat est mort

André Segalat, ancien membre du Conseil constitutionnel, ancien secrétaire général du gouvernement, est mort, le lundi 24 novembre, à Paris, à l'âge de soixante-seize ans.

[Né le 10 août 1910, à Paris, André Segalat devient en 1937 auditeur au Conseil d'Etat, après des études de droit et l'obtention du diplôme de l'Ecole libre des sciences politiques.

Il entre en 1940 dans la Résistance. Il y sera l'un des collaborateurs d'Alexandre Parodi, délégué général du gouvernement pour la France occupée.

En décembre 1944, il est nommé maître des requêtes au Conseil d'Etat. Après la Libération, il dirige les cabinets d'Alexandre Parodi, devenu ministre du travail, puis de Jules Moch, ministre des travaux publics et des transports.

En 1946, André Ségalat remplace M. Louis Joxe au secrétariat général du gouvernement. Il occupera ce poste, l'un des plus importants sous la IVe République, avec une remarquable continuité, jusqu'en janvier 1958.

Il est alors nommé président du conseil d'administration de la SNCF (en remplacement de Louis Armand, devenu président de l'Euratom). Là encore, alors que le mandat de ses cinq prédécesseurs n'avait jamais dépassé six ans, il restera dix-sept ans (jusqu'en septembre 1975) à la tête de la SNCF. En 1960, il a été nommé conseiller d'Etat hors cadre.

Membre du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur depuis 1973, André Ségalat est nommé en février 1977 par M. Valéry Giscard d'Estaing membre du Conseil constitutionnel. Il y avait été remplacé, au terme de son mandat, par M. Robert Badinter au mois de février dernier.

Conduite dans la plus grande discrétion, la carrière d'André Ségalat n'en fut pas moins d'une exceptionnelle importance, surtout durant ces douze années pendant lesquelles il assura au poste-clef de secrétaire général du gouvernement la continuité de l'Etat dans une période de perpétuelle instabilité politique.]

M. K.

Politique

La situation à la Guadeloupe

Perquisition et interpellations après quatorze attentats à la bombe

La Route du rhum a servi de caisse de résonance aux indépendantistes guadeloupéens et aux quatorze attentats qu'ils ont commis dans la nuit du lundi 24 au mardi 25 novembre (*le Monde* du 26 novembre). Les indépendantistes « durs » ont également choisi d'opérer juste avant l'arrivée du ministre des DOM-TOM le week-end prochain. M. Pons doit notamment participer aux festivités du dixième anniversaire du RPR. L'attente du verdict dans le procès de la militante indépendantiste Leila Cassubie n'est pas étrangère non plus à l'agitation d'une base qui serait hostile à toute tractation avec le gouvernement français...

Tous les secteurs géographiques, économiques et politiques de l'archipel guadeloupéen ont été touchés par les quatorze bombes dont les emplacements avaient été choisis de telle manière qu'elles ne fassent pas de victime : l'appartement d'un fonctionnaire de police de la cellule antiterroriste de la préfecture, les locaux en construction du SRPJ Antilles-Guyane, l'antenne administrative du secrétariat d'Etat à la francophonie (ouverte le 10 novembre dernier), la maison de campagne du président socialiste du conseil général, M. Dominique Larifla, un bungalow situé dans l'hôtel où se trouve le PC presse de la Route du rhum, la marina de Pointe-à-Pitre où ont lieu les arrivées de cette même course, la chambre de commerce et d'industrie de Pointe-à-Pitre, etc. Ce dispositif nécessite un minimum de trois équipes, selon la police, et démontre que les indépendantistes activistes guadeloupéens ne sont pas aussi désorganisés, démobilisés que voulait le laisser croire récemment le représentant de l'Etat.

Quelques heures après les explosions, une perquisition a été effectuée chez un membre de l'Union populaire pour la libération de la Guadeloupe (UPLG) principale formation indépendantiste de l'archipel). Cinq personnes ont été interpellées, dont trois militants importants de l'UPLG, parmi lesquels M. Louis Théodore *dit* « Jean ». Ce dernier avait fait partie des dix-neuf Guadeloupéens jugés par la Cour de sûreté de l'Etat après les événements qui avaient fait une quarantaine de morts à la Guadeloupe en 1967 (*le Monde* du 17 février 1968). Condamné par défaut,M. Théodore était entré dans la clandestinité et n'avait jamais été retrouvé jusqu'à son amnistie en 1974.

Militant de la première heure, il avait participé activement à la création de plusieurs syndicats ouvriers et paysans dans les années 70 et il est l'un des pionniers du Mouvement patriotique. Les cinq interpellés ont été remis en liberté mardi en fin de journée.

M. Claude Makouke, chef de file de l'UPLG, déclarait mardi à propos de ces interpellations qu'elles étaient *« un prétexte du gouvernement colonialiste français pour tenter de masquer l'échec de sa politique économique et sociale à la Guadeloupe »*.

« La violence, nous a déclaré M. Makouke, *est due au fait colonial : quand le ministre Bernard Pons se permet de dire qu'une situation ne se mesure pas au nombre de décibels, nous disons carrément que ce sont là des gens qui n'ont rien compris au phénomène de libération d'un peuple. »*

Les formations politiques traditionnelles ont condamné sans réserve les attentats, les premiers à l'explosif depuis le 13 mars 1985 (trois personnes avaient trouvé la mort dans un restaurant de Pointe-à-Pitre).

ANDRÉ LÉGER.

A l'Assemblée nationale

Une nouvelle devise pour l'outre-mer : « Liberté, parité, fraternité ! »

La discussion du projet de loi de programme pour le développement des départements d'outre-mer, déjà adopté en première lecture par le Sénat, a donné lieu, le mardi 25 novembre, à l'Assemblée nationale, à un débat théorique sur la nécessité de réduire les inégalités sociales dans ces terres de la France du grand large.

Personne, ni à gauche ni à droite, n'a eu, heureusement, le mauvais goût de pavoiser. Le constat, en ce domaine, est en effet accablant pour tout le monde politique. Sait-on, par exemple, que, dans les départements d'outre-mer, le droit aux prestations sociales est tellement plus restrictif qu'en métropole que pour bénéficier des allocations familiales, du complément familial, de l'allocation de logement familial, de l'allocation de rentrée scolaire, de l'allocation de parent isolé, etc., il faut justifier d'une activité professionnelle ? Ce qui revient à pénaliser les plus déshérités, et surtout les chômeurs, proportionnellement beaucoup plus nombreux qu'en métropole...

Les prestations sociales y sont non seulement plus faibles qu'en métropole, mais chaque bénéficiaire n'y perçoit directement qu'une partie de leur montant, l'Etat mettant le reste de côté pour financer les cantines scolaires, la formation professionnelle, les actions en faveur des personnes âgées. En outre, ces disparités criardes sont aggravées par les inégalités de revenus : au nom du coût de la vie, les fonctionnaires locaux bénéficient de primes augmentant de plus de 40 % le niveau métropolitain de leurs traitements, tandis que, dans le secteur privé, on justifie par les « spécificités » locales l'existence d'un salaire minimal très inférieur à celui de la métropole...

Que le projet de loi défendu par M. Bernard Pons, ministre des DOM-TOM, propose un délai de trois ans pour abolir la condition d'activité professionnelle exigée des ressortissants d'outre-mer pour bénéficier de la plupart des prestations familiales, cela donne la mesure du chemin qui reste à parcourir avant que les habitants de ces anciennes colonies accèdent à la pleine citoyenneté sociale.

Le gouvernement, au demeurant, limite son ambition : il veut aboutir progressivement, en cinq ans, à une *« parité sociale globale »*, entre la métropole et les départements d'outre-mer. *« Il y aura parité sociale globale* explique-t-il, *lorsque le volume des prestations sociales de toute nature assurées par l'Etat et par les régimes de Sécurité sociale, et versées dans les départements d'outre-mer, correspondra, compte tenu des mesures d'adaptation nécessitées par leur situation particulière, à celui qui serait obtenu si toutes les prestations existant en métropole et assurées par l'Etat et par les régimes de Sécurité sociale y étaient servies dans des conditions analogues. »*

Il n'y a là rien de révolutionnaire. Le gouvernement ne fait que développer le système social en vigueur actuellement, que la gauche, très velléitaire sur ce terrain, avait elle-même avalisé de 1981 à 1986. Mais, en retenant cette notion de « parité sociale globale » dans son projet M. Pons tend à institutionnaliser un concept porteur de disparités, et c'est justement ce que la gauche lui reproche aujourd'hui en opposant à cet objectif de « parité sociale globale » la recherche d'une *« stricte égalité »*.

Dans ce débat, communistes et socialistes ont fait donner leurs ténors locaux.

M. Paul Vergès (PC, Réunion), a soulevé l'exception d'irrecevabilité en relevant dans le texte gouvernemental au moins dix motifs, selon lui, d'inconstitutionnalité.

M. Michel Debré a donné la réplique au chef de file de la gauche réunionnaise.

L'exception d'irrecevabilité a été repoussée par 311 voix (RPR, UDF et Front national) contre 248 (socialistes et communistes).

Le « oui, mais... » de M. Soisson

Les socialistes, pour leur part, avaient fait appel, le matin, à leur premier secrétaire, M. Lionel Jospin, pour donner le maximum d'éclat, au cours d'une conférence de presse, à leur offensive contre le projet de M. Pons. Et l'après-midi c'est le maire-poète de Fort-de-France, M. Aimé Césaire, fondateur du Parti progressiste martiniquais, qui s'est exprimé en leur nom. Il s'en est tenu à *« une vérité toute simple : en matière de prestations sociales, on refuse l'égalité aux habitants de l'outre-mer »*. Querelle de mots ? *« Je ne sais pas si égalité et parité sont synonymes*, a-t-il ajouté à l'adresse de M. Pons, *mais je sais qu'ils ne sont pas interchangeables. Essayez de dire : «* Liberté-parité-fraternité ! *» Chiche ! Il y a des mots ombrageux qui ne supportent pas d'être amoindris par une épithète. Il n'y a pas d'égalité adaptée, ni d'égalité globale. L'égalité est ou elle n'est pas, et dans votre projet elle n'est pas, et j'en prends acte. »*

Au nom du RPR, M. Michel Renard, chef de file de la droite martiniquaise, a fait observer à M. Césaire que le gouvernement ne faisait, en la circonstance, qu'appliquer le programme électoral sur lequel il avait gagné les élections législatives. La question préalable défendue par le maire de Fort-de-France, selon lequel il n'y avait pas lieu de délibérer, a elle aussi été rejetée, par 323 voix contre 249.

Au-delà de cette controverse le ministre des DOM-TOM a été accusé de sacrifier à l'électoralisme en présentant une loi de programme dont l'application n'interviendra, pour l'essentiel, qu'après la prochaine élection présidentielle. Or, sur ce terrain, les socialistes et les communistes ont reçu un soutien inattendu de la part du délégué de l'UDF aux DOM-TOM, M. Jean-Pierre Soisson, qui, une fois de plus, a tenu à faire entendre la « différence » de sa formation.

Tout en se félicitant que le projet de loi constitue *« un geste politique important, de nature à rassurer et à stabiliser »* l'outre-mer, le député de l'Yonne a souligné que *« par les temps qui courent on promet beaucoup et on engage beaucoup l'Etat. Est-ce possible ? Est-ce raisonnable ? »* M. Soisson a fait notamment observer que les budgets de plusieurs ministères techniques directement concernés par les promesses de crédits supplémentaires faites par M. Pons ne prennent pas, pour l'instant, celles-ci en compte. *« Un doute existe pour les actions culturelles et les équipements hospitaliers*, a-t-il noté. *L'ambiguïté doit être levée, les engagements de l'Etat précisés. »* L'ancien ministre a également abondé dans le sens de la gauche en demandant à M. Pons de confirmer que *« l'ensemble des financements prévus par la loi de programme s'ajoutent aux financements définis par les contrats de plans »* souscrits entre les régions d'outre-mer et l'Etat avant le changement de majorité.

Soigneusement préparée, en concertation avec M. Raymond Barre et M. Valéry Giscard d'Estaing, l'intervention de M. Soisson a confirmé que, dans la perspective de la compétition présidentielle, l'UDF n'entend pas, outre-mer non plus, laisser le champ libre au RPR.

ALAIN ROLLAT.

● **L'opinion pessimiste, selon la SOFRES.** — Une majorité relative des Français estiment que la politique économique du gouvernement *« ne fait qu'aggraver les difficultés actuelles »*, selon les résultats du sondage réalisé par la SOFRES et publié, le mercredi 26 novembre, dans un groupe de journaux de province (1). 44 % des personnes interrogées pensent que l'action du premier ministre en matière économique va *« plutôt dans la mauvaise direction »*, 34 % émettant une opinion contraire.

Cette politique est inspirée par *« la recherche d'une plus grande efficacité pour l'économie »* selon 40 % des avis recueillis, 28 % pensant qu'elle résulte de *« la volonté de mettre en œuvre le libéralisme »*. En outre, 55 % des personnes interrogées estiment que la situation de l'économie française *« va rester la même »* (au lieu de 47 % lors de l'enquête réalisée en septembre 1985), 24 % (au lieu de 31 %) pensent qu'elle *« va se détériorer »* et 16 % (au lieu de 13 %) qu'elle *« va s'améliorer »*.

Pourtant, la majorité des Français (54 %) n'envisagent pas de *« participer à des manifestations de protestation pour faire aboutir leurs revendications »*, 32 % se déclarant prêts à le faire.

(1) Sondage effectué du 6 au 12 novembre auprès d'un échantillon représentatif de mille personnes.

La polémique sur la gestion du conseil régional de Provence-Côte d'Azur

Les milliards des régions

La polémique déclenchée par M. Jean-Claude Gaudin, président PR du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur (*le Monde* du 26 novembre) à propos de la gestion financière de son prédécesseur, M. Michel Pezet (PS), conduit à s'interroger sur les budgets et la fiscalité régionale, leur poids relatif selon les régions et sur le degré de bureaucratie supposé ou réel engendrée depuis la création, en 1972, de ces nouvelles structures administratives, qui ont été transformées en mars dernier en collectivités locales de plein exercice.

Par comparaison avec les départements et les communes, les régions représentent encore un faible volume de dépenses : 24,3 milliards sur un total de 474 milliards en 1986. Mais les dépenses régionales ont augmenté au total de 28 % par rapport à 1985, alors que l'ensemble des budgets locaux ne progressait que de 7,7 %, d'où la mise en garde formulée il y a un mois par M. Jacques Chirac devant le congrès des présidents de conseils généraux à la Réunion.

Les régions ne doivent pas se perdre dans des tâches de gestion qui provoqueraient des frais de fonctionnement trop élevés. Elles doivent s'appliquer à faire ce pourquoi elles ont été créées, c'est-à-dire l'équipement, l'aménagement du territoire, l'animation économique, et ne pas déborder de leur rôle, a-t-il déclaré.

Or, au fil des ans, la part des dépenses d'investissements des régions a régressé au profit des frais de fonctionnement, c'est-à-dire les frais de personnel, de gestion, le paiement des intérêts de la dette ou le coût des services transférés par l'Etat, *tels que les lycées et la formation* professionnelle : 63 % du total des budgets en 1985 et 58 % dans les budgets primitifs de 1986.

Provence-Alpes-Côte d'Azur,aujourd'hui sur la sellette (mais l'Auvergne, le Midi-Pyrénées ou encore le Languedoc-Roussillon, où un président de droite a remplacé en mars un président de gauche, présentent des situations similaires), ne détient pas le record des augmentations de dépenses budgétaires entre 1985 et 1986. La progression a été de 88 % en Auvergne, 49 % dans le Centre, 47 % en Lorraine. En revanche, parmi les régions « raisonnables », on peut classer l'Aquitaine (+ 22 %) et l'Ile-de-France (+ 17 %). Provence-Alpes-Côte d'azur ne voit augmenter son budget total que de 22,3 %.

Exprimée en francs par habitants, c'est l'Auvergne, toujours selon les chiffres du budget primitif 1986, qui est en tête avec 624 F, et la Basse-Normandie qui, avec 289 F, ferme la marche... mis à part le cas particulier de la Corse (1 490 F).

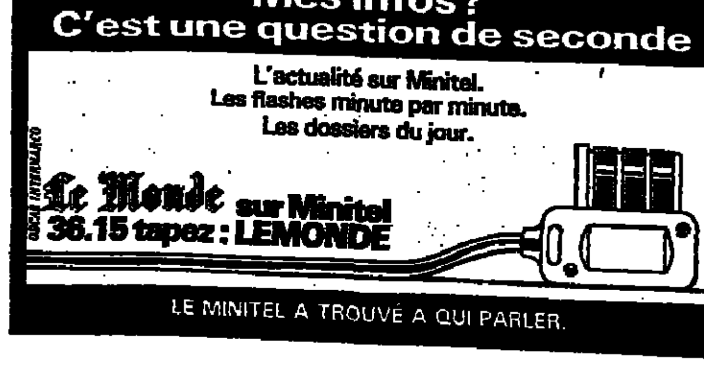
Les dépenses de fonctionnement (c'est-à-dire celles qui peuvent le plus facilement faire l'objet de critiques politiques puisqu'elles sont susceptibles, par des biais divers, de servir à payer du personnel et à financer des études plus ou moins sérieuses) ont augmenté en un an de 13 %, non comprises les dépenses relatives au fonctionnement des lycées. Là encore, ce n'est par la Provence qui, avec 39 % détient la palme, mais la Picardie (+ 69 %). En revanche, la région que dirigeait M. Pezet jusqu'au printemps dernier est la plus dépensière de toutes au chapitre particulier des frais de personnel, les plus modérées étant Rhône-Alpes, la Bretagne et l'Ile-de-France.

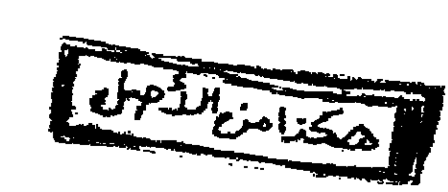
Les contribuables sont-ils écrasés par la fiscalité régionale ? Assurément pas. Chaque Français de métropole verse en moyenne moins de 200 F d'impôts pour sa région, mais dans le Centre ce chiffre atteint 236 F, alors qu'il ne dépasse pas 161 F en Alsace. Il atteint 222 F en Provence.

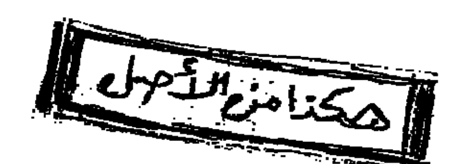
Dernière interrogation : les régions sont-elles endettées au point de se retrouver un jour — ce que semble craindre que M. Joseph Comiti, rapporteur du budget en Provence-Côte-d'Azur — dans une situation comparable à certains pays du tiers-monde ? Sans doute les annuités de la dette des conseils régionaux ont-elles augmenté de près de 18 % en 1986, mais globalement on note une pause de la plupart des régions dans le recours à l'emprunt. C'est la région provençale qui, toutefois, a la dette la plus lourde (161 F par habitant) derrière les pays de la Loire (174 F), alors que chaque habitant du Limousin ne doit rembourser que 12 F. Midi-Pyrénées a même diminué d'une année sur l'autre l'annuité de sa dette de 1 %, alors que le Languedoc-Roussillon a vu la sienne grimper de 102 %.

Autant de régions, autant de situations contrastées. C'est la conséquence, d'ailleurs logique, de la décentralisation.

FRANÇOIS GROSRICHARD.







DECROCHEZ L'AMERIQUE



Le fil du téléphone vous aide à resserrer les liens avec vos partenaires outre-Atlantique. Le téléphone, c'est la ligne la plus directe entre hommes d'affaires, et businessmen.

Appelez l'Amérique ! C'est facile, grâce à la coopération entre les Télécoms et AT&T, leaders mondiaux des Télécommunications..

Appelez l'Amérique et faites plus souvent votre numéro aux Américains.







Young & Rubicam 86

Politique

Le gouvernement cherche à désamorcer le mécontentement des étudiants et des lycéens

Le gouvernement et sa majorité ont été surpris par la manifestation de la FEN pour l'école publique, le dimanche 23 novembre, et par la mobilisation des étudiants et des lycéens contre le projet de loi de M. Alain Devaquet. Le cortège organisé à Paris par la FEN avait une signification claire – *« effrontément politique »*, a dit, mardi, M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, – qui permet d'en contrer facilement l'effet. Le mouvement étudiant, et surtout lycéen, est, comme toujours, plus difficile à cerner.

Qu'à cela ne tienne ! M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, se lance à la hussarde au secours du projet Devaquet, texte *« extraordinairement positif »* en ce qu'il a pour objectif de *« donner du travail à tous ceux qui sortent de l'enseignement »*. L'agitation des étudiants, qui a un *« caractère extrêmement minoritaire »*, ne peut donc résulter que d'une entreprise de *« désinformation »* et de *« falsification »*, dont les auteurs sont faciles à identifier. *« L'UNEF-ID est une filiale du PS »*, assurait M. Toubon, mardi, dans les couloirs de l'Assemblée nationale, et *« cette falsification de la réalité n'a d'autre but que d'essayer de favoriser une revanche politique de l'opposition »*.

Comme M. Pierre Messmer, président du groupe RPR de l'Assemblée, M. Toubon soulignait que les trois motifs de l'hostilité des étudiants au projet de loi sont sans fondement : le texte, selon lui, n'accentue pas la sélection à l'Université, les droits d'inscription resteront modérés, et les diplômes nationaux sont maintenus. Dans ces conditions, la discussion du texte à l'Assemblée doit se dérouler normalement, afin de montrer aux étudiants que leurs craintes sont sans objet. *« Il n'est pas question de faire jouer l'article 49, alinéa 3 de la Constitution sur ce projet »*, a dit M. Messmer, d'une part *« parce qu'il n'y a aucune urgence, puisque la loi ne doit s'appliquer qu'à la prochaine rentrée universitaire »*, d'autre part *« parce qu'il n'est pas nécessaire, pour le gouvernement, de vérifier la cohésion de sa majorité sur ce sujet »*. Celle-ci est, selon M. Messmer, *« unie, solide et sans états d'âme »*.

Va donc pour une discussion libre, sauf, naturellement, si les socialistes veulent en faire *« un Verdun »*, a dit M. Toubon, et faire durer les choses jusqu'à la fin de la session parlementaire. Ce ne serait alors, a ajouté le secrétaire général du RPR, qu'un *« combat d'arrière-garde »*, dont le gouvernement et sa majorité feraient *« une Berezina »* pour le PS.

Désinformation, falsification : les médias en ont pris aussi pour leur grade chez les amis de M. Jacques Chirac, notamment lors de la réunion du bureau politique du RPR mardi soir. L'UDF formulait les mêmes reproches, mais elle s'inquiétait aussi de la façon dont la réforme universitaire avait été préparée et programmée. Texte de compromis, le projet de M. Devaquet ne satisfait pas ceux qui souhaitaient introduire réellement la concurrence et une véritable sélection à l'Université.

Des regrets, à ce sujet, se sont exprimés autant au RPR qu'à l'UDF, mais celle-ci craint en outre que la querelle universitaire ne vienne gêner la politique menée par le ministre de l'éducation nationale, M. René Monory, et qui vise à réduire la puissance de la FEN. Celle-ci, en effet, tire profit de la convergence de son combat et de celui des étudiants.

Pour pas grand-chose

En s'opposant aux amendements qu'avait adoptés la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale, et qui visaient à élargir de 1 à 3 la « fourchette » des droits d'inscription et à renforcer le contrôle de l'entrée dans l'enseignement supérieur pour les bacheliers, le gouvernement, soucieux de désamorcer la contestation étudiante, donne à sa majorité le sentiment de faire une loi pour pas grand-chose.

Devant le bureau politique du RPR, mardi soir, M. Chirac, comme il l'avait fait le matin même en recevant à déjeuner les responsables de la majorité, a insisté sur la nécessité de répondre à la *« désinformation »* dont souffre, selon lui, le projet Devaquet, mais il a souligné, aussi, que *« la politique du gouvernement vis-à-vis de la jeunesse doit être présentée de façon plus positive et plus globale. »* Le premier ministre estime donc que l'agitation des étudiants et des lycéens – celle-ci lui paraissant moins contrôlée par les socialistes que celle-là – témoigne d'une inquiétude des jeunes et des familles qu'il faut prendre en considération.

M. Chirac n'envisageait pas d'intervenir lui-même sur cette question avant son passage à la télévision, dimanche soir 30 novembre, à l'occasion de l'émission « Questions à domicile ». MM. Monory et Devaquet devaient donc faire face seuls, dans un premier temps, aux suites données par les socialistes et par les communistes au mouvement des étudiants. La machine à fabriquer des amendements a commencé à tourner, mardi, dans les bureaux de ces deux groupes, qui, l'un et l'autre, ont demandé que le gouvernement retire son texte.

Le président de la République, qui avait confié à M. Jean-Pierre Soisson, le 22 novembre, lors de sa visite à Auxerre, qu'il ne voyait rien d'étonnant à ce que la *« la forteresse »* de la FEN se mobilise contre la politique de M. Monory – un *« bon ministre »*, au demeurant, – se refuse à prendre parti dans le conflit qui oppose les étudiants au gouvernement. Toujours *« très attentif »* à l'état des forces sociales dans le pays, indiquait-on, mardi, dans son entourage, M. François Mitterrand estime que le mouvement étudiant est le fruit d'une inquiétude sur la valeur des diplômes, sur les débouchés des études et, aussi, sur le climat général créé pour les jeunes par la politique du gouvernement.

Sur ce point au moins, il semble que le premier ministre partage l'analyse du chef de l'Etat.

PATRICK JARREAU et ANDRE PASSERON.

Sous la pression d'une partie de la majorité et du Front national

Le dossier du remboursement de l'IVG est rouvert

Le remboursement de l'interruption volontaire de grossesse par la Sécurité sociale va-t-il être supprimé dans les prochains mois ? C'est possible, voire probable, même si la décision définitive n'est pas encore prise.

L'avortement est au nombre de ces débats, douloureux pour bien des consciences, qui engendrent les passions. Prudemment, le RPR et l'UDF n'avaient pas fait figurer une modification de la législation le concernant dans leur plate-forme de gouvernement. Ils avaient gardé un trop mauvais souvenir de leur déchirement lorsque, le 28 novembre 1974, Mme Simone Veil avait fait adopter, grâce aux voix de la gauche, une loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse. Et même si la totalité des députés RPR et UDF s'étaient opposés, le 10 décembre 1982, à son remboursement par la Sécurité sociale, décidé par les élus du PS et du PC, les principaux responsables de la droite pensaient qu'il était inutile de rouvrir un dossier si délicat.

C'était oublier une partie de leur base, soutenue, bien entendu, par le Front national, qui, sans remettre en cause l'autorisation de l'avortement, ne voulait plus de son remboursement. Pour les calmer, lors des discussions tant du collectif du printemps que du budget des affaires sociales et de la loi « famille », les représentants du gouvernement avaient dû promettre un vrai débat à l'occasion d'un projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social. Théoriquement, celui-ci doit être examiné la semaine prochaine à l'Assemblée nationale. Il n'est plus possible de reculer.

Sans attendre, les trente-trois députés du Front national ont pour la première fois mêlé leurs signatures à celles de dix-neuf membres du RPR, dont M. Hector Rolland, Pierre de Bénouville et Jacques Hersant, et à celle de quinze élus de l'UDF, dont de nombreux proches de M. Raymond Barre, comme Mme Christine Boutin, MM. Charles Millon et Pascal Clément, pour déposer une proposition de loi qui non seulement supprime le remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale, mais interdit aux mutuelles et assurances de le prendre en charge.

Cette réouverture de ce dossier inquiète certains au sein de la majorité. Ainsi M. Jean-Claude Gaudin s'interroge pour savoir si *« sur le plan politique, c'est la meilleure des choses à faire »*. De toute façon, il estime que *« c'est au gouvernement de prendre ses responsabilités en disant ce qu'il veut et en prenant l'initiative d'une solution »*. Le sujet a déjà été abordé lors des déjeuners des responsables de la majorité ; aucune décision n'a été formellement prise, mais le gouvernement semble s'orienter vers une suppression du remboursement compensée par une aide apportée aux seules femmes en détresse.

Si les ministres ne sautent finalement, pas le pas, les députés auteurs de la proposition de loi, qui seront rejoints, par d'autres, sont bien décidés à déposer leur propre amendement. Le débat, cette fois, devra avoir lieu. Le climat, chez les élus de la majorité, est plutôt à la suppression du remboursement. Il faudrait qu'ils soient plus de trente-cinq à refuser cette remise en cause pour que, compte tenu de la position du FN, la législation ne soit pas modifiée. Mais ce ne pourrait être, cette fois encore, qu'avec le secours de la gauche.

Th. B.

1984-1986 : liberté, égalité

(Suite de la première page.)

L'enquête de la SOFRES pour *le Point* consacrée aux *« références idéologiques des Français »* est pourtant on ne peut plus claire : si le « libéralisme » est approuvé dans l'ordre de l'économie, c'est le « socialisme » qui l'emporte nettement au plan politique, le « centrisme » n'étant pas mal placé (1). D'une façon générale, les Français sont attachés aux grands systèmes collectifs de protection (la Sécurité sociale), ou/et de promotion (l'Université en est un). Au-delà, ils sont plus attachés que ne le croit la majorité à un consensus national issu, en fait, du programme du CNR et que l'on retrouve dans le préambule de la Constitution de 1946 (2).

Le vote à droite ne signifiait donc pas volonté, pour une majorité, de retour en arrière. Or, en matière universitaire – c'est M. René Rémond qui l'assure, – la réforme Devaquet n'est ni plus ni moins un *« retour à l'avant-68 »* (3).

Le second contresens est de même nature. Traditionnellement la droite occupe le pouvoir, ou y revient, pour rassurer. Or que fait le gouvernement ? Il inquiète. Il rend précaire ce qui paraissait être automatique. Et il développe une vision pessimiste de la société, à un moment où celle-ci voudrait au contraire retrouver des raisons d'espérer.

Ainsi le gouvernement constate la délinquance, la décrit comme une tendance lourde de l'évolution de la société et se propose d'accompagner le mouvement par la répression. La prévention, l'amendement, le rachat, sont passés par pertes et profits. De même, il semble tenir pour acquis que la majorité des immigrés ne s'intégreront pas : donc ils sont mis en insécurité, pour les inciter à partir. Même attitude pour les drogués : avoir pour seule politique la mise à l'écart, c'est accentuer leur marginalisation. Faire ainsi le « pari », si l'on ose dire, de l'extension de la délinquance et de la drogue, tabler sur l'échec de la prévention, bref sur l'aggravation de ce qui ne va pas, c'est évidemment prendre le risque d'inquiéter. Comme le fait d'ailleurs M. Séguin dans son domaine : n'est-ce pas lui qui parle de 3 millions de chômeurs et d'une Sécurité sociale en faillite ? A trop vouloir noircir l'« héritage », on ajoute, en fait, à un climat d'insécurité, hier et aujourd'hui physique, puis sociale, et maintenant universitaire...

La gauche, de son côté, peut naturellement tenter de récupérer le mouvement, mobiliser au-delà de ses soutiens « naturels » et espérer transformer l'inquiétude en rejet de la droite. Encore faudrait-il qu'elle apporte une réflexion nouvelle sur la société civile. Ecartelée entre les dogmes qu'une partie d'entre elle n'a toujours pas abandonnés et prisonnière de la raison d'Etat qu'elle a douloureusement découverte il y a peu, elle paraît loin de pouvoir offrir à cette inquiétude un minimum d'articulation politique.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

(1) Selon le sondage réalisé par la SOFRES et publié, le 10 novembre, dans *le Point*, en économie, la *« participation »* est plébiscité par 66 % des personnes interrogées, la *« concurrence »* par 62 %, le *« libre-échange »* par 60 %, et le « libéralisme » par 54 %. En politique, le *« socialisme »* remporte 54 % des suffrages, contre 44 % au *« gaullisme »* et 37 % au *« centrisme »*.

(2) M. Albin Chalandon avait, au micro du « Club de la presse » d'Europe 1, reproché au Conseil constitutionnel de s'appuyer dans ses décisions contre le gouvernement sur le préambule de la Constitution de 1946, lequel est directement inspiré du programme du Conseil national de la Résistance. La constitution de 1958 renvoie explicitement au préambule de 1946.

(3) Dans un entretien accordé à *Libération* du mercredi 26 novembre.

● **Colloque du PCF sur la protection sociale.** – Il y a *« urgence »* à défendre la protection sociale face à *« une offensive dont l'ampleur s'apperente à celle des ordonnances de 1967 »*, a déclaré M. Lajoinie, le mardi 25 novembre, en conclusion d'un colloque organisé sur ce thème à l'Assemblée nationale par le PCF. Devant quelque quatre cents personnes, essentiellement militants communistes et cégétistes, le président du groupe communiste à l'Assemblée a préconisé une réforme du financement de la Sécurité sociale passant notamment par *« le rétablissement de l'impôt sur les grandes fortunes et le doublement de ses taux, la création d'une taxe de 10 % sur les revenus financiers, les plus-values bancaires, les investissements et les placements à l'étranger »*.

De nombreux intervenants ont dénoncé les projets gouvernementaux concernant la Sécurité sociale qui, selon eux, s'inscrivent dans le droit fil des mesures prises auparavant par l'ancien gouvernement socialiste.

Communication

Le financement des nouveaux médias

Les « trous » du câble et du satellite

Le dernier collectif budgétaire risque de réserver de mauvaises surprises pour les nouveaux médias. Les ultimes arbitrages, faits il y a une dizaine de jours à Matignon, provoquent déjà de sérieux remous autour du financement du satellite TDF 1 et du câblage des villes françaises. Côté satellite, *Le Point* du 24 novembre révèle un trou de 220 millions de francs, dû à l'annulation d'un prêt du Fonds de développement économique et social (FDES) prévu depuis le début de l'année. Il faut y ajouter une centaine de millions de francs dû au renchérissement des primes d'assurance. L'Etat s'est pourtant engagé à assurer l'intégralité du financement du satellite de télévision directe, Télédiffusion de France étant chargée de trouver des investisseurs privés pour poursuivre le programme.

Afin de parer au plus pressé, le ministère de la culture et de la communication cherche l'argent manquant dans l'excédent de ressources publicitaires des chaînes publiques. Cet excédent devait servir à combler les mauvaises rentrées de la redevance. Mais, selon le ministère, les téléspectateurs se seraient révélés moins mauvais payeurs que prévu, et il serait possible d'affecter quelque 140 millions de francs au satellite. Mais ces décisions feraient l'affaire des responsables du service public, qui comptaient beaucoup sur cette manne pour doper leur budget face à la concurrence du privé l'année prochaine. Au cabinet de M. François Léotard, on indique que la question n'est pas encore tranchée.

Côté câble, c'est le ministre des PTT, M. Gérard Longuet, furieux de voir le collectif budgétaire prélever trois milliards de francs sur la caisse des télécommunications, qui tire la sonnette d'alarme. Devant le Conseil national des collectivités territoriales pour l'audiovisuel, créé récemment par MM. Raymond Marcellin et Jacques Baumel, il a clairement indiqué que les besoins de financement du câblage excédaient dangereusement les enveloppes disponibles. Soit un trou de 800 millions pour cette année, et d'au moins 1,3 milliard de francs pour 1987.

Comment en est-on arrivé là ? La direction générale des télécommunications met en cause le coût des équipements : fibres optiques et composants sont plus chers que prévu. Les industriels rétorquent que le faible niveau des commandes n'a pas entraîné la baisse des coûts de production espérée. On évoque aussi à la DGT l'afflux brutal des candidatures des villes. Mais c'est le ministre des PTT lui-même qui a provoqué la ruée en laissant trois mois aux collectivités locales pour contracter aux conditions du « plan câble » de 1982 avant la libéralisation du secteur.

Pour les PTT, il paraît aujourd'hui difficile de ne pas honorer les engagements pris vis-à-vis des villes qui souhaitent la mise en œuvre des réseaux avant les élections municipales de 1989. Cette année, la DGT peut trouver un relais auprès des sociétés de financement des télécommunications. Mais renouveler l'opération en 1987 paraît exclu : la DGT a déjà 120 milliards de dettes et 17 % de son chiffre d'affaires en remboursement d'intérêts. Faut-il, pour combler le trou, amputer les investissements sur d'autres équipements ? On s'y refuse au ministère, où l'on estime que le câble est un secteur sans grande rentabilité.

Reste la carte politique. *« Parmi les cinquante-deux villes candidates au câble, il y a de nombreux élus présents dans l'une des deux chambres*, commente-t-on au cabinet de M. Longuet. *On peut espérer qu'ils permettront à la DGT de garder les financements budgétaires suffisants pour faire face à ses engagements. »* En intervenant devant le Conseil des collectivités territoriales pour l'audiovisuel, le ministre des P et T a sans doute entamé sa contre-attaque contre le ministre du budget.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

Dans son rapport sur les missions de l'audiovisuel public

M. Jullian plaide pour l'indépendance et l'égalité avec le privé

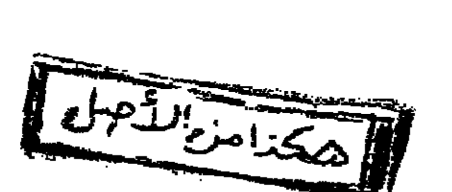
Quand M. Marcel Jullian est chargé, en juin, par M. François Léotard de réfléchir sur les missions de l'audiovisuel public, tout est encore à bâtir. Quand il remet son rapport au ministre de la culture et de la communication, le 19 novembre tout ou presque est *joué* : la loi est promulguée, la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) est en place, et les premiers projets du futur cahier des charges de TF 1 privatisée sont déjà rédigés. Il ne reste plus à M. Marcel Jullian qu'à insérer ses propositions dans la nouvelle donne et à faire un douloureux constat : *« Le souffle de la délivrance, annoncé avec conviction dans les premières semaines qui ont suivi la prise du pouvoir, n'apparaît plus nettement à l'arrivée. »* L'intention initiale – *« libérer la télévision »* – s'est partiellement dissoute. *« Il importe, aujourd'hui, de lui rendre sa pleine signification afin que les citoyens puissent apprécier la portée de la réforme. »*

C'est pourquoi M. Marcel Jullian suggère la mise en place d'une *« charte de l'audivisuel »* prévoyant en son article premier, l'abandon par le gouvernement de sa tutelle sur la télévision publique. *« Cette déclaration*, explique-t-il, *aurait l'avantage immédiat de donner à la CNCL une crédibilité et une dignité morales qui ont quelquefois manqué à la Haute Autorité. »* Tout en continuant à fixer annuellement la redevance et à *« veiller, en tant qu'actionnaire, au bon fonctionnement »* du secteur public, l'Etat et le gouvernement créeraient ainsi un *« choc de délivrance »* transformant *« la télévision d'État en télévision des citoyens »*.

La solennité du propos et l'importance manifeste qu'y attache l'auteur ne doivent cependant pas faire oublier le deuxième grand volet de la « charte » et les recommandations concernant les cahiers des charges – M. Jullian retient, lui, l'expression de *« cahier des missions et des charges »* – l'accompagnant. La charte devrait en effet fermement rappeler *« l'égalité de traitement »* réservée aux deux secteurs, public et privé, l'ancien PDG d'Antenne 2 redoutant manifestement qu'un *déséquilibre* ne s'instaure en faveur de ce dernier. Egalité devant TDF (Télédiffusion de France), qui devrait proposer des tarifs et des conditions identiques à toutes les chaînes ; égalité face à la SFP (Société française de production) pour toutes les obligations de commandes ; égalité enfin dans l'acquittement des droits d'auteur et, dans une moindre mesure, pour les dispositions spéciales adoptées en période électorale. Mais en échange de l'octroi de la redevance, le secteur public conserverait quelques obligations spécifiques : les déclarations et communications gouvernementales, la retransmission des débats parlementaires et les temps d'antenne accordés aux formations politiques, ainsi que la *« responsabilité de la défense et de l'illustration de la langue française »*.

Pour les cahiers des charges – M. Jullian ne s'est intéressé qu'à celui d'Antenne 2, FR 3 faisant l'objet d'une mission spécifique –, l'axe retenu est, là encore, celui de l'allégement. Il s'agit de permettre à la *« chaîne de référence »* du secteur public de concurrencer sa grande rivale privatisée. Dans cet esprit, il déplore notamment certains privilèges accordés à l'Institut national de l'audiovisuel (INA) et l'obligation faite à la seule Antenne 2 de retransmettre les émissions religieuses du dimanche matin. Si pour la création audiovisuelle les règles du jeu apparaissent simples – on imagine mal qu'Antenne 2 ait des obligations de production inférieures à celles de TF 1, – M. Jullian souhaite que les obligations faites aux sociétés nationales pour toutes les retransmissions de spectacles lyriques, dramatiques, d'émissions pour enfants, etc., soient partagées avec des chaînes privées, dans le cadre du *« mieux-disant culturel »*. On saura dans quelques semaines s'il a été entendu.

P.-A. G.



Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

Bernardo Bertolucci tourne en Chine

L'empereur prend l'autobus

Pour tourner le Dernier Empereur, Bertolucci a reconstitué à Pékin l'ambiance de la révolution culturelle.

« *MOTORE* »... La caméra se met en marche. En face, une foule de cyclistes a curieusement posé le pied à terre alors que le feu est au vert. Quand il passe au rouge, tout le monde enfourche son vélo et repart. Dans cette action, plusieurs cyclistes se sont renversés. On tourne la scène à nouveau. Pendant la révolution culturelle, le rouge étant la couleur honorée ne pouvait être en même temps celle du stop ; les feux furent donc inversés.

Pourquoi une telle scène dans la Chine d'aujourd'hui, celle de M. Deng Xiaoping, qui se demaoïse chaque jour un peu plus ? Bernardo Bertolucci, le metteur en scène du *Dernier Tango à Paris* et de *1900*, tournait fin novembre à Pékin l'ultime scène en extérieurs du *Dernier Empereur*, qui relate la vie de Aisin-Gioro Pu Yi, le dernier souverain de la dynastie mandchoue, mort en 1967, en pleine révolution culturelle. Il avait obtenu pour l'occasion – ce qui aurait été impensable il y a encore quatre ans – la reconstitution d'une rue de Pékin telle qu'elle était à l'époque.

Rongxian Hutong, la ruelle ainsi choisie car on n'y trouve aucun immeuble moderne, se trouve près du pompeux bâtiment de l'Assemblée nationale populaire. Pour faire plus « révolutionnaire », les autorités avaient accepté de faire flotter sur son toit de multiples drapeaux rouges. La ruelle était constellée de slogans tels que « *Salut aux jeunes héros de la révolution !* », « *Soutenons tout ce à quoi l'ennemi s'oppose, opposons-nous à tout ce que l'ennemi soutient !* », – une citation célèbre de Mao – de dazibaos, d'effigies du président, de graffitis et d'affiches déchirées. Un immense panneau peint représentait Mao tel un soleil illuminant les différentes nationalités de la Chine.

C'est dans cette rue qu'un millier de jeunes extras, étudiants recrutés pour la circonstance, ont braillé toute une journée des slogans en brandissant le *petit Livre rouge* devant les caméramen venus de Cinecitta.

Une fois utilisés, ces slogans, devenus en 1986 subversifs, étaient recouverts de toile blanche. A la fin du tournage, des policiers arrachaient définitivement les affiches, devant les habitants de la ruelle, pour lesquels ce mauvais souvenir des années 60 apparaissait comme un grand spectacle qu'ils regardaient du pas de leur porte. Certains d'entre eux avaient fait la révolution culturelle, que la plupart des figurants, trop jeunes, n'ont guère connue.

« *Il suffit de regarder ces figurants pour voir que la Chine, les Chinois, ont changé* », nous a déclaré Bertolucci quelques heures avant de prendre l'avion pour Rome. « *Nous avons tout fait pour leur donner un caractère fanatique, des yeux farouches comme les gardes rouges, mais c'était impossible. Ce sont des Coca Cola kids* ». Bertolucci, tout en se défendant d'avoir jamais été maoïste, demeure fasciné par l'aspect esthétique, *chorégraphique*, d'une révolution culturelle « *cruelle et fanatique, mais d'une certaine innocence comme la croisade des enfants* ». Il dit ne pas comprendre la légèreté avec laquelle les Occidentaux ont été séduits. Il a ainsi voulu donner un caractère quasi religieux à sa dernière scène, qui ne dure que quelques minutes dans un film de deux heures et demie : « *Le portrait de Mao est entouré de rayons comme la Madone. Dans le défilé des gardes rouges, son effigie est sous un baldaquin comme le saint patron dans une procession du sud de l'Italie.* »

Esthétique et intimiste

L'esthétique est également présente dans les scènes de la Chine impériale, avec concubines, eunuques et gardes en grand uniforme, reconstituées à grand renfort de costumes d'époque dans la Cité interdite – prêtée exceptionnellement après avoir été refusée aux cinéastes à la suite de déprédations et de vandalisme d'équipes chinoises, – ou à Changchun, la capitale de l'éphémère Mandchoukouo dont Pu Yi fut l'empereur fantoche pour le compte des Japonais. L'acteur qui le représente n'est autre que John Lone, le héros malfaisant de l'*Année du dragon*. Mais derrière ce caractère somptueux, c'est un film intimiste que Bertolucci affirme avoir tourné, sur un thème délicat, celui de la « rééducation », dont on connaît le caractère pour le moins ambigu dans un régime communiste, et en particulier en Chine.

« *Pu Yi est un anti-héros, dont il ne reste rien. Je raconte l'histoire d'un homme qui veut sortir de sa maison et ne peut pas. Il a été enfermé dans la Cité interdite puis dans son palais de Changchun comme empereur, ensuite en prison sous les communistes*, dit Bertolucci. *A cinquante-cinq ans, il se retrouve dans la rue avec un vélo, il peut prendre le bus, il travaille au jardin botanique. Il est guéri de son syndrome d'omnipotence, lui pour qui le pouvoir a toujours signifié la perte de la liberté. Quand il était empereur, il était prisonnier. A la fin, il n'est plus empereur, mais il peut sortir dans la rue.*

» *Mon film, c'est l'histoire de sa métamorphose. En Europe, il aurait été fusillé comme criminel de guerre. L'idée chinoise de la justice est ancienne, les gens sont toujours considérés comme des élèves. Confucius estimait que la nature de l'homme était bonne et que toute personne pouvait être rééduquée. C'est une idée très civilisée, alors qu'en Occident les prisons sont les écoles du crime.* » Bertolucci ne veut pas voir la Chine avec les yeux d'un Occidental. « *J'ai dû noircir les scènes de prison, sinon j'aurais été accusé de faire de la propagande. Cette rééducation, c'était l'élément le plus difficile. J'étais très soupçonneux après avoir lu les Mémoires de Pu Yi (1). En fait, il était dans une prison très spéciale, pour VIP. J'ai demandé au directeur de la prison de Fushun, où il fut enfermé, pourquoi son valet Big Li avait été incarcéré pendant six ans alors qu'il n'avait rien fait. Il m'a répondu que c'était simplement parce que Pu Yi avait besoin de son valet en prison.* »

SYGMA

Bertolucci et Richard Wu (Pu Yi enfant)

Et le tournage ? Au début, Bertolucci avoue avoir été nerveux. Le précédent du tournage à Canton du film *Taipan*, d'après le best-seller de James Clavell, avait défrayé la chronique l'an dernier : exigences financières démesurées de la partie chinoise, retards catastrophiques, impossibilité de faire travailler convenablement et dans les délais fixés la main-d'œuvre locale. « *Il a été nécessaire de s'adapter aux conditions locales, il y a eu certains extras. Il faut prendre son temps, mais le coût est resté plus ou moins sous contrôle. Les Chinois ont approuvé le scénario, ne faisant que quelques petits changements de détail, pour des inexactitudes historiques* », affirme Bertolucci, réduisant à de simples broutilles ce qui a certainement donné lieu à d'interminables négociations.

Tout ne semble cependant pas avoir été aussi simple. Les sacro-saints horaires, la sieste – le fameux *xiuxi* chinois qui commence toujours au mauvais moment, – l'abondance d'une main-d'œuvre sans dynamisme ni initiative, dont tous les membres travaillent rarement ensemble, une conception très élastique du temps et une très vague idée de la notion de rentabilité ont ralenti le tournage, qui a duré quatorze semaines. Rien de spécial, seulement le rythme de travail habituel ici. La « coproduction » avec les studios chinois n'a été que formelle. Bertolucci avait amené son équipe de tournage – nourrie de spaghettis et de hamburgers importés à grands frais, – et les intérieurs seront filmés à Cinecitta. Il voulait tourner une scène de bal dans la grande salle de l'ancien Club sportif français de Shanghai, mais il vient d'être démoli.

Le Dernier Empereur, devrait être prêt au début de l'été 1987. « *Il s'agit d'un film indépendant*, dit Bertolucci, *la preuve que l'on peut encore en faire hors de Hollywood, sans être lié aux grandes compagnies cinématographiques. J'espère qu'il y a un espace pour d'autres films que* Rambo... »

PATRICE DE BEER.

(1) *From emperor to citizen, The autobiography of Aisin-Gioro Pu Yi*, deux volumes traduits par les éditions en langues étrangères de Pékin en 1964, réédités en 1983. Lire aussi *The puppet emperor : the life of Pu Yi, last emperor of China*, par Brian Power, éditions Peter Owen, Londres 1986.



PAU/SIPA

Juliette Binoche et Denis Lavant

« Mauvais Sang », de Léos Carax

Feux d'artifices

Irritant, ruisselant de citations et de références mais empreint d'un charme indiscutable, d'une poésie à éclipses qui frappe doux et fort, le deuxième film de Léos Carax a du talent. Comme son auteur de vingt-quatre ans.

LÉOS CARAX est un jeune homme de vingt-quatre ans qui cultive son mystère avec la grâce chichiteuse d'une orchidée en pot. Peu de photos, pas d'interviews. Vous me direz, dans la logorrhée ambiante des services après-vente, ce n'est pas plus mauvais pour la promo, ces silences.

Léos Carax donne, avec *Mauvais Sang*, son deuxième film. Le premier, câlin et sophistiqué, avait eu du succès : il s'agissait de *Boy Meets Girl*. C'est donc en toute liberté, avec des moyens assortis à sa notoriété toute neuve, que Carax, durant de longs mois, a réuni une petite troupe manifestement époustouflée par son talent flagrant. Qu'en est-il sorti ?

Un feu d'artifices, un filet garni, un pot pourri, un cadavre exquis. On a tout le temps envie de crier : « *Clip, clip, clip, hourrah !* » Un garçon essoufflé court au ralenti le long d'un petit pan de mur jaune, la comète de Halley passe dans le ciel, une jeune fille en robe de chambre bleue aime un homme au poil gris qui devrait être son père, il y a des coups de feu dans la nuit et des cadavres qui se relèvent un peu blêmes. Peut-être le ministère de la santé a-t-il participé au financement parce que, souvent, on recommande chaudement l'usage des préservatifs masculins, tandis que David Bowie chante l'amour moderne... Serge Reggiani s'est fait la tête de Serge Reggiani ; il doit représenter quelque chose comme le douanier de l'au-delà, il attend ses clients près d'un petit avion rouge, avec à ses côtés le chien Anubis, un fox-terrier. Pour ramener le sourire sur le visage en pleurs de Juliette Binoche, Denis Lavant lance une pomme en l'air, très haut. Qu'est-ce qui retombe ? Un poireau. On dirait une pub pour la soupe passée Knorr.

Alors, ça sert à quoi que Carax il se décarcasse ? Eh bien, de ce méli-mélo se dégage un charme indiscutable, une poésie à éclipses qui, lorsqu'elle frappe, frappe doux et fort. Il y a là une santé dans la dérive, un enthousiasme juvénile qui débouche sur le dandysme virtuose, jamais sur le chiqué. Comme c'est le cas – nous le citons bien volontiers – chez Beineix

On sent en permanence un désir d'envol, d'évasion, d'apesanteur, de libération de l'attraction, un rêve d'oiseau. Les deux héros vivent leur première étreinte – forcément platonique, dans cette position – pendant un saut en parachute. Ils tombent lentement, silencieux, enlacés, un parachute pour deux, c'est merveilleux. Totalement inutile à l'histoire.

Quelle histoire ? Comme il veut s'arracher du sol, Carax veut s'arracher du récit. Désinvolte, branché, référentiel, très irritant. Certes, Godard est Dieu et Léos est son prophète, mais *Pierrot le Fou* avait plus de sagesse...Une histoire à raconter, tout de même, ne sera jamais supplantée par des images à siroter. Fussent-elles de toutes les couleurs, comme les cocktails des mers du Sud...

On comprend vaguement que deux bandes rivales se disputent la possession d'un vaccin contre la maladie de ceux qui font l'amour sans amour... Trafiquants ? Espions ? Truands ? Polices parallèles ? Tous ces méchants sont plutôt gentils, sauf une vieille Américaine qui porte le masque lifté de la regrettée Gloria Swanson... Se greffe sur cette intrigue crayonnée des passions fatales mais sans érotisme, vécues à travers l'hygiaphone du style par Juliette Binoche, somnanbule et diaphane, Michel Piccoli, qui dans le genre expérimental-transcendantal commence à radoter, et dont on voudrait qu'il cesse de jouer surprenant. Et Denis Lavant, le double troublant de Léos Carax. Le mégot du polar mythique collé aux lèvres, il a une maigreur attachante, il marche sur les mains parce qu'il sait le faire. Mais l'enfant naturel d'Humphrey Bogart et du mime Marceau, forcément, c'est un peu un monstre.

Car c'est là que Carax dérape. Petit Poucet atteint d'un prurit cinéphilique d'une rare intensité, il sème sur sa route tant de références, de citations et d'emprunts qu'il finit par s'y perdre. Bonjour Cocteau (les arbres défilent à l'accéléré et Julie Delpy incarne une exquise et funeste « motarde », née de la cuisse d'Orphée). Salut Chaplin (Mireille Perrier dans *les Lumières de la ville*, suivie d'un *Kid* des beaux quartiers, flageolant sur ses jambes de bébé potelé). Nostalgie délicieuse du cinéma muet, fulgurances pâles d'un noir et blanc réinventé, Papa Griffith, Carax vous aimait...

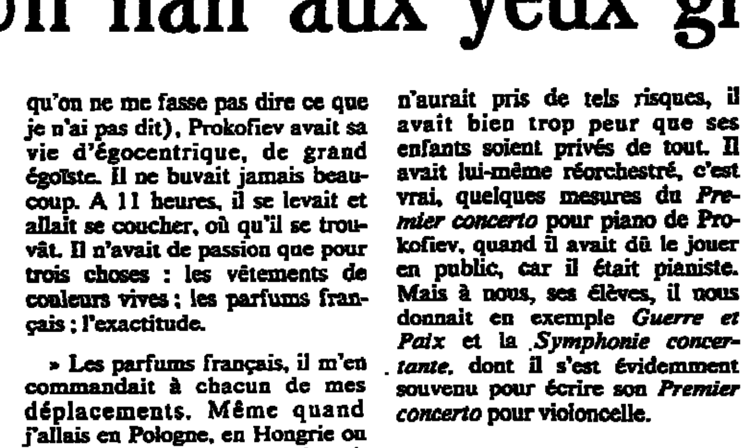
Il y a dans *Mauvais Sang* plusieurs parties de bonneteau éblouissantes. Et à la fin, voilà, on est comme les pigeons de ce jeu de dupes. Plumés, mais assez ravis.

DANIÈLE HEYMANN.

MUSIQUE

Rostropovitch se souvient de Prokofiev

Un naïf aux yeux gris



ERATO-JACQUES BARRAT

Rostropovitch

Prokofiev a dédié à Rostropovitch sa Symphonie concertante, *sa* Sonate *et son* Concertino pour violoncelle. *Il lui a aussi laissé quelques souvenirs.*

COMME Stravinski, et à la même époque, il fut l'ambassadeur de la Russie à l'étranger. Comme lui, il ne devait survivre que par deux ou trois œuvres éparses. Or Serge Prokofiev n'a pas écrit que Cendrillon *et* Pierre et le loup. *Mstislav Rostropovitch entreprend aujourd'hui de le rappeler à ceux qui l'auraient oublié. L'association Acanthes, Radio France, les disques Erato et le « traiteur créateur » Potel et Chabot ont rendu possible, sous sa bannière, un grand cycle de concerts symphoniques, représentations lyriques, musique de chambre, cours d'interprétation qui, après* l'Ange de feu *au palais Garnier (*le Monde *du 5 novembre), culmine le 7 décembre avec l'opéra* Guerre et Paix, *qu'on retrouvera ultérieurement sur disques ainsi que l'intégrale des symphonies qu'il est en train d'enregistrer. Rostropovitch, du 26 novembre à la fin décembre, se mettra plusieurs fois au piano, jouera un peu de violoncelle et dirigera énormément. Quand nous l'avons rencontré, il avait déjà maigri de 10 kilos.*

« Prokofiev est si divers, *dit-il.* Comment voulez-vous qu'une œuvre soit ma préférée ! Cela reviendrait à comparer les harengs aux gâteaux. Dès son *Premier concerto* pour piano, Prokofiev était déjà Prokofiev. Il est lui-même aussi dans les pages légères, *Pierre et le loup* y compris.

» Tout le monde adore *Roméo et Juliette* et *Cendrillon*. Pour le reste, on le connaît mal, même en Union soviétique. Ses opéras exigent trop de répétitions, sont trop onéreux à monter. Prokofiev aimait la France : il aurait été content que ce cycle y soit monté. Aucun festival Prokofiev n'a eu, de près ou de loin, cette importance. A-t-il d'ailleurs jamais existé de festival Prokofiev ? Je n'en ai jamais entendu parler.

» L'Union soviétique devrait créer un concours international qui porte son nom : il a beaucoup écrit pour les instruments solistes. Deux concertos pour violon, quatre pour piano, non, cinq, j'oubliais celui pour la main gauche. C'était, comme celui de Ravel, une commande de Paul Wittgenstein, le frère du philosophe, qui avait perdu un bras à la guerre de 14. Le pianiste ne l'a pas du tout apprécié et l'a rendu au compositeur. *« Il l'a peut-être refusé, mais il me l'a payé »*, disait Prokofiev.

Le grand égoïste

» Il racontait souvent qu'il avait fait entendre *Pierre et le loup* à Walt Disney. *« Et alors ?* lui demandait-on.

— *J'ignore ce qu'il en a pensé, mais je vous certifie qu'il n'avait pas d'angine.*

— ...

— *Il bâillait tellement qu'on voyait parfaitement ses amygdales. »*

» Il était très triste, ou il était très gai, cela dépendait. Quand il était gai, ses yeux étaient bleu clair. Autrement, gris foncé. Même pendant la guerre, il n'a pas écrit de la musique triste. Evidemment, il mangeait moins bien qu'en période de paix. Mais il était tellement éloigné de la politique qu'il réagissait de façon bizarre. Contrairement à Chostakovitch, sur lequel le moindre événement de la politique internationale se reflétait comme dans un miroir (un reflet non inversé, qu'on ne me fasse pas dire ce que je n'ai pas dit), Prokofiev avait sa vie d'égocentrique, de grand égoïste. Il ne buvait jamais beaucoup. A 11 heures, il se levait et allait se coucher, où qu'il se trouvât. Il n'avait de passion que pour trois choses : les vêtements de couleurs vives ; les parfums français ; l'exactitude.

» Les parfums français, il m'en commandait à chacun de mes déplacements. Même quand j'allais en Pologne, en Hongrie ou en Tchécoslovaquie, vous imaginez. *« Ne me rapportez plus de parfums aussi mauvais »*, me disait-il à mon retour pour me remercier. Et quelques jours plus tard : *« Finalement, j'y ai mis le nez, ils ne sont pas aussi répugnants que je le croyais. »*

» Il était obsédé par l'heure. La pianiste Maria Yudina racontait toujours cette anecdote : elle avait travaillé l'une de ses sonates et avait demandé de la lui jouer. Elle arrive chez lui, morte de trac, avec cinq minutes d'avance. Elle sonne. La porte s'entrouvre, retenue par une chaînette, et laisse passer une longue main recouverte de poils roux (Prokofiev avait la main aussi étroite que le poignet), qui lui brandit un réveil sous le nez, et disparaît. Cinq minutes plus tard, Prokofiev lui sautait au cou, lui disant qu'il était très honoré, etc.

» Chostakovitch aurait prétendu que Prokofiev était un très mauvais orchestrateur. Mais que n'a-t-il dit, à en croire Volkov ! (1) Ses *Mémoires* sont bourrés de choses exagérées, de celles que l'on se dit entre amis mais qu'on n'écrirait jamais. Ses amis ont peut-être été trop bavards, Volkov en a profité. Mais jamais Chostakovitch n'aurait pris de tels risques, il avait bien trop peur que ses enfants soient privés de tout. Il avait lui-même réorchestré, c'est vrai, quelques mesures du *Premier concerto* pour piano de Prokofiev, quand il avait dû le jouer en public, car il était pianiste. Mais à nous, ses élèves, il nous donnait en exemple *Guerre et Paix* et la *Symphonie concertante*, dont il s'est évidemment souvenu pour écrire son *Premier concerto* pour violoncelle.

« Mon sort est entre vos mains... »

» Je suis entré en 1944 dans la classe de Chostakovitch pour y apprendre l'orchestration et la composition. Je l'ai quittée en 1948 sans avoir terminé mes études. Un matin, la direction du conservatoire y avait collé une affiche : *« M. Chostakovitch sera désormais dispensé de faires ses cours. Motif : qualifications insuffisantes. »*

» Prokofiev n'a pas reçu de telles gifles. Surtout, il n'était pas suffisamment intégré à la société pour y être sensible. Il avait, bien sûr, ressenti de façon pénible l'interdiction de la plupart de ses œuvres en 1948 et le fait que tous les interpètes eussent du jour au lendemain cessé de les jouer. Mais comme il n'avait jamais eu d'amis, il n'eut pas, contrairement à Chostakovitch, à souffrir de leur trahison.

» Pourtant, quand Nestev, qui avait écrit sur lui un livre dithyrambique, se mit à déclarer publiquement qu'il s'était trompé, qu'il n'avait rien compris, Prokofiev jura de ne jamais lui pardonner. Le jour de ses cinquante ans, le vent ayant quelque peu tourné, il reçut un diplôme de félicitation portant la signature de centaines d'artistes du Bolchoï. Nestev, lui aussi, y était allé de son paraphe alors que son nom n'avait vraiment rien à faire là. Prokofiev, en me montrant ce document, souriait : *« Voyez, le petit Judas, lui aussi, a signé. »*

» Dieu me préserve de dire qu'il était bête. Mais il était resté un enfant, d'une épouvantable naïveté. Quand Jdanov prit sa grande colère contre les compositeurs devant le Comité central, il était dans la salle. Pas une mouche ne volait, on aurait cru qu'un ange était tombé du ciel. Lui, pérorait avec son voisin, un chef d'orchestre qui devait diriger *Guerre et Paix*. A deux sièges de là, un membre du Politburo se pencha : *« Ecoutez. C'est vous que cela concerne.*

— *Qui c'est, celui-là ?*, demanda Prokofiev.

— *Mon nom n'a pas d'importance. Mais sachez que, lorsque je vous fais une remarque, vous devez en tenir compte.*

— *Je n'écoute jamais les remarques de personnes qui ne m'ont pas été présentées »*, lança Prokofiev, imperturbable.

» Quand il a brusquement cessé d'être joué, il n'a rien compris. Il est allé frapper à la porte de l'Union des compositeurs et leur a dit : *« Messieurs, dites-le moi franchement, que dois-je faire ? Vous connaissez ma technique de composition impeccable. Dois-je vraiment y renoncer et écrire comme le plus mauvais des compositeurs académiques ? Parlez, mon sort est entre vos mains... »* Il avait, dans ces cas-là, ses yeux gris lumineux que j'aimais.

» Un jour, je jouais en création la seconde sonate de Miaskovski. Prokofiev était là, ils étaient très amis. Je m'appliquais autant que je pouvais : deux compositeurs de cette importance dans une si petite salle, ça le méritait ! Après le concert, il arrive dans ma loge, rayonnant. Je m'avance et il me dit : *« Quand vous jouez des traits rapides sur la corde de sol, on n'entend strictement rien. »* Il s'en est souvenu quand il a écrit pour moi la *Symphonie concertante* : il a fait taire l'orchestre quand le violoncelle joue dans le grave. »

Propos recueillis par
ANNE REY.

ROGER-VIOLLET

Prokofiev

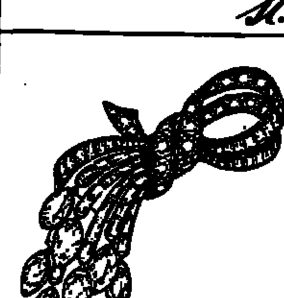
(1) Elève de Chostakovitch durant de longues années à Moscou, Solomon Volkov a fait passer clandestinement aux Etats-Unis le texte de ses entretiens avec le compositeur qu'il s'était engagé à ne publier qu'après la mort de celui-ci. Publiés en 1979 aux Etats-Unis, où Volkov devait finalement émigrer, traduits l'année suivante en français (Editions Albin Michel), ces *Mémoires de Dimitri Chostakovitch*, particulièrement sévères pour Prokofiev, ont suscité plusieurs polémiques et démentis, émanant notamment de la veuve de ce dernier.

★ Prochains concerts : *Chout*, *Alexandre Nevski*, Orchestre de Paris, direction Rostropovitch. Les 26 et 27, 20 h 30, salle Pleyel. *Sinfonietta*, *Visions fugitives* (orchestration Barchaï) *Adagio pour cordes*, *Symphonie « classique »*. Ensemble orchestral de Paris, direction Rostropovitch. Le 28, 20 h 30, auditorium des Halles.

L'itinéraire d'un incertain

- — **1891** : Naissance de Prokofiev à Sontsova, en Ukraine.
- — **1913** : Le *Second Concerto* pour piano fait scandale, annonçant l'esthétique « futuriste » de la *Suite scythe*. Rapprochement avec Gorki et Maïakovski.
- — **1918** : Jugeant qu'il ne pourrait faire carrière au lendemain de la Révolution, Prokofiev émigre aux Etats-Unis, gagne le Japon, puis la France, où il côtoie Diaghilev qui lui commande un ballet constructiviste. Au moment où le musicien renoue avec l'URSS, ce *Pas d'acier* est jugé caricatural par les Soviétiques.
- — **1937** : Choix de la citoyenneté soviétique, mais la politique culturelle se durcit. Débat sur le formalisme. *Lady Macbeth* de Chostakovitch est qualifié officiellement de *« galimatias musical »*. De nombreux compositeurs quittent l'URSS.
- — **1938** : *Alexandre Nevski*, avec Eisenstein. Retour à l'inspiration nationale. Cantate en l'honneur de Staline. Un épisode d'*Ivan le Terrible* (1942) pour le même Eisenstein est interdit par la censure. Prokofiev passe deux années de guerre dans le Caucase.
- — **1948** : Campagne de Jdanov contre le formalisme. Une grande partie de l'œuvre de Prokofiev est interdite. Il se rachète avec *la Garde de la paix*.
- — **1953** : Il meurt le même jour que Staline.





THÉÂTRE

Calderon mis en scène par Raoul Ruiz au Théâtre de la Ville

Songe et mensonge

Mythologie, mystique et mystification : tels sont les trois chemins qui mènent aux dernières œuvres de Raoul Ruiz.


MARC ENGUERAND

« La vie est un songe », de Calderon.

AUTOUR de *La vie est un songe*, de Calderon, un film *(Mémoire des apparences)* et une courte pièce, un « auto sacramental », version courte, allégorique et sacrée de la célèbre « comédie ». Un film-labyrinthe et une pièce en forme de retable ésotérique s'éclairent (ou s'obscurcissent, c'est selon) l'un l'autre et vont être présentés ensemble au Théâtre de la Ville, à Paris. On a pu les voir au Havre, où le réalisateur chilien, en exil depuis 1973, dirige la Maison de la culture.

On pourrait, mot pour mot, dire de Raoul Ruiz ce qu'Alexandre Arnoux écrivait de Calderon dans une introduction à trois comédies du grand dramaturge du siècle d'or espagnol : *« Imaginez un mélange de prêtre, de prédicateur sacré qui communique à ses ouailles les mouvements les plus passionnés de son âme et de sa foi, de noueur d'imbroglios d'une dextérité prodigieuse et qui se divertit prodigieusement de ce don inépuisable qui jaillit en lui, de lyrique populaire et raffiné, violent et précieux, nourri du sel de sa terre, qui en recueille et en exprime toutes les voix, d'amuseur et de propagandiste, de mystique et de vaudevilliste, de contemplateur et d'improvisateur débridé, d'halluciné des problèmes de la destinée et de la grâce et d'illusionniste du quiproquo et de l'absurdité charmante des comédies de cape et d'épée. »* (Ed. Grasset, 1955.)

Tout tourne autour du vieux débat sur la prédestination. Basile a fait enfermer dans une tour, dès sa naissance, son héritier secret Sigismond qu'un oracle a présenté comme un futur tyran. Une chance sera cependant donnée au reclus de régner et de prouver, par sa conduite, que son libre-arbitre est plus fort que sa mauvaise étoile. Il ne la saisira pas et il faudra de nouveau l'expédier dans sa tour sans qu'on sache s'il a rêvé son court règne factice ou réellement vécu le cauchemar de son long enfermement.

Claudel, qui ne pouvait rester indifférent à cette pièce catholique (Calderon était prêtre et ardent pourfendeur de la Réforme), fulmina contre cette vision de la destinée humaine. Pour lui, le rêve et la veille *« sont deux états totalement distincts, comme tout le monde le voit en dehors de ces faiseurs de paradoxe à l'esprit faussé »*. On ne lui ferait pas le coup de la caverne de Platon ! C'était renvoyer dans les cordes du sens commun une belle brochette de songeurs : Montaigne *(« Pourquoi ne mettons-nous en doute si notre penser, notre agir, est pas un autre songer. »)*, Pascal *(« Personne n'a d'assurance, hors de la foi, s'il veille ou s'il dort. »)*, Shakespeare *(« Dormir, rien de plus [...], peut-être rêver »)* et Calderon bien sûr *(« La vie est un songe et les songes ne sont que des songes. »)*

Songe sur songe, c'est le film de Raoul Ruiz. Un éblouissant labyrinthe de destins rêvés, de passé reconstruit par bribes et morceaux, de mémoire enchevêtrée où la caverne de Platon est une salle de cinéma nostalgique à Valparaiso. Passent et repassent des ombres incompréhensibles qui finissent par s'entre-tuer. Avec des balles de lumière lente qui font gagner un vert paradis maritime strié de coulures de sang.

Un imbroglio d'images rapides, de dialogues décalés, où l'on passe des flics de Pinochet aux envolées de Superman sans oublier les bergeries de *l'Astrée*. Le théâtre dans le cinéma et le cinéma dans le théâtre, un tourbillon politico-théologique où l'on ne s'enfonce pas sans mal mais où l'on finit par se noyer avec la délectation que procure une légère ivresse. Un amas de citations, de réminiscences, dix embryons de films dans le film et aucun scénario, des destinées superposées, un fantastique baroque à double face, de l'humour, des clins d'œil voyants ou discrets (même l'affaire du *filioque* qui rebondit !).

Ce montage fabuleux — montage et fabuleux étant entendus au sens littéral... — donne un inquiétant plaisir au spectateur. Plaisir qu'explique l'une des voix de ce chœur infernal : *« Dans un autre monde vous auriez moins de mal à suivre le fil de mes pensées. »* On en sort l'esprit échauffé mais à tâtons, comme, précisément, d'une caverne.

A côté de ce virevoltant exercice philosophique, la pièce de Calderon montée par Ruiz, et déjà présentée à Avignon l'été dernier, peut paraître un miracle d'harmonie et de clarté. Mais ce n'est que par un de ces contrastes qu'éprouve le mélomane entendant *l'Art de la fugue* au sortir d'un concert de Stockhausen.

Les « autos sacramentales » furent à l'Espagne classique ce que les « mystères » avaient été à notre Moyen Age : des allégories courtes destinées à enseigner et édifier, au jour de la Fête Dieu, le bon peuple très catholique. Calderon poussa cet art à la perfection. Il a laissé quatre-vingts « autos sacramentales », c'est-à-dire autant que... Ruiz a, pour l'instant, produit d'œuvres cinématographiques. Dans l'auto sacramental de *La vie est un songe*, le héros n'est plus seulement Sigismond, c'est l'homme en destinée (comme on dit Christ en majesté). Ce sont des concepts théologiques qui jouent, se représentent. Le décor est un immense retable dominé par les qualités hiératiques de la divinité : sagesse, pouvoir, amour. Entendement et libre arbitre s'affrontent autour de l'homme.

Terrifiants roulements de tambour, images du néant d'où naît l'homme comme sorti d'un linceul, interventions de la grâce, diffusions sur trois écrans d'extraits du film de Ruiz (*cf.* plus haut...), tout contribue à plonger le spectateur dans un état d'incompréhension sacrée d'où émergent cependant les textes splendides de Calderon, quand ils ne sont pas proférés en contrepoint les uns des autres.

Pour sa première expérience théâtrale directe, Raoul Ruiz a produit un non-spectacle, mais abasourdissant, une sorte de vidéoclip néoplatonicien où les idées se jouent de nous devant nous. L'œuvre, évidemment, d'un sérieux pince-sans-rire qui se souvient d'avoir suivi pendant deux ans des études de théologie (*« comme accès au marxisme »*, explique-t-il) et pour qui *« le problème du libre arbitre et du déterminisme est une question très actuelle »*. *« Qu'est-ce qui fait qu'une société est injuste? Qu'il y a des riches et des pauvres? Ce qui m'intéresse surtout,* ajoute-t-il, *c'est la difficulté de maîtriser la technique pratique de l'allégorie. Un système allégorique implique un glissement constant de toutes les formes symboliques. »*

On assiste donc à un perpétuel jeu de cache-cache entre le personnage et l'allégorie, entre l'idée platonicienne et le réel, mais aussi entre Ruiz et le spectacle. Le brio de sa technique, la surabondance de ses productions, l'accumulation des faux-semblants, l'illisibilité de l'hermétisme, son double ou triple langage (la vie comme représentation), tout cela justifie pleinement que ce poète de l'obscur prépare pour Avignon 1988 une série de sept pièces (une par jour, comme Dieu) et que l'une d'elles soit l'histoire d'*« un personnage qui vient d'Amérique et qui est condamné à mentir »*. Songe sur mensonge, c'est tout Ruiz.

BRUNO FRAPPAT.

★ MÉMOIRE DES APPARENCES (film) du 27 au 29 novembre, à 18 heures, au Théâtre de la Ville.

★ LA VIE EST UN SONGE (auto sacramental de Calderon), du 26 au 29 novembre, à 20 h 45, au Théâtre de la Ville.

On tourne autour du Havre

Nommé l'an dernier par M. Jack Lang à la tête de la Maison de la culture du Havre, le cinéaste Raoul Ruiz est en train de gagner son pari : y produire à la chaîne, comme dans un studio de séries B, des films d'auteur.

BEAUCOUP de premières, dans cette histoire : la Maison de la culture du Havre est la *première* à avoir été créée par André Malraux, en 1961. Son architecture, deux cheminées de centrale nucléaire plantées en plein centre-ville par l'architecte brésilien Niemeyer en 1982, et surnommées par les Havrais les « pots de yaourt », est une *première* d'audace et de bizarrerie. Raoul Ruiz est le *premier* cinéaste à avoir été nommé directeur d'une maison de la culture. Et ce qu'il compte en faire, avec son complice — et co-directeur — Jean-Luc Larguier, est une *première* dans le cinéma français...

« Je veux, dit Ruiz, *faire un peu comme Roger Corman : un petit studio de séries B, où on essaiera un certain type de cinéma qui est en train de disparaître : ce qu'on appelle le cinéma d'auteur. »*

Visage à la fois lunaire et bonhomme, Ruiz-le-prolifique, le boulimique, l'homme à la filmographie déjà légendaire (cinquante films ? plus ? on ne sait pas), se lance aussitôt dans des explications d'artisan : *« Nous allons inventer des outils : un atelier bédé pour les story boards. Mélanger les techniques, améliorer le split-field, travailler avec des chercheurs en informatique qui passeront nous donner un coup de main, essayer le relief, oui, c'est très facile, mettre au point de nouveaux effets spéciaux, nous lancer dans le vidéodisque interactif... »*

Des propos que Jean-Luc Larguier restitue dans une perspective plus... ordonnée.

« La recherche, les nouveaux outils, ce sera dans la troisième phase de notre programme qui est d'asseoir ici, au Havre, un centre européen de production cinématographique. »

Première phase : mettre l'outil en place. Avec soixante-six personnes, un budget de fonctionnement de 30 millions de francs, et deux grandes salles, la Maison de la culture offrait pas mal de possibilités. Dès sa nomination, il a fallu à l'équipe Ruiz-Larguier assurer l'activité traditionnelle d'une MC. En tout cas, 4,5 millions de francs. Côté cinéma, outre quelques vidéos et courts métrages, on a tourné sur place deux longs métrages, *Mammame*, par Ruiz, d'après la chorégraphie de Jean-Claude Gallotta, et *Mon cas*, par le Portugais Manoel de Oliveira. Ce qui a coûté 3 millions de francs d'argent frais, et un montant à peu près équivalent en prestations de services fournies par la MC, régie, décor, électriciens, machinistes...

Une fois solidement assis quelques grands principes — des tournages rapides (pas plus de six semaines), des budgets modestes (entre 2,5 et 5 millions de francs), *pas de star system*, *l'une des* salles de la MC, 300 places, haute et ronde, transformée en studio permanent (avec recyclage des décors, costumes et accessoires), et une fois prouvé, avec le tournage de *Mon cas*, réalisé par un Manoel de Oliveira réputé difficile et méticuleux, qu'une équipe technique de MC est capable d'un travail de professionnel, on passe à la deuxième phase : faire de la MC un centre de production cinématographique « institutionnel ».

Du 1er décembre au 30 juin, le studio Ruiz-Larguier va fonctionner sans interruption, avec six films de quatre-vingts minutes chacun, tournés par six réalisateurs différents.

Raoul Ruiz, bien sûr, avec *la Chouette aveugle*, adapté de l'écrivain iranien Sadegh Hedayat. Laurent Jaoui, un jeune cinéaste qui sort de l'INSAS, l'école de cinéma de Bruxelles, où Ruiz a donné des cours, avec *la Comtesse de Cagliostro*, d'après Maurice Leblanc, un auteur du coin. Stephen Dowskin, un Américain rencontré par Ruiz au Festival de Rotterdam, tournera *Plus loin et particulier*, coproduit avec Channel 4. Pierre Maillard, qui travaille pour la TV suisse romande, et y a fait un reportage sur Ruiz, est venu écrire ici *Poisons* qu'il tournera dans le pays de Caux. Amos Guitaï, cinéaste israélien, tournera *le Golem*, d'après Gustav Meyrinck. Et Patrick Chaise, *Paradis perdu*.

Le duo Ruiz-Larguier a compris qu'avec le câble et les futures chaînes de télé la demande en créations va augmenter. Ils abaissent les coûts par la production de série — on peut discuter les prix avec labos et techniciens — et en travaillant à partir de pièces créées sur place : ainsi, *La vie est un songe* et *Venise sauvée* vont devenir des films. *« Aujourd'hui,* dit Ruiz, *nous voulons couper cet étrange cordon sanitaire qui isole les maisons de la culture. »*

J.-L. PORQUET.

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

REINHARD MUCHA, GILBERTO ZORIO, Galeries contemporaines. Jusqu'au 14 décembre.

HANS POELZIG (1869-1936). CCI (centre d'information). Jusqu'au 5 janvier 1987.

ALBERTO GIACOMETTI, retour à la « Figuration » 1933-47. Salle d'art graphique. Jusqu'au 4 janvier.

ABECEDAIRES. Galerie de la BPI. Jusqu'au 19 janvier.

L'EAU EN FORMES, VITTEL DESIGN 86 (Ambasz, Barrosso, Cook, Pesce, Ragot, Site, Starck). CCI. Jusqu'au 8 décembre.

FEES ET GESTES. présentation d'illustrations sur le thème du « merveilleux ». Bibliothèque des enfants. Jusqu'au 15 décembre.

Musées

BOUCHER. Grand Palais (entrée avenue du Général-Eisenhower) (42-60-39-26). Sauf mardi, de 10 h à 20 h, le mercredi jusqu'à 22 h. Jusqu'au 5 janvier 1987.

ESTEVE. Grand Palais. Galeries nationales (42-56-09-24). (Voir ci-dessus). (Jusqu'au 12 janvier.)

LA FRANCE ET LA RUSSIE AU SIÈCLE DES LUMIÈRES. Galeries nationales du Grand Palais (Entrée : avenue Winston-Churchill) (42-61-54-10). Sauf mardi, de 10 h à 20 h ; le mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 25 F ; le samedi 18 F. Jusqu'au au 9 février.

LE TROISIÈME ŒIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE, photographies en relief. *Grand Palais, avenue Winston-*Churchill. Sauf mardi et mercredi. Tlj. de 12 h à 19 h. Jusqu'au 25 mai.

40e SALON DES RÉALITÉS NOUVELLES. Grand Palais. (Voir ci-dessus) (42-56-45-11). Tous les jours de 10 h à 18 h. Jusqu'au 30 novembre.

LE TRIOMPHE DES MAIRIES 1870-1914. Grands décors républicains à Paris. Petit Palais. Avenue Winston-Churchill (42-65-12-73). Sauf lundi de 10 h à 17 h 40. Entrée : 20 F. Jusqu'au 18 janvier.

HOMMAGE A ANDREA DEL SARTO. Musée du Louvre. Salles du pavillon de Flore (entrée porte Jaujard) (42-60-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 20 F (gratuit le dimanche). Jusqu'au 26 janvier.

MASQUES ET SCULPTURES D'AFRIQUE ET D'OCÉANIE. Jusqu'au 4 janvier ; **MANUEL ALVAREZ BRAVO. Photographies 1920-1986 ; LES PHOTOS QUI FALSIFIENT L'HISTOIRE.** Jusqu'au 12 janvier. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 15 F.

BRUCE NAUMAN, WOLFANG LAIB. ARC. Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 30 novembre.

JOHN FRANKLIN KOENIG. L'Ikebana de l'esprit. Musée d'Art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus).

LA STATUE DE LA LIBERTÉ. L'exposition du centenaire. Jusqu'au 1er février. **HENRI LE SECQ : PHOTOGRAPHE DE 1850 A 1860.** Jusqu'au 30 novembre. **L'ARCHE DE NOÉ.** Jusqu'au 8 février. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h ; dimanche de 11 h à 18 h.

GIANNI VERSACE : Dialogues de mode. Des photographes autour d'une création. WILLY MAYWALD ET LA MODE. Jusqu'au 4 janvier. Palais Galliera. Musée de la mode et du costume, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (47-20-85-46). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40.

50 ANS D'ART CHEZ NICOLAS. Affiches et tableaux. Jusqu'au 15 décembre. *IRVING PENN ; Théâtre des Réalités.* jusqu'au 9 décembre. Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (47-23-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 30.

LES ORS HELLÉNISTIQUES DE TARENTE. Musée Jacquemart-André, 158, boulevard Haussmann (42-27-39-94). Jusqu'au 13 février.

LA VOIE ROYALE. 9000 ans d'art au Royaume de Jordanie. Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (42-34-25-95). Sauf lundi, de 11 h à 18 h ; le jeudi jusqu'à 22 h. Entrée : 20 F ; Le samedi 13 F. Jusqu'au 25 janvier.

HOMMAGE AUX FONDATEURS ET 200 estampes d'artistes contemporains. Jusqu'au 19 décembre ; **DU CINQUANTENAIRE (de la société des peintres graveurs indépendants). LE TRAIT.** Bibliothèque nationale. Galerie Mansart, 58, rue Richelieu (47-03-81-26).

SHISEIDO. BEAUTÉ ET PUBLICITÉS 1872-1986. Musée de la publicité, 18, rue de Paradis (42-46-13-09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 12 janvier.

J.I. HITTORF, architecte. Jusqu'au 4 janvier. **PARIS DES ANNÉES FOLLES.** Jusqu'au 4 janvier. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40.

BENTINCK-THYSSEN. De Breughel à Guardi. Musée Marmottan, 2, rue Louis-Boilly (42-24-07-02). Jusqu'au 28 décembre. Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30. Jusqu'au 28 décembre.

ALPHABETS. Musée-Galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf (45-55-91-50). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 21 février.

LES ANNÉES PLASTIQUES. Jusqu'au 4 janvier 1987. Cité des sciences et de l'industrie, 30, avenue Corentin-Cariou (42-78-70-00).

LA LEÇON DE CHARCOT - VOYAGE DANS UNE TOILE. Hôtel de Miramion, 47, quai de la Tournelle (42-77-11-22). Sauf lundi, mardi et jours fériés, de 10 h à 17 h. Jusqu'au 31 décembre.

LISBETH DELISLE. Musée Bourdelle, 16 rue Antoine-Bourdelle (45-48-67-27). Jusqu'au 30 novembre.

SUR L'EAU... SOUS L'EAU..., Imagination et technique dans la Marine 1680-1730. Archives nationales — Musée de l'histoire de France, 60, rue des Francs-Bourgeois (42-77-11-30). Sauf mardi, de 14 h à 17 h. Jusqu'au 4 janvier.

SOLDAT ET SOCIÉTÉ. 1850-1950. Musée de l'armée, Hôtel des Invalides (45-55-92-30). Tous les jours de 10 h à 17 h. Jusqu'au 30 novembre.

AUTOUR DU PSAUTIER DE LA REINE INGEBURGE. Musée national des monuments français. Palais de Chaillot (aile gauche), place du Trocadéro (47-27-35-74). Jusqu'au 4 janvier. Entrée : 15 F.

CRÈCHES ET TRADITIONS DE NOËL. Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi (47-47-69-80). Sauf mardi de 10 h à 17 h 15. Entrée : 11 F (9 F le dimanche, l'exposition seulement). Jusqu'au 16 février.

MÉTIERS D'ART FRANÇAIS CONTEMPORAIN. Hôtel de la Monnaie, 11, quai de Conti (43-29-12-48). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h à 17 h. Jusqu'au 13 décembre.

GEN PAUL. Rétrospective (1895-1975). Musée de Montmartre, 12, 14, rue Cortot (46-06-61-11). Entrée : 20 F. Jusqu'au 31 décembre.

LA PEINTURE A L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE : LES CONCOURS D'ESQUISSES PEINTES 1816-1863. Jusqu'au 14 décembre. École nationale supérieure des beaux-arts, *14, rue Bonaparte* (42-60-34-57). Sauf mardi, de 13 h à 19 h ; **LES CONCOURS DES PRIX DE ROME 1797-1863.** 11, quai Malaquais. Jusqu'au 14 décembre.

LA VOIE DES ANCÊTRES. Musée Dapper, 50, avenue Victor-Hugo (45-00-01-50). Sauf le dimanche, de 11 h à 19 h. Jusqu'au 7 février.

ART ANIMALIER AU TEMPS DES DERNIERS SHOGUNS 18e et 19e. ANIMAUX D'EDO — FONDS CERNUSCHI 1871-1872. Musée Cernuschi, 7, avenue Vélasquez (45-63-50-75). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40 (Fermé le 11 novembre). Jusqu'au 30 novembre.

BEAU COMME UN CAMION... JOUETS DES ENFANTS DU GHANA ET DU CONGO. Musée national des arts africains et océaniens, 293, avenue Daumesnil (43-43-14-54). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 20. Jusqu'au 5 janvier.

AUGUST SANDER. Autoportrait de l'Allemagne. Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). Jusqu'au 25 janvier.

Centres culturels

MAN RAY CINEASTE. Fondation Mona Bismarck, 34, avenue de New-York (47-23-38-88). Sauf lundi et mardi, de 12 h à 19 h 30 ; le vendredi de 12 h à 22 h. Jusqu'au 14 décembre.

MOBILIER MINIATURE-OBJETS DE MAITRISE XVIe-XXe. Le Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (42-97-27-00). Jusqu'au 1er mars.

KABAKOV. Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (45-63-90-55). Jusqu'au 11 janvier.

ED VAN DER ELSKEN. Jusqu'au 21 décembre. Institut néerlandais, 121, rue de Lille (47-05-85-99). Sauf le lundi, de 13 h à 19 h.

JOSEF FRANK. Textiles et meubles ; DAVID. Photographies. Jusqu'au 24 décembre ; **LES VISAGES DE STRINDBERG.** Jusqu'au 17 décembre. Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (42-71-82-20).

***DIANE ARBUS.* Photographies.** American Center, 261, bd Raspail (43-35-21-50). Jusqu'au 17 décembre.

SURFACES SENSIBLES : 15 ARTISTES A LA SALPÊTRIÈRE. Chapelle de la Salpêtrière, 47, bd de l'Hôpital, Paris 13e. Jusqu'au 7 décembre.

LE PEROU DE MARTIN CHAMBI. Espace latino-américain, 44, rue du Roi-de-Sicile. Jusqu'au 6 décembre.

ALBERTO GIACOMETTI VU PAR LES PHOTOGRAPHES. Centre culturel suisse, Salle des Arbalétriers, 38, rue des Francs-Bourgeois (42-71-44-50). Du mardi au samedi, de 14 h à 19 h ; dimanche de 14 h à 17 h. Jusqu'au 4 janvier.

LA VOIE DES ANCÊTRES. En hommage à Claude Lévi-Strauss. Musée Dapper, 50, avenue Victor-Hugo (45-00-01-50). Sauf dimanche, de 11 h à 19 h. Jusqu'au 7 février.

FOLIES EN ILE-DE-FRANCE. Trianon de Bagatelle, bois de Boulogne, Neuilly, Paris (16e). *Jusqu'au 31 décembre.*

Galeries

MAITRES IMPRESSIONNISTES ET MODERNES. Galerie Daniel Malingue, 26, avenue Matignon (42-66-60-33). Jusqu'au 20 décembre.

DIX ANS DE PEINTURE 1945-1955. Galerie Natalie Seroussi, 34, rue de Seine (46-34-05-84). Jusqu'au 15 décembre.

CLASSICISMES ET RÉALISMES AU PRÉSENT. Galerie Blondel II, 50, rue du Temple (42-71-85-86). Jusqu'au 15 janvier.

ZOO. LE BESTIAIRE DES SCULPTEURS. Artcurial, 9, avenue *Matignon (42-99-16-16). Jusqu'au* 3 janvier.

DES PHOTOGRAPHES ET LE CARDIGAN PRESSION. Galerie du Jour Agnès B., 6, rue du Jour (42-33-43-40). Jusqu'au 6 décembre.

LA PHOTOGRAPHIE EN TANT QUE CONSTAT D'ACTION. Galerie J. et J. Donguy, 57, rue de la Roquette (47-00-10-94). Jusqu'au 3 décembre.

PING PONG et autres rebonds. Alain FLEISCHER. Galerie Claire Burrus, 30-32, rue de Lappe (43-55-36-90). Jusqu'au 12 décembre.

LES SOURCES JAPONAISES DE L'ART OCCIDENTAL. Galerie Janette Ostier, 26, place des Vosges (48-87-28-57). Du 28 novembre au 28 février.

CLASSICISMES ET RÉALISMES AU PRÉSENT. Galerie Blondel II, 50, rue du Temple (42-71-85-86). Jusqu'au 15 janvier.

LE « JEU » NE SAIT QUOI... ET LE PRESQUE RIEN. Galerie Ballin, 47, rue de Lappe (47-00-32-10). Jusqu'au 10 janvier.

A. BEAUDIN. Peintures. Galerie L. Leiris, 47, rue de Monceau (45-63-28-85). Jusqu'au 20 décembre.

JEAN-CHARLES BLAIS. Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple (42-71-09-33). Jusqu'au 20 décembre.

STÉPHANE BRACONNIER. Galerie Lucien Durand, 19, rue Mazarine. Jusqu'au 6 décembre.

VICTOR BURGIN. Office at night. Galerie Liliane et Michel Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). Jusqu'au 20 décembre.

FERNANDO CANOVAS.* *Galerie Erval, 16, rue de Seine (43-54-73-49). Jusqu'au 20 décembre.

PIERRE COLLIN. Galerie Lacourière Frelaut, 23, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (42-74-02-30). Jusqu'au 17 janvier.

HUBERT DE CHALVRON. Saint-Louis. Galerie Gillespie-Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 6 décembre.

TIBOR CSERNUS. Galerie Claude Bernard, 7-9, rue des Beaux-Arts (43-26-97-07). Jusqu'au 27 décembre.

MARINETTE CUECO. Ouvrages d'herbes. La Filothèque, 50, boulevard Sébastopol (42-77-12-33). Jusqu'au 13 décembre.

SAM FRANCIS. Œuvres sur toile et sur papier. Galerie Sam Francis, 44, rue Quincampoix (42-77-32-31). Jusqu'au 15 janvier.

GNOLI. Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (43-54-22-40). Du 27 novembre au 31 janvier.

CLAUDE GOZLAN. Galerie Salambo, 18, rue des Coutures Saint-Gervais (42-78-28-28). Jusqu'au 12 décembre.

GUYOMARD. *Eté rock clips.* *Gale*rie Bercovy-Fugier, 27, rue de Charonne (48-07-07-79). Jusqu'au 19 décembre.

HAYTER. Galerie J.-C. Riedel, 12, rue Guénégaud (46-33-25-73). Jusqu'au 31 décembre.

JEAN HELION. Aquarelles, dessins et estampes. Galerie Berggruen et Cie, 70, rue de l'Université. Jusqu'au 21 décembre.

FRANÇOISE JOURDAN-GASSIN. Galerie Marie Paccard, 3, rue Jacques-Callot (40-46-03-08). Jusqu'au 6 décembre.

PIERRE KELLER. Galerie Farideh Cadot, 77, rue des Archives, Paris 3e. Jusqu'au 8 décembre.

LARDERA. Galerie Eric-Galfard, 2, rue de Messine (45-62-45-60). Jusqu'au 16 décembre.

BORIS LE JEUNE. Introduction à l'image. Un mouvement improbable. Sculptures et peintures. Galerie Georges Lavrov, 42, rue Beaubourg (42-72-71-19). Jusqu'au 23 décembre.

LOREDO. Peintures en relief. L'œil de bœuf, 58, rue Quincampoix (42-78-36-66). Jusqu'au 20 décembre.

STEPHEN MAAS. Sculptures. Galerie Philippe Casini, 13, rue Chapon *(48-04-00-34) Jusqu'au 20 décembre.*

CHARLES MARQ. Galerie Jacob, 28, rue Jacob (46-33-90-66). Jusqu'au 6 décembre.

VITTORIO MATINO. Galerie Marwan Hoss, 12, rue d'Alger (42-96-37-96). Jusqu'au 30 janvier.

JAIS NIELSEN. Paris-Copenhague 1912-1919. Galerie 1900-2000, 8, rue Bonaparte (43-25-84-20). Jusqu'au 13 décembre.

GEORGES NOEL. Galerie Hervé Odermatt, 85 *bis*, rue du Faubourg-Saint-Honoré (42-66-92-58). Jusqu'au 3 décembre.

PAUL OSIPOW. Galerie Leif Stahle. Cour Delepine, 37, rue de Charonne (48-07-24-78). Jusqu'au 6 décembre.

YVES MARIE PERON. Galerie Nane Stern. 25, avenue de Tourville *(47-05-08-46).* Jusqu'au 20 décembre.

ANNE ET PATRICK POIRIER. Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 31 décembre.

RAFOLS-CASAMADA. Galerie Clivages, 46, rue de l'Université (42-96-69-57). Jusqu'au 13 décembre.

EKKEHART RAUTENSTRAUCH. Images spatiales. Galerie Convergence, 39, rue des Archives (42-78-57-45). Jusqu'au 6 décembre.

HANS SEILER. Galerie Bellint, 28 bis, bd Sébastopol (42-78-01-91). Jusqu'au 20 décembre.

PIERRE SOULAGES. Peintures de 1984 à 1986. Galerie de France. 52, rue de la Verrerie (42-74-38-00). Jusqu'au 13 décembre.

JACQUES SULTAN. Galerie Charley Chevalier, 27, rue de la Ferronnerie (45-08-58-63). Jusqu'au 31 décembre.

VLADIMIR SKODA. Galerie Montenay Delsol. 31, rue Mazarine (43-54-85-30). Jusqu'au 6 décembre.

TROMEUR. Photographies. Galerie Jean-Pierre Lambert, 3, place du Marché-Sainte-Catherine (42-78-62-74). Jusqu'au 6 décembre.

JOEL PETER WITKIN. *Galerie* Baudouin Lebon, 34, rue des Archives. Jusqu'au 6 décembre.

En région parisienne

AULNAY-SOUS-BOIS. Camille Pissarro. Hôtel de ville. Jusqu'au 14 décembre.

BOULOGNE-BILLANCOURT. Erté, 75 ans de création. Centre culturel. Jusqu'au 20 décembre.

CORBEIL-ESSONNES. Signes paysages. CAC Pablo Neruda. Centre d'art contemporain, 22, rue Marcel-Cachin (60-89-00-72). Jusqu'au 18 décembre.

LA DÉFENSE. Vitrail lumière. Galerie de l'Esplanade. Jusqu'au 4 janvier.

***GENNEVILLIERS. Le tour du* monde en 80 photos (1882-1885), ou les escales d'un navigateur italien.** Galerie municipale Edouard-Manet, 3, place Jean-Grandel (47-90-10-86). Jusqu'au 13 décembre.

IVRY. Vladimir Skoda. C.R.E.D.A.C. Galerie Fernand Léger, 89 bis et 93, avenue Geroges-Gosnat (46-70-15-71). Jusqu'au 25 janvier.

JOUY-EN-JOSAS. 1981-1986. Peintres et sculpteurs espagnols. Fondation Cartier pour l'art contemporain (39-56-46-46). Jusqu'au 5 janvier.

MELUN. Le vitrail, espace de lumière. Musée de Melun. Maison de la Vicomté (64-39-17-91). Jusqu'au 31 janvier.

NEUILLY-SUR-MARNE. L'aracine. Art brut. Château Guérin, 39, avenue du Général-de-Gaulle, RN 34 (43-08-82-35 — 43-09-62-73). Sam., dim., jours fériés de 11 h à 18 h ; mar., jeu. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 4 janvier.

PONTOISE. Jean Legros (peintures). Musée, 4, rue Lemercier (place de l'Hôtel-de-Ville) (30-38-02-40). T.l.j. de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, sauf mardi. Jusqu'au 7 décembre.

SAINT-DENIS. Hessaloé. Musée d'art et d'histoire, 22 bis, rue Gabriel-Péri (42-43-05-10). Jusqu'au 24 décembre.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. La Lorraine d'avant l'Histoire. Musée des antiquités nationales (34-51-53-65). Jusqu'au 23 février.

VERSAILLES. Trois siècles de l'histoire de Notre-Dame de Versailles, paroisse royale. Hôtel de ville (39-50-36-22). Jusqu'au 15 décembre.

THEATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

LE CYCLOPE, Gémier (47-27-81-15), 20 h 30 (27).

LES CRIMINELS, Athévains (43-55-27-10), 20 h 30 (28).

VOYAGE EN CHINE INTÉRIEURE, TEP (43-64-80-80), 20 h 30 (2).

LA MOUETTE, Bastille (43-57-42-14) 21 h (2).

HORS PARIS

DIJON, l'Homme sur le parapet du pont, par Robert Pagès et Gérard Vials, avec le Nouveau Théâtre de Bourgogne (80-30-63-58), jusqu'au 29 novembre.

LE MANS, les Délices de la vertu, par le Théâtre Nuit au Palais des congrès (43-24-22-44), du 27 au 30 novembre.

RENNES, Jour d'été, de Mrozek, par Philippe Froger avec le Théâtre Quotidien de Lorient (97-21-51-51), à la Parcheminerie, du 27 novembre au 20 décembre.

BRUXELLES, les Pupilles du tigre, de Paul Edmond, par le Théâtre Varia, à la salle Saint-Michel (19-322-217-88-04), du 28 novembre au 20 décembre.

Les Trompettes de la mort, de Tilly, mise en scène d'Angelo Bison, au Théâtre de Poche (19-322-649-17-27), du 2 au 31 décembre.

ROUEN, la Lente Agonie des grands remparts, par Michel Bezu et le Théâtre des Deux-Rives (35-70-22-82), du 2 au 20 décembre.

Les salles subventionnées

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

OPÉRA (47-42-57-50). Relâche jusqu'au 4 décembre.

SALLE FAVART (42-96-06-11), sam. à 15 h : Concert Radio-France.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), mer. à 14 h ; jeu., mar. à 20 h 30 : le Songe d'une nuit d'été ; mer., dim. à 20 h 30 : la Parisienne et veuve ; ven. à 20 h 30 ; dim. à 14 h 30 : le Bourgeois gentilhomme ; sam., lun. à 20 h 30 : Littéraire I : le Cantique des cantiques.

CHAILLOT (47-27-81-15), Grand Théâtre : 20 h 30 ; dim. à 15 h : l'Echange ; Grand foyer : mer. à 14 h 30 ; jeu., ven., lun., mar. à 10 h + 14 h 30 ; sam. à 15 h : Grain de sel en mer. – Théâtre Gémier : jeu., ven., sam., lun., mar. à 20 h 30 : le Cyclope.

PETIT ODÉON (43-25-70-32) (lun.) à 18 h 30 : Regarde, regarde de tous tes yeux, de Danièle Sallenave.

TEP (43-64-80-80), mar à 20 h 30 : Voyage en Chine intérieure.

BEAUBOURG (42-77-12-33), (mar.) Débats-rencontres : mer. à 18 h, Nouveaux espaces culturels (Réaménagement du théâtre municipal à Belfort) ; 21 h, 13 247 poèmes métaphysiques ; jeu. à 18 h 30, La littérature italienne aujourd'hui ; 18 h 30, L'art contemporain dans la presse écrite ; 21 h, Polyphonies ; ven. : Le siècle d'Ezra Pound : 15 h, E. Pound, aujourd'hui ; 16 h, E. Pound et la musique ; 17 h 30, E. Pound et la Chine ; 18 h 30, E. Pound à Paris ; 21 h, E. Pound et l'Italie ; 22 h, Table ronde ; Cinéma-Vidéo : Vidéo information : (mar.) 13 h, Toto-Antonio de Curtis, de J.-L. Comoli ; 16 h, Mour Djiben, de Y. et K. Omori ; 19 h, Tendresse et colère, de J. Flutsh ; Vidéo-Musiques : (mar.) 13 h, Irlande, de R. Manthoulis ; 16 h, Les Lombards, de Verdi ; 19 h, Musique du Yemen, de R. Manthoulis ; Cinéma du musée : (lun., mar.) 15 h, Alberto Giacometti. Films de J.-M. Drot, M. Gill et P. Gautier ; 18 h, De la peinture au cinéma dans les années 20 ; Hommage à la Fédération Jean-Vigo. Se reporter à la rubrique Cinéma ; Concerts-Spectacles : mer. à 20 h 30 : Concert Steve Reich, dir. P. Eötvös ; jeu. à 18 30, Musique de chambre : Une heure avec les solistes de l'EIC ; merc., jeu., ven., sam. à 20 h 30 ; dim. à 16 h : les Amants.

THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83) (lun.), mer., jeu., ven., sam., mar. à 20 h, dim. à 15 h : l'Opéra de quat'sous, de B. Brecht, mise en scène Giorgio Strehler.

THÉÂTRE DE LA VILLE (42-74-22-77), mer., jeu., ven., sam. à 20 h 45 ; sam. à 14 h 30 : la Vie est un songe ; jeu., ven., sam. à 18 h : la Vie est un songe, de R. Ruiz ; lun. à 20 h 45 ; mar. à 18 h 30 : Ph. Decouflé ; Théâtre de la ville au Théâtre de l'Escalier d'Or : (lun.) 20 h 45 ; dim. à 14 h 30 : le Mariage des morts ; de mer. à sam. à 18 h 30 : Hirondelle de saucisson.

CARRÉ SILVIA-MONFORT (45-31-28-34), (lun., jeu.) 20 h 30 ; dim. 16 h : la Tour de Nesle, d'Alexandre Dumas.

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17), 20 h 30 : le Banquet (dern. le 29).

ANTOINE (42-08-77-71) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30, sam. 17 h et 21 h : Lily et Lily.

ARCANE (43-38-19-70) (D. soir, L., Mar.) 20 h 30, dim. 17 h : Ballade à Marie-Madeleine.

ARTISTIC-ATHÉVAINS (43-55-27-10) (D. soir, L., Mar) 20 h 30, dim. 16 h 30 : les Criminels, à partir du 28.

ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23), lun. et jeu. 20 h 30 : la Danse du diable : mar., ven. 20 h 30, 1er épisode ; mer., sam. 20 h 30, 2e épisode : Ariane ou l'Age d'or.

ASTELLE-THÉÂTRE (42-38-35-53), le mar. à 20 h 30 : l'Amour en visite ; mer., jeudi 20 h 30 : le Jongleur d'aujourd'hui.

ATELIER (46-06-49-24) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : Adriana Monti.

ATHÉNÉE (47-42-67-27) Salle Ch.-Bérard, 20 h 30 : Prometheus (dern. le 29) ; salle L.-Jouvet (D., L.), 20 h 30, mar. 19 h : Madame de Sade.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Nègre.

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35) le 29 à 20 h 30 : le Procès musical de la pomme de terre.

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15), 21 h : Lola Pélican dite Rosalie Charité ou la Femme aux mille seins, dern. le 29.

CARTOUCHERIE, Aquarium (43-74-72-74) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Héloïse et Abélard « Jours tranquilles en Champagne » ; La Tempête (43-28-36-36) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Des aveugles, dern. le 30 (D. soir, L.) 21 h, dim. 16 h 30 : la Patience - Graffitis.

CHATEAU ROUGE (42-52-44-94) les 27, 28, 29 à 20 h 30 : Un dieu on l'entend qui crie ou la fable de Prométhée.

CITE INTERNATIONALE (45-89-38-69), Grand Théâtre 20 h 30 : L'Evangile de Jean, dern. le 29 ; Galerie 20 h 30 : Voltaire ; dern. le 29. Resserre (D., L.) 20 h 30 : « Mage » Perrotin.

CITHEA (43-57-91-26), 20 h 30 : Soirée de choc.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : Clérambard.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41) (Mer., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Orlando Furioso.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) (D. soir, L. et le 2), 21 h, sam. 17 h 30, dim. 15 h 30 : Poil de Carotte.

DAUNOU (42-61-69-14) (D., L.), 20 h 30 : Y a-t-il un otage dans l'immeuble ?

DÉCHARGEURS (42-36-00-02) (D. soir), 20 h 30, dim. 17 h : le Banquet du bouffon, dern. le 30 (D. soir, L.) 22 h, dim. 15 h : Orages d'acier.

DIX HEURES (42-64-35-90) (L.), 18 h 30, sam. 16 : Slippard ; 20 h 30, dim. 16 h : les Chaussures de madame Gilles (D. soir, L.) 22 h, dim. 14 h 30 : l'Odieux visuel.

18-THÉÂTRE (42-26-47-47) (D. soir, L., Mar.) 20 h 30, dim. 16 h : Scènes de la vie de cabots.

EDOUARD VII (47-42-57-49) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : les Clients.

ESCALIER D'OR (42-74-22-77) (D., L.), 18 h 30 : Hirondelle de saucisson ; (Dim. soir, L.), 20 h 45, dim. 14 h 30 : le Mariage des morts.

ESPACE GAITÉ (43-27-95-94) (D. soir), 20 h 30, dim. 16 h : Jeune couple.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19) (D. soir), 20 h 30, dim. 16 h 30 : Stefano, dern. le 30.

ESSAION (42-78-46-42) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 17 h, dim. 17 h : Dormir la Lune dans un œil et le Soleil dans l'autre.

FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (47-37-53-31) (D., L.), 20 h 45 : Tant d'amour.

FONTAINE (48-74-74-40) (D. soir, L.), 21 h, sam 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : le Système Ribadier.

GAITÉ MONTPARNASSE (45-26-14-39) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 18 h 30, dim. 15 h : le Passé défini.

GALERIE 55 (43-26-63-51) (D., L.), 19 h : Duet for One ; 21 h : Happy Days.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61) (D. L.), 19 h : La vie est un grand toboggan ; (D., L.), 20 h 30 : Naître oui ne pas naître.

GRAND EDGAR (43-20-90-09) (D.), 20 h 15 : la Drague ; 22 h : la Mariée mise à nu par ses célibataires, même.

JARDIN D'HIVER (42-62-59-49), (Mer.) 20 h 30, mer. 18 h 30 : les Voisins, dern. le 29.

HOTEL LUTETIA (45-44-38-10) (L.), 20 h 30 : Fin de tournage.

HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : On ne meurt pas au 34.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : la Valse du hasard.

LIBRAIRIE-THÉÂTRE MARAIS PLUS (42-72-73-52), 20 h 45 : Rodéo, dern. le 29.

LIERRE-THÉÂTRE (45-86-55-83) les 28, 29 à 20 h 30, le 30 à 16 h : Personnages de passage.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D.), I : 19 h : le Mariage du père ; 21 h 15 : Façades II ; II : 19 h 45 : Arlequin serviteur de deux maîtres ; 22 h 15 : Ainsi soit Je, dern. le 29.

MADELEINE (42-65-07-09) (D. soir, L.), 21 h, sam. 16 h 30, dim. 15 h 30 : Deux sur la balançoire.

MARAIS (42-78-03-53) (D), 20 h 30 : la Comédie sans titre.

MARIGNY (42-56-04-41) (D. soir, L.), 21 h, dim. 14 h 30, 18 h 30 : les Brumes de Manchester ; Petite salle (42-25-20-74) (D. soir, L.), 21 h, dim 15 h et 18 h : l'Homme gris.

MARIE-STUART (45-08-17-80) (D., L.), 20 h : Nora ; 22 h : Julie.

MATHURINS (42-65-90-00) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h 30 : les Petits Oiseaux.

MICHEL (42-65-35-02) (D. soir, L.), 21 h 15, sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.

MICHODIÈRE (47-42-95-22) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h, sam. 18 h 30 et 21 h : Double Mixte.

MOGADOR (42-85-28-80) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : l'Avare.

MODERNE (48-74-10-75) (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h : l'Entretien de M. Descartes avec M. Pascal le Jeune.

MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h 30 : la Maison du lac. Petite salle (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h : Bonsoir maman.

NOUVEAU TH. MOUFFETARD (43-31-11-99) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : l'Idiot.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) (S. soir, D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Mais qui est qui ?

ŒUVRE (48-74-42-52) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : Léopold le bien-aimé.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), Grande Salle (D.), 20 h 30 : F. Chopel ; 22 h 15 : Kilowatt. Petite salle (D.), 21 h : Une mouche dans la tête.

PETIT THÉÂTRE PARIS-CENTRE (45-27-13-88) (D., L., Mar.), 21 h, sam. 18 h 30 : Un amour.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) (S. soir, D. soir, L.), 20 h 45, sam. 18 h 45 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : l'Amuse-gueule.

PARIS-VILLETTE (42-03-02-55), (D. soir, L.) 21 h, Dim. 16 h 30 : Etats d'amour.

PLAINE (42-50-15-65) (D. soir, L., Mar.), 20 h 30, dim. 17 h : Amesamour.

POCHE (45-48-92-97) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Amédée ou comment s'en débarrasser.

POTINIÈRE (42-61-44-16) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h : Chat en poche.

RENAISSANCE (42-08-18-50) (D), 21 h : la Maison des Jeunes et de la culture.

ROSEAU-THÉÂTRE (42-72-23-41) (D.), 19 h, les jours impairs : J'ai tout mon temps, où êtes-vous ? ; les jours pairs : En pleine mer, (D.) 20 h 45 : Histoire de Maheu, le boucher.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47) (D., soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : Faisons un rêve.

SALLE VALHUBERT (45-84-30-60) (J., D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h : le Conte d'hiver.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) (D., L.), 21 h : le Cocktail de Sergio.

STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-35-10) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : Tel quel.

TAI THÉÂTRE D'ESSAI (42-78-20-79), I : sam., lun., mar. 20 h 30, dim. 15 h : Antigone ; jeu., ven. 20 h 30, sam. 22 h, dim. 17 h : l'Ecume des jours ; II : sam., mar. 20 h 30, dim. 17 h : Huis clos ; lun., mar. 22 h, sam. 18 h, dim. 18 h 30 : Piano'acteur.

TEMPLIERS, (42-78-91-15) (D., L.) 20 h 30 : Victor ou les enfants au pouvoir.

THÉÂTRE D'EDGAR (43-22-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h + sam. 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉÂTRE DE L'EURE (45-41-46-54) 20 h 30 : Roissy, dern. le 29.

THÉÂTRE DE FORTUNE (43-56-76-34) le 28 à 21 h : Vive la pomme de terre ; le 29 à 21 h : la Môme Suzy.

THÉÂTRE NOIR (43-46-91-93) (D. soir, L.), 21 h, dim. 17 h : Pénélope.

THÉÂTRE DE L'OMBRE QUI ROULE (48-74-30-11) (D. soir, mar.) 20 h 30, dim. 16 h 30 : l'Egarement de l'infortune.

TH. 13 (45-88-16-30) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : l'Enfant enfoui.

THÉÂTRE DU TEMPS (43-55-10-88), mar., jeu., sam. 20 h 30 : Antigone ; mer., ven. 20 h 30 : les Oiseaux ; sam. 18 h 30 : Père Ubu et Darama.

THÉÂTRE DU ROND-POINT (42-56-60-70), Grande salle, les 28, 29 à 20 h 30, le 30 à 15 h : Théâtre de foire ; les 26, 27, le 2 à 20 h 30 : les Salons ; Petite salle (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : Pour un oui, pour un non ; (dim. lun.) 18 h 30 : les Révoltés.

TINTAMARRE (48-87-33-82) (D., L.), 18 h 30 : Un Broadway nommé Désir ; 20 h 15 : A star is beur ; 21 h 15 : Azimut et Trémouille ; 22 h 30 : H. pour hommes.

TOURTOUR (48-87-82-48) (D., L.), 18 h 45 : Des nouvelles de Brassens ; 20 h 30 : le Petit Prince ; 22 h 15 : Œil pour deuil... s'il vous plaît, vous m'oublierez.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40) (D.), 21 h : les Taupes niveaux.

VARIÉTÉS (42-33-09-92) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Tombeur.

ADDITIF :

BATACLAN (47-00-30-12) Festival international du Jeune Théâtre universitaire. Le 29 à 13 h : Armand, à 22 h : Santa Sofia. Le 30 à 19 h : Dans un jardin sous les tilleuls, à 22 h : le Gardien. Le 1er à 19 h : Sanguine, à 22 h : Surprise. Le 2 à 19 h : La Peau des personnages. 22 h : Le Jubilé.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) (D.), 20 h 30 : Devos existe, je l'ai rencontré ; (Mar.) 21 h 45 : J'assure à tes risques ; (L., Mar.) 23 h, mar. 22 h : De Belleville à Byzance ; L. 23 h : Banc d'essai des jeunes.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84) (D.), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Last Lunch - Dernier Service.

LE BOURVIL (43-73-47-84) (D., L.), 20 h 15 : Pas deux comme elle ; 22 h : Toi aussi comme tout le monde.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) (D.), I. 20 h 15 + sam. 23 h 45 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. – III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51) (D., L.), 20 h : la Conscience nationale des faisans d'élevage ; 22 h : la Mort, le Moi, le Nœud.

CITHÉA (43-57-99-26), les 26, 27, 28 à 22 h 15 : Soirée de choc.

CONNÉTABLE (42-77-41-40) (D.), 22 h 30 : M. Fanon, J. Damo, Djalma, Gil et Artémise.

LE GRENIER (43-80-68-01), 22 h : Non, je n'ai pas disparu.

NAG'AÏRS (40-11-64-88) (J., V., S.), 22 h : Malène, Macky, Labaye.

PETIT CASINO (42-78-36-50) (D.), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03) (D., L.), 20 h 15 : D. and J. Memories ; 21 h 30 + sam. 24 h : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées.

PROLOGUE (45-75-33-15) (Mer., D. soir, L., Mar.), 21, dim. 15 h 30 et 18 h : De Beaugrenelle à Bornéo.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27) (D., L., Mar.), 22 h : Alea Jacta Est.

SPLENDID ST-MARTIN (42-08-21-93) (D., L.), 21 h : Tom Novembre.

Festival d'automne

(42-96-12-27)

THÉÂTRE DES BOUFFES DU NORD (D. soir), 20 h 30, dim. 15 h : les Petits Pas (dern. le 30).

CENTRE G.-POMPIDOU (D. soir), 20 h 30, dim. 16 h : les Amants (dern. le 30).

NANTERRE, Théâtre des Amandiers, le 26, à 20 h 30 : Ensemble intercontemporain, S. Reich, P. Eotvos.

En région parisienne

ANTONY, Eglise Saint-Maxime, le 29 à 20 h 45 : G. Kasic/D. Lemoine (Loeillet, Dvorak, Suk...). – Théâtre Gémier (42-37-31-19) (D. soir, L.), 21 h, mat. dim. à 15 h : l'Homme prudent.

ARGENTEUIL, Salle J.-Vilar, le 2 à 21 h : les Philharmonistes de Châteauroux.

AUBERVILLIERS, Th. de la Commune (48-34-67-67) (D. soir, L.), 20 h 30 ; dim. 16 h 30 : la Tempête.

AULNAY-SOUS-BOIS, Espace J.-Prévert (48-68-00-22), les 27, 28, 29 à 21 h : Shoot Again.

BEZONS, CAC (39-82-20-88), 21 h, jusqu'au 29 : le Sacre du printemps.

BOBIGNY, MC (48-30-60-56) (D., L.), les 26 et 27 : Venise sauvée ; du 26 au 29, à 21 h : A. Cuny.

BOULOGNE-BILLANCOURT, TBB (43-03-60-04) (D. soir, L.), 20 h 30 ; dim. 15 h 30 : Maison de poupée. – Café de minuit (48-31-11-45), les 28 et 29 à 24 h : Tour de cochon.

BOURG-LA-REINE, Complexe municipal (46-63-76-96), le 28 à 21 h 30 : C. Barthelemy Quartet ; le 28 à 23 h : M. Edelin Quartet ; le 29 à 18 h : Compagnie Guys and Dolls ; à 20 h 30 : B. Willen Quartet/P. Petit ; à 22 h 10 : Duo Claquos Brothers ; à 22 h 30 : Quartet Elan ; à 23 h 40 : J. Benazeraf ; le 30 à 14 h : B. Few.

CERGY-PONTOISE, Théâtre des Louvrais (30-30-33-33), le 26 à 21 h : Tropiques. – Parvis de la Préfecture (30-32-74-11), le 2 à 20 h 30 : Ensemble Perceval. – Théâtre des Arts (30-30-33-33) (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h, mer. 18 h 30 : On ne badine pas avec l'amour.

CHAMPIGNY, Centre O.-Messiaen, le 29 à 20 h 30 : R. Dyens/Quatuor Enesco.

CHATENAY-MALABRY, Théâtre du Campagnol (46-61-33-33), les 28, 29 à 20 h 30, le 30 à 19 h : Splendeurs et misères des courtisanes ; les 29 à 16 h, 30 à 15 h, 2 à 20 h 30 : Illusions perdues. – Café Théâtre (46-61-33-33), le 26 à 20 h 30 : Schéhérazade 2000.

CHELLES, CRACC (64-21-20-36), le 28 à 21 h : Mimie en quête d'hauteur.

CHEVILLY-LARUE, CCC (46-86-54-48), le 28 à 20 h 30 : les Etoiles.

CHILLY-MAZARIN, MJC (69-09-01-87), le 27 à 14 h 30 ; le 28 à 21 h : Seuls les Rats survivront.

CHOISY-LE-ROI, Théâtre (48-90-89-79), les 28, 29 à 20 h 30 ; le 30 à 17 h : Circuits clandestins.

CLICHY, Théâtre Rutebeuf (42-70-97-56), le 29 à 21 h : The Inmates.

COLOMBES, MJC (47-82-42-70), le 30 à 16 h 30 : le Square.

CORBEIL, CAC (60-89-00-72), le 28 à 20 h 45 : l'Issue.

COURBEVOIE, CC (43-33-63-52), le 30 à 16 h : F. Lagarde/C. Poiget (piano/violon) (Debussy, Ravel, Bach...).

CRÉTEIL, Maison des arts (48-99-90-50) (D. soir, L.), I. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Hosanna. – II. (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h 30 : le Médecin malgré lui.

EVRY, Agora (60-77-93-50), le 29 à 20 h 30 : Danse Buto.

FONTENAY-AUX-ROSES, Th. des Sources (46-61-30-03), le 28 à 20 h 30 : Y. Duteil.

GARGES-LES-GONESSE, CC (39-86-96-31), le 29 à 20 h 30 : Jazz Swing/Archie Shepp.

GENNEVILLIERS, Théâtre (47-93-26-30) (D. soir, L.) 20 h ; dim. 17 h : la Charrue et les Etoiles.

GRISY-SUISNES (64-05-91-63), le 29 à 20 h 30 : Ensemble instrumental du Palais-Royal (Mozart, Beethoven, Dvorak).

LONGJUMEAU, Th. A.-Adam (69-09-60-14), le 29 à 15 h et 20 h 30 ; le 30 à 15 h : Violettes impériales.

MAISONS-ALFORT, Th. Debussy, le 26 à 9 h 30 et 14 h 30 ; le 27 à 14 h 30 : Dialogues de bêtes.

MALAKOFF, Th. 71 (46-55-43-45) (D. soir, L., mar.), 20 h 30 ; dim 18 h : la Petite Wonder (dern. le 30).

MANTES-LA-JOLIE, Théâtre, le 2 à 21 h : Cendrillon.

MARNES-LA-COQUETTE, Eglise Sainte-Eugénie, le 27 à 21 h : K. Bronk Zdunowska (Beethoven, Schubert, Chopin...).

MONTROUGE, Discothèque, le 27 à 20 h 30 : G. Paczinski (percussion), E. Stroh (piano).

LES MUREAUX, Th. de Bécheville (30-99-92-12), le 28 à 21 h : M. Solal/L. Konitz.

NANTERRE, Th. des Amandiers (47-21-18-81), le 26 à 20 h 30 : S. Reich.

PALAISEAU, Ecole polytechnique (49-41-82-00), le 27 à 20 h : M. Jolivet.

PLAISANCE, Eglise Notre-Dame-du-Rosaire, le 27 à 20 h 45 : R. Tambyeff (Dupré, Franck, Liszt...).

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, Espaces des Arts (48-48-10-30), le 28 à 20 h 30 : C. Lara.

SAINT-DENIS, Th. G.-Philipe (42-43-00-59) (J., D. soir), 20 h 30, dim. 16 h : Hamlet.

SARCELLES, Forum, le 30 à 11 h : B. Leuthereau/C. Wolff/J.-C. Tavernier.

SARTROUVILLE, Théâtre, le 29 à 21 h : J.-L. Mahjun.

SAVIGNY-SUR-ORGE (69-96-64-95), le 28 à 20 h : Adama Drame.

SCEAUX, Les Gémeaux (46-60-05-64), le 28 à 22 h 30 : J.-L. Mechali Quartet.

SUCY-EN-BRIE, Ferme Grandval (45-90-25-12), le 29 à 20 h 45 : Ensemble instrumental et Chorale de Sucy (Mozart).

SURESNES, Th. J.-Vilar (47-72-38-80), le 28 à 20 h 30 : S. Reich.

LES ULIS, CC (69-07-65-53), le 2 à 20 h 30 : Un fil à la patte.

VANVES, Eglise Saint-... (45-46-47-...), les 27, 28, 29 à 21 h : la Véritable histoire d'Isaac J. Gagman.

VERSAILLES, Th. Montansier (39-50-71-18), le 27 à 21 h : Gog et Magog ; le 28 à 14 h 15 : le Malade imaginaire. – Conservatoire, le 28 à 18 h : G. et C. Andranian (Brahms, Stravinski...).

LE VÉSINET, CAL (39-76-32-75), le 28 à 21 h : A. Roussin/M. Bensoussan (Schumann, Beethoven).

VILLEJUIF, Th. Romain-Rolland (47-27-15-02), le 26 à 20 h 30 : Charles University Dance Company Prague ; le 30 à 15 h : Orchestre national de l'Ile-de-France (Prokoviev).

VITRY-SUR-SEINE, Th. J.-Vilar (46-82-84-90), les 27 à 18 h, 28 à 21 h, 30 à 17 h : Compagnie Vus-Uk de Prague.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h, dim. 15 h 30 : L'accroo-habitation.

DEUX ANES (46-06-10-26) (Mer.), 21 h, dim. 15 h 30 : Après la rose, c'est le bouquet.

Music-hall

CIRQUE D'HIVER (48-06-02-02) (D., L.), 20 h 45 : G. Bedos.

CITHEA (43-57-99-26), le 29 à 22 h 15 : F. Elkoubi.

L'ECUME (45-42-71-16), (D., L.), 21 h : J.-P. Reginal, à partir du 2.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19) (L.), 22 h 30, dim. 20 h 30 : Cabaret Berlin 30, dern. le 30.

FIAP (45-89-89-15), les 28, 29 à 20 h 30 : Peru. Andino.

GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (42-49-77-22) (D.) 20 h : B. Lavilliers.

GYMNASE (42-46-79-79) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 16 h : F. Perrin.

OLYMPIA (47-42-25-49) (D. soir, L.), 20 h 30 : dim. 17 h : N. Mouskouri.

PALAIS DES CONGRES (47-58-40-45) le 26 à 14 h : les 29, 30 à 14 h et 17 h 30 : Ch. Goya.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93) (D), 20 h 30 : F. Chopel.

PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90), ven., mar. 20 h 30, mer. 14 h, sam. 14 h, 17 h 30, 21 h, dim. 14 h, 17 h 30 : Cirque de Moscou.

RADIO-FRANCE, AUDITORIUM 105 (45-24-15-16), le 26 à 20 h 30 : G. Bachari.

TH. GREVIN (42-46-84-47) (D., L.), 20 h 30 : P. Desproges.

TH. DU ROND POINT (42-56-70-80), le 2 à 22 h 15 : D. Juster, R. Romanelli.

TLP DEJAZET (42-74-20-50) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Font et Val.

Opérettes, comédies musicales

CASINO DE PARIS (42-80-20-89) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 21 h, dim. 15 h : la Valise en carton.

ÉLYSÉE-MONTMARTRE (42-52-25-15), mer., ven., sam. 14 h 30 + ven., sam. 20 h 30, dim. 14 h et 17 h 30 : le Roi du Pacifique.

PENICHE-OPERA (42-45-18-20), les 27, 28, 29 à 21 h : Shoot Again.

TH. DE PARIS (43-59-39-39) (D. soir), 20 h 30, dim. 15 h 30 : la Belle Hélène.

La danse

Voir théâtres subventionnés.

CAFÉ DE LA DANSE (48-05-57-22), 20 h 30 : Circuits clandestins, dern. le 27.

ESPACE KIRON (43-73-50-25), 20 h 30 : Cie C. Bastin, dern. le 30, les 27, 28 à 14 h 15, le 29 à 15 h : Cie Kaleidanse, le 2 à 20 h 30 : L. Peiro.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19), 18 h : Danses tziganes, à partir du 2.

GRAND EDGAR (43-20-90-09) (D.), 18 h 30 : Cl. Brumachon.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30) (D. soir), 20 h 30, Dim. 17 h : Danses de la Corée, dern. le 30 ; le 2 à 20 h 30 : Musiques et danses japonaises.

TH. GREVIN (48-24-10-10) le 30 à 20 h : R. Cazu.

Festival Jazz Valley 1986

GROSLAY, Salle des fêtes (39-84-27-40), le 30 à 15 h : Palata.

MONTMORENCY, Salle de l'Eden (39-64-83-88), le 28 à 21 h : Mahogany, Quintet M. Brown, R. Raux.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, l'Eclipse (39-73-38-13), le 28 à 21 h : Quartet G. Laffitte.

SAINT-LEU-LA-FORET, Salle de la Croix-Blanche (34-13-48-29), le 29 à 21 h : Quartet G. Laffitte.



CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 26 NOVEMBRE

16 h, Geneviève, de L. Poirier ; 19 h, Hommage à K. Kinoshita : l'Homme éternel (v.o. st anglais) ; 21 h 15, Hommage à Gaumont : quatre-vingt-dix ans de cinéma : l'Espionne, de H. Desfontaines ; Pierrot-Pierrette, de L. Feuillade.

JEUDI 27 NOVEMBRE

16 h, Hommage à K. Kinoshita : l'Encens (v.o.st anglais) ; Hommage à Gaumont : quatre-vingt-dix ans de cinéma : 19 h + 21 h 15 : le Sigmate, de L. Feuillade.

VENDREDI 28 NOVEMBRE

Hommage à Gaumont : quatre-vingt-dix ans de cinéma : 16 h, le Roi de la pédale, de M. Champreux ; 19 h 30, Deux fois vingt ans, de C.F. Tavano ; 21 h 15, Hommage à K. Kinoshita : Meurtres en série ; Mon enfant, mon enfant (v.o. st anglais).

SAMEDI 29 NOVEMBRE

Hommage à la Cinémathèque des armées : 15 h, Afrique noire – histoire militaire – Avant 1930 ; 17 h, Afrique noire – 1941 – l'Etat français ; 19 h, Hommage à Gaumont : quatre-vingt-dix ans de cinéma : la Bande à Bouboule, de L. Mathot ; 21 h, Hommage à K. Kinoshita ; les Enfants de Nagasaki (v.o. st f).

DIMANCHE 30 NOVEMBRE

Cycle Les grandes restaurations de la Cinémathèque française : 15 h, le Chouan, de Luitz-Morat ; Les soldats de la France ; Dans les griffes de l'araignée, de L. Starevitch ; 17 h, Fanfare d'amour, de R. Pottier ; 19 h 15, Hommage à Gaumont/quatre-vingt-dix ans de cinéma : Embrassez-moi, de L. Mathot ; 21 h, Hommage à K. Kinoshita : le Temps de la joie, le Temps du chagrin (v.o. st anglais).

LUNDI 1er DÉCEMBRE

20 h 30, Vingt ans du studio Action. Carte blanche à Causse et Rodon : Cléopatre, de J.-L. Mankiewicz (version intégrale. V.o. st f).

MARDI 2 DÉCEMBRE

16 h, Hommage à Gaumont : quatre-vingt-dix ans de cinéma : L'illustre Maurin, de A. Hugon ; 19 h, Films réalisés par les étudiants de l'IDHEC ; 21 h, La Cinémathèque de la danse présente Hans Christian Andersen, de C. Vidor ; Les collants noirs/Un, deux, trois, quatre, de T. Young.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU
Salle Garance
(42-78-37-29)

Hommage à la Fédération Jean-Vigo (mar) : Mercredi 26 novembre : 14 h 30, Matagi, le chasseur d'ours, de Toshio Gotoh (v.f.) ; 17 h 30, De la veine à revendre, de Andrzej Munk ; 20 h 30, le Témoin, de Peter Bacso. – Jeudi 27 novembre : 14 h 30, la Solitude du coureur de fond, de Tony Richardson ; 17 h 30, les Innocents charmeurs, de Andrzej Wadja ; 20 h 30, Ice, de Robert Kramer. – Vendredi 28 novembre : 14 h 30, Rêves en rose, de Dusan Hanak ; 17 h 30, le Sang du condor, de Jorge Sanjines ; 20 h 30, Fiancées en folie, de Buster Keaton. – Samedi 29 novembre : 14 h 30, l'Enfance de Gorki, de Mark Donskoï ; 17 h 30, Jeunes filles en uniforme, de Léontine Sagan et Karl Froelich ; 20 h 30, Kaos, de Paolo et Vittorio Taviani. – Dimanche 30 novembre : 14 h 30, Programme « Burlesques américains » : Malec chez les Indiens ; Picratt roi du rail ; Promesse de mariage ; Fantômes ; Crochet du gauche ; Charlot fait une cure ; 17 h 30, la Petite Marchande d'allumettes, de Jean Renoir ; Boudu sauvé des eaux, de Jean Renoir ; 20 h 30, l'Assoiffé, de Guru Dutt. – Lundi 1er décembre : 14 h 30, Trio, de Gianfranco Mingozzi ; 17 h 30, Pèlerinage à la Vierge, de Vojtech Jasny ; 20 h 30, l'Esclave de l'amour, de Nikita Mikhalkov.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 26 NOVEMBRE

15 h, les Héros de la banquise, de L. Emmer ; 17 h, Erica minor, de B. Van Effenterre (v.f.) ; 19 h, Sélection de films mexicains (Amiens 86) : Amor a la vuelta de la esquina, de A. Cortez (v.o. st français).

JEUDI 27 NOVEMBRE

15 h, les Flots du Danube, de L. Ciulei (v.o. st français) ; 17 h, les Femmes du général, de J. Guillermin (v.o. st français) ; 19 h, Sélection de films mexicains (Amiens 86) : Vidas errantes, de J.-A. de la Riva (v.o. st français).

VENDREDI 28 NOVEMBRE

15 h, Extra girl, de R. Jones ; 17 h, les Gommes, de L. Deroisy ; 19 h, Sélection de films mexicains (Amiens 86) : Dona Herlinda y su hijo (v.o.), de J.-H. Hermosillo.

SAMEDI 29 NOVEMBRE

Sélection de films mexicains (Amiens 86) : 15 h, Diamante, de G. Lara (v.o.) ; El cheica del Calvario, de G. Lara ; Porque hay tantos perros en Mixquic, de L. Serrano (v.o.) ; 17 h, Cronicas de familias, de D. Lopez (v.o.) ; 19 h, Nocaut, de J.-L. Garcia Agraz (v.o. st français) ; 21 h, Harlis, de R. Van Ackeren (v.o. st anglais).

DIMANCHE 30 NOVEMBRE

Sélection de films mexicains (Amiens 86) 15 h, Dona Lupe, de G. del Toro ; la Felicidad de la senora Consuelo, de A. Villasenor ; Una isla rodeada de agua, de M. Novaro ; Pachuco, de A. Herrera Pena ; 17 h, Como ves, de P. Leduc (v.o.) ; 19 h, Redondo, de R. Busteros (v.o. st français) ; 21 h, le Duel silencieux, de A. Kurosawa (v.o. st anglais).

LUNDI 1er DÉCEMBRE

Sélection de films mexicains (Amiens 86) : 15 h, Frida, de P. Leduc (v.o. st français) ; 17 h 15, Amor a la vuelta de la esquina, de A. Cortez ; 19 h, la cinémathèque créatrice présente : Pour une restauration novatrice, contre une restauration banale ou rétrograde.

MARDI 2 DÉCEMBRE

Relâche.

Les exclusivités

L'AFFAIRE CHELSEA DEARDON (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

AJANTRIK (Ind., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33).

ALIENS, LE RETOUR (A.) (*) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

ANGEL II, LA VENGEANCE (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

L'AMOUR SORCIER (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

AUTOUR DE MINUIT (Fr.-A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-47-49-70) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

BANCO (*) (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LES BALISEURS DU DESERT (Tun., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BEAU TEMPS, MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA BRULURE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevards, 9e (45-74-95-40).

CAP SUR LES ETOILES (A., v.f.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) ; Gaumont Halles 1er (42-97-49-70) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs Elysées 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81), Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; (v.f.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UCG Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

CLINS D'ŒIL SUR UN ADIEU (A., v.o.) : La Boîte à Films, 17e (46-22-44-21).

LE CLOCHARD DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

COBRA (*) (A., v.o.) : Mercury, 8e (45-62-96-82) ; (v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

COURS PRIVÉ (Fr.) : Forum, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE COUREUR (Iranien) (v.o.) Utopia, 5e (43-26-84-65).

DE L'ARGENTINE (Fr., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LA DERNIÈRE IMAGE (Franco-Algérien) : Forum Horizon, 1er (42-97-53-74), Rex, 2e (42-36-33-93), St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20), Marignan, 8e (43-59-92-82), St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43), Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

DESCENTE AUX ENFERS (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

DÉSORDRE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Panthéon, 5e (43-54-15-04) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

DEUX FLICS A CHICAGO (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UCG Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UCG Normandie, 8e (45-63-16-16) ; (v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UCG Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UCG Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; UCG Convention, 15e (45-74-23-40) ; Images, 18e (45-22-77-99).

LE DIABLE AU CORPS (*) (It., v.o.) : Cinoches (h. sp.), 6e (46-33-10-82).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.f.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).

DOUBLE MESSIEURS (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Parnasse, 6e (43-35-30-40).

EN DIRECT DE L'ESPACE (A., v.f.) : La Géode, 19e (40-05-06-07).

DOWN BY LAW (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; St-André des Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

L'ESQUIMAUDE A FROID (Hong., v.o.) : St-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA FEMME DE MA VIE (Fr.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LES FRÈRES PÉTARD (Fr.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70).

GENESIS (Ind., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

L'HOMME QUI REGARDAIT LES FENETRES (Algérien), (v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

HOUSE (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

HUIT MILLIONS DE FAÇONS DE MOURIR (*) (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) : Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) : Gambetta, 20e (46-36-10-96).

JE HAIS LES ACTEURS (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MANON DES SOURCES (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) : Bretagne, 6e (42-22-57-97) : Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis St-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs Elysées, 8e (47-20-76-23) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) : Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) : Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

MAX MON AMOUR (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

MÉLO (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Cluny Palace, 5e (43-25-19-90) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LES MINIPOUSS (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

MISSION (A., v.o.) ; Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

MONA LISA (*) (Brit., v.o.) Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

MON AMI IVAN LAPCHINE (Sov., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00), mercredi.

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).

NOIR ET BLANC (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97). – Vf : Richelieu, 2e (42-33-56-70).

LE PALTOQUET (Fr.) : Quintette, 5e (46-33-79-38).

PÉKIN CENTRAL (Fr.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

PICASSO (Fr.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

PRIÈRE POUR UN TUEUR (*) (A., v.f.) : UGC Gobelins, 3e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Images, 18e (45-22-47-94).

QUAND LA RIVIÈRE DEVIENT NOIRE (A., v.o.) : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LE RAYON VERT (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

RATBOY, (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : UGC-Boulevard, 9e (45-75-79-79).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Studio Galande (h.sp.), 5e (43-54-72-71).

ROSA LUXEMBURG (All., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Cinoches (h.sp.), 6e (46-33-10-82).

LE SACRIFICE (Franco-suédois, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

SARRAOUNIA (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

SHANGHAI SURPRISE (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30). – V.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

SID ET NANCY (*) (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88).

SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56). – V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama (h.sp.), 13e (47-07-28-04).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

THE ACTRESS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

THÉRÈSE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevards, 9e (45-74-95-40) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

THE VINDICATOR FRANKENSTEIN 2000 (A., v.f.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) : Fauvette, 13e (43-31-56-86).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46).

TOP GUN (A. v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

TWIST AGAIN A MOSCOU (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LA VÉRIFICATION (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

VISAGE DE CHIEN (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES FILMS NOUVEAUX

BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ, film américain des studios Walt Disney (v.o. et v.f.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30), Ambassade, 8e (43-59-19-08). – (v.f.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42) ; Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES COULISSES DU POUVOIR, film américain de Sidney Lumet (v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; (v.f.) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

L'ENTERREMENT DU SOLEIL, film japonais de Nagisa Oshima (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cluny Palace, 5e (43-25-19-90) ; 14 Juillet Parnasse *(à partir de jeudi)*, 6e (43-26-58-00) ; Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

FOU A TUER (*), film américain de David Schmoeller, (v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; (v.f.) Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

MAUVAIS SANG, film français de Leos Carax, Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevards, 9e (45-74-95-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LA TERRE JAUNE, film chinois de Chen Kaige (v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

Les festivals

CHAPLIN, ŒUVRES INTÉGRALES (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07). Mer. : Charlot Demoiselle ; jeu. : les Feux de la rampe ; ven. : l'Emigrant ; sam. : la Ruée vers l'or ; dim. : les Lumières de la ville ; lun. : le Kid ; mar. : Un roi à New-York.

COURTS MÉTRAGES (v.o.), Républic-Cinémas, 11e (48-05-51-33), jeu., 20 h 30.

DUOS ET COUPLES (CAHIERS DU CINÉMA), 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77). Mer. : le Visage ; jeu. : l'Aventurier du Texas ; ven. : le Journal d'une filler perdue ; sam. : Voyage en Italie ; dim. : Raging Bull (v.o.) ; lun. : Qui a peur de Virginia Woolf ? ; mar. : Gloria.

RÉTROSPECTIVE J. EUSTACHE, Studio 43, 9e (47-70-63-40), mer. 18 h : la Rosière de Pessac I et II ; 20 h 15 : les Mauvaises Fréquentations, Le Père Noël a les yeux bleus ; 21 h 45 : Mes petites amoureuses ; jeu. 19 h 10 : Une sale histoire ; 20 h : la Maman et la Putain ; ven. 18 h : Mes petites amoureuses ; 20 h 30 : les Photos d'Alix, Odette Robert ; 23 h, le jeune cinéma autour de Godard : le Jardin des délices, de Jérôme Bosch ; Offre d'emploi ; sam. 14 h : les Photos d'Alix ; le Cochon ; 15 h 30 : la Rosière de Pessac I et II ; 18 h : les Mauvaises Fréquentations, Le Père Noël a les yeux bleus, la Maman et la Putain ; dim. 14 h : Mes petites amoureuses ; 16 h : la Maman et la Putain ; 20 h 15, Mes petites amoureuses ; 22 h 15 : Une sale histoire ; lun. 18 h : Les Mauvaises Fréquentations ; Le Père Noël a les yeux bleus ; 19 h 30 : la Rosière de Pessac I et II ; 21 h 40 : Une sale histoire ; 22 h 30 : les Photos d'Alix ; le Cochon ; mar. 18 h : les Mauvaises Fréquentations ; Le Père Noël a les yeux bleux ; 20 h : la Maman et la Putain.

FASSBINDER (v.o.), Templiers, 3e (42-72-94-56), dim. 22 h 15, lun. 13 h 50 : l'Année des treize lunes ; dim. 20 h, lun. 18 h : les Larmes amères de Petra von Kant ; lun. 16 h : Maman Kuster s'en va au ciel ; lun. 14 h : la Femme du chef de gare.

GODARD, Denfert, 14e (43-21-41-01), sam. 12 h : Je vous salue Marie ; lun. 15 h 30 : Sauve qui peut la vie ; dim. 10 h : le Mépris ; jeu. 16 h : Détective.

HITCHCOCK (v.o.) : Action Rive-Gauche, 5e (43-29-44-40) ; mer. : l'Inconnu du Nord-Express ; jeu. : la Cinquième Colonne ; ven. : Psychose ; sam. : l'Ombre d'un doute ; dim. : Sabotage ; lun. : Agent secret ; mar. : Le crime était presque parfait.

FESTIVAL INTERNATIONAL DU CINÉMA JUIF (v.o.), Centre Rachi, 5e (48-05-93-07), en alternance : Tunis-Paris ; Les maraudeurs attaquent ; Over the Brooklin Bridge ; Tevy and his Seven Daughters ; l'Aube.

LUBITSCH (v.o.), Champo, 5e (43-54-51-60) : jeu., sam., mar. : To be or not to be ; ven., lun. : la Folle Ingénue ; mer., dim. : Le ciel peut attendre.

MAN RAY CINÉASTE, 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77), mer., ven., dim., mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h : le Retour à la maison, Emak Bakia, l'Etoile de mer, les Mystères du château de Ré, Entr'acte ; jeu., sam., lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h : Autoportrait, Courses landaises, la Garoupe, Deux femmes, Anemic cinéma, Paris express ou souvenirs de Paris, Ruth, roses and revolvers.

MONTY PYTHON (v.o.), Saint-Germain-Village, 5e (46-33-63-20), mer., ven. : la Vie de Brian ; jeu., dim. : Jabberwocky ; sam., lun. : Monty Python sacré Graal ; mar. : le Sens de la vie.

PROMOTION DU CINÉMA, (v.o.), Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; mer., jeu. : New-York - Miami ; ven., sam. : Clins d'œil sur un adieu ; dim., mar. : Max mon amour.

E. ROHMER Républic-Cinémas, 11e (48-05-51-33), dim. 10 h 20 : la Marquise d'O ; ven., lun., 16 h : la Femme de l'aviateur ; dim. 12 h 20 : le Genou de Claire ; 15 h 40 : la Collectionneuse ; mer. 15 h 40 : Perceval le Gallois ; 18 h : la Carrière de Suzanne ; la Boulangère de Monceau ; ven., 20 h : Ma nuit chez Maud ; dim. 20 h 20, mer. 19 h 20 : le Beau Mariage ; lun., ven. 22 h : les Nuits de la pleine lune. + Denfert, 14e (43-21-41-01), sam. 22 h 10, mar. 19 h : les Nuits de la pleine lune ; jeu., 18 h, mar. 16 h : la Carrière de Suzanne ; jeu., dim. 16 h : la Femme de l'aviateur ; sam. 17 h : le Beau Mariage ; jeu. 19 h 40, dim. 12 h : Ma nuit chez Maud ; mer., dim. 20 h 10 : Pauline à la plage.

TRILOGIE DE LA GUERRE DES ÉTOILES (v.o.), Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94 ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) (v.f.).

TRUFFAUT, Denfert, 14e (43-21-41-01), dim. 14 h : les 400 Coups ; ven. 18 h : Jules et Jim ; jeu. 12 h : L'homme qui aimait les femmes ; lun. 17 h 20 : Tirez sur le pianiste ; mar. 17 h 20 : l'Enfant sauvage ; mer. 15 h 40 : l'Argent de poche.

TARKOVSKI (v.o.), Denfert, 14e (43-21-41-01), lun. 19 h : Nostalghia ; jeu. 21 h 40 : Solaris ; lun. 21 h 10 : Stalker ; sam. 18 h 40, mar. 21 h : Andreï Roublev ; ven. 20 h : le Miroir ; lun. 16 h 30 : l'Enfance d'Ivan.

Les grandes reprises

ALEXANDRE NEVSKI (Sov., v.o.) : St-Lambert 15e (45-32-91-68).

LES AVENTURES DE ROBIN DES BOIS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LES AMOURS D'UNE BLONDE (Tchc., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

BAMBI (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42).

LES BAS-FONDS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

CENDRILLON (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

LA DAME AU MANTEAU D'HERMINE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

L'ENQUETE DE L'INSPECTEUR MORGAN (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Mac-Mahon, 17e (43-80-24-81).

L'ESPOIR (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

FANTASIA (A., v.f.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LA FOSSE AUX SERPENTS (A., v.o.) : Reflet Médicis, (h. sp.), 5e (43-54-42-34).

LA FUREUR DE VIVRE (A, v.o.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LES GIRLS (A., v.o.) : Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LE GRAND ALIBI (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

HUMORESQUE (A., v.o.) : Luxembourg (H. sp.), 6e (46-33-97-77).

HUSBANDS (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LA MAMAN ET LA PUTAIN (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 14e (43-26-58-00).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Angl., v.o.) : Studio Galande (H. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

QUAI DES ORFÈVRES (Fr.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

SUR LES QUAIS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LES VISITEURS DU SOIR (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

WHIRLPOOL (A., v.o.) : Action Christine *bis*, 6e (43-29-11-30).

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Républic, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 26 NOVEMBRE

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. M. Rostropovitch (Prokofiev).

La Table verte, 22 h : Ensemble Isengrin (musique espagnole des XIIIe et XIVe).

C.C Canadien, 19 h : A. Major, C. Lipkind (Mozart, Tchaïkovsky, Berlioz...).

FIAP, 20 h : M. Garau, F. Miguet (Piazzola, Petit, Rodrigo...).

JEUDI 27 NOVEMBRE

Salle Pleyel, 20 h 30 : voir le 26.

FIAP, 21 h : M.-A. Estrella, O. Espinosa, U. Ramos, J.-L. Castineira de Dios.

CC Canadien, 19 h : J. Milkis, G. Grouzman (Poulenc, Weber, Brahms).

La Table verte, 22 h : voir le 26.

Salle Gaveau, 20 h 30 : ensemble A. Stajic (Bach, Mozart, Dvorak).

Lucernaire, 18 h 30 : M. Beckouche, J.-C. Hemmerlin (Mozart, Ravel, Rachmaninov).

Salle Cortot, 12 h 30 : G. Fichtner (Dowland, Turina, Dodgson...) ; C. Coyaud, G. Picaud (Brahms) ; 20 h 30 : F. Buffet Arsenijevic (Bach-Busoni, Beethoven, Liszt).

Eglise Notre-Dame-du-Rosaire, 20 h 45 ; R. Tambyeff, (Franck, Liszt).

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h 30 : Ensemble Ziriab (Cantigas de Santa Maria).

Eglise Saint-Sulpice, 20 h 30 : Corales liturgiques de Paris, dir. : S. Caillat (Leguay).

Eglise Sainte-Eustache, 20 h 45 : Requiem de Verdi.

Eglise des Billettes, 18 h 15 : Manécanterie des Petits Chanteurs du Marais (Charpentier, Purcell, Bach).

VENDREDI 28 NOVEMBRE

Salle Gaveau, 20 h 30 : trio Tchaïkovsky.

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h 30 : Ensemble Nawba.

Lucernaire, 18 h 30 : voir le 27.

La Table verte, 22 h : voir le 26.

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre national de France, dir : Jun'Ichi Hirokami (Mendelssohn, Mozart, Brahms).

Auditorium des Halles, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. : M. Rostropovitch (Prokofiev).

Ecole alsacienne, 18 h 45 : S. Garcia, L. Tsan (Mozart).

SAMEDI 29 NOVEMBRE

Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 20 h 45 : Ensemble vocal et instrumental La Chapelle royale, dir. : P. Herreweghe (J.-S. et J.-C. Bach).

Salle Pleyel, 20 h 30 : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. : J. Nelson (Berlioz, Saint-Saëns).

Radio-France, Auditorium 106, Désaccord parfait.

La Table verte, 22 h : voir le 26.

Lucernaire, 18 h 30 : voir le 27.

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h 30 : Kudsi Ergüner.

Trottoirs de Buenos-Aires, 19 h : « Solo Tutti » (Schubert, Viadana, Brahms...).

Eglise Saint-Merri, 21 h : P. Nazarian, M. Blot (Bach, Debussy, Katchaturian).

18-Théâtre, 18 h 30 : B. Bolthoise, J.-C. Dewaele (Bach).

Centre Wallonie-Bruxelles, 20 h 30 : Philharmonietta nova (Mozart).

DIMANCHE 30 NOVEMBRE

Centre Wallonie-Bruxelles, 15 h 30 : voir le 29.

Salle Pleyel, 21 h : M.-J. Pires (Bach, Mozart, Beethoven).

Eglise Saint-Merri, 16 h : Ensemble instrumental du Palais-Royal, dir. : E. Recourt (Mozart, Dvorak).

Eglise Saint-Séverin, 15 h 30 : voir église Saint-Louis-en-l'Ile, le 29.

Arc, Petit Auditorium, 16 h : M. Le Dizes-Richard, J. Salem, P. Strauch (Condé, Strauch, Machover...).

CC Suisse, 17 h : Quatuor Carmina de Zurich (Mozart, Wettstein, Dvorak).

Eglise des Billettes, 10 h : G. Harle (Bach, Frescobaldi, du Caurroy) ; 17 h : Trio Ravel (Beethoven.)

Salle Pleyel, 17 h 45 ; Orchestre des concerts Lamoureux, dir. : A. Ostrovsky (Liszt, Berlioz).

Notre-Dame, 17 h 45 : B. Strangis (Vivaldi, Vierne, Messiaen).

Théâtre du Rond-Point, 11 h : C. Ivaldi, T. Zimmerman, M. Nordmann, M. Debost (Brahms, Hindemith, Debussy).

Chapelle Saint-Louis-de-la-Salpêtrière, 17 h : B. Gaussot.

LUNDI 1er DÉCEMBRE

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre NDR de Hambourg, dir. : L. Maazel (Barber, Strauss, Mahler).

FIAP, 20 h 30 : M. Cavezoni, C. Corniaud, A. Acabo, F. Touchard (Schumann, Schubert, Mendelssohn).

Eglise Saint-Séverin, 20 h 30 : Chœur byzantin de Grèce.

Athénée, 20 h 30 : Dame J. Baker/G. Parsons (Morley, Boyce, Purcell...).

TLP Déjazet, 21 h : Th. Dussaut, Budapest Trio (Mozart, Schubert, Dvorak).

Lucernaire, 18 h 30 : I. Lieutaud (Liszt).

Comédie des Champs-Elysées, 20 h : Les musiciens amoureux (Janacek, Dvorak, Martinu).

MARDI 2 DÉCEMBRE

Salle Pleyel, 20 h 30 : voir le 1er.

Lucernaire, 18 h 30 : voir le 1er.

Sorbonne, Amphi Richelieu, 20 h 30 : Imams I. Doughan, T. Elkir, M. Otmani.

Salle Cortot, 12 h 30 : T. Ito, S. Dessane, L. Colom-Arquier (Rameau, Chopin, Scriabine).

Salle Gaveau, 20 h 30 : E. Granbin, E. Fischer (Schubert, Beethoven, Schumann).

Espace Marais, 20 h 30 : Iron Cow (Sellars, Black).

Eglise des Billettes, 20 h 45 : J. Colom, R. Coll (Beethoven, Liszt).

Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 20 h 30 : M. Geliot, P. Gallois (Mozart, Debussy).

Auditorium des Halles, 18 h 30 : Quatuor Ludwig II (Haydn, Schumann, Bartok).

Festival de l'Ile-de-France

(34-12-40-50)

HOUILLES, Eglise St-Nicolas, le 28 à 21 h : Orchestre de chambre tchécoslovaque, Quintette Nielsen, dir. : O. Stejskal (Mozart).

RIS-ORANGIS, CC R.-Desnos, le 29 à 20 h 45.

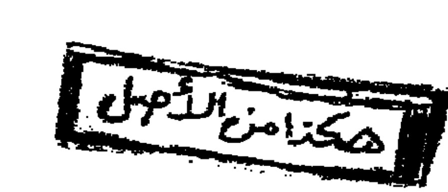
SAINT-LEU-LA-FORET, Eglise St-Leu, le 30 à 16 h : (voir Houilles).

PARIS, Musée Carnavalet, le 30 à 11 h : Ensemble instrumental A. Stajic, dir. : A. Stajic (Janacek, Suk Smetana...).

SAINT-CYR-L'ECOLE, Chapelle du Lycée militaire, le 29 à 21 h : (voir Paris, Musée Carnavalet).

VILLIERS-LE-BEL, Salle M.-Pagnol le 2 à 21 h : La Grande Ecurie et la Chambre du Roy (Mozart, Zelenka).

VERSAILLES, Chapelle du lycée Sainte-Geneviève, le 2 à 21 h : Camerata de Versailles, dir. : A. Du Closel (Smetana, Dvorak, Mahler).



Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 26 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20.35 Série noire : Le Salon du prêt-à-saigner.
D'après le roman de Joseph Bialot, réal. Joël Seria. Avec Hugues Quester, Jean-Paul Muel, Christian Bouillette.
Trafic de drogue, trafic d'armes, fausses factures...

22.00 Documentaire : Devine qui ne vient pas dîner.
Réalisé par André Waksman, produit par Frères des hommes.
Cinq cents millions d'habitants du tiers-monde souffrent de malnutrition.

22.55 Documentaire : Impressions d'Orsay.
De Pierre Dumayet. 7e partie : L'art dans la rue.

23.10 Journal.

23.25 Magazine : Premier plan.
L'actualité cinématographique.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20.35 Le grand échiquier.
De Jacques Chancel.
Invité d'honneur : Alain Prost, champion du monde de formule 1 pour la deuxième année consécutive. Et Jacques Laffite, Philippe Lavil, Stéphane Collaro, François-René Duchâble, Margarita Zimmerman, Henri Salvador, Lio, Gérard Lenorman, Suzanna Rinaldi, Michel Sardou...

23.30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20.35 Variétés : C'est aujourd'hui demain.
▶ Emission présentée par Guy Lux.
Avec Dorothée, Stéphanie, Francis Lalanne, François Valéry, la Compagnie créole, le Rondo Vénéziano, et pour la partie voyance : Chris et la Gitane Sterna Weitz.

21.55 Magazine : Thalassa.
En direct du Pointe-à-Pitre : arrivée de la Route du rhum.

22.45 Journal.

23.10 Magazine : Pare-chocs.

23.30 Prélude à la nuit.
Sonate pour violoncelle et piano, de Claude Debussy, par Ina Jost, violoncelle, et François Kerdoncuff, piano.

CANAL PLUS

20.30 Les triplés. 21.00 Cinéma : L'homme aux yeux d'argent. ■ Film français de Pierre Granier-Deferre (1985), avec Alain Souchon, Tanya Lopert, Jean-Louis Trintignant, Lambert Wilson, Wladimir Ivanovski. **22.30 Flash d'informations. 22.40 Cinéma : Exterminator 2.** □ Film américain de Mark Buntzman and William Sachs (1984), avec Robert Ginty, Mario Van Peebles, Deborah Geffner, Frankie Faison, Randolph Scott. **0.10 Cinéma : Les hommes de Las Vegas.** □ Film franco-germano-hispano-italien d'Antonio Issasi (1969), avec Gary Lockwood, Jean Servais, Elke Sommer, Jack Palance, Roger Hanin, Lee J. Cobb, Armand Mestral. **2.10 Série : Espion à la mode.**

LA « 5 »

20.30 Feuilleton : Dynastie 2. 21.20 Série : L'inspecteur Derrick. 22.25 Feuilleton : Flamingo Road. 23.25 Feuilleton : Dynastie 2. 0.15 Série : L'inspecteur Derrick. 1.20 Série : Star Trek. 2.20 Série : K 2000.

TV 6

20.10 Sixties : La grande vallée ; Les chevaliers du ciel ; série : Destination danger ; Au cœur du temps. **23.45 6 Tonic.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes. Rencontre avec René Depestre.
21.30 Musique. Semaine Festival d'Angers. Orchestre philharmonique des Pays de la Loire, avec Nantes percussions, dir. Richard Bernas.
22.30 Nuits magnétiques. La nuit et le moment ; Sur le vif.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 27 juillet 1986 au Festival de Bayreuth). L'or du Rhin, prologue de la Tétralogie, de Wagner, par l'Orchestre du Festival, dir. Peter Schneider ; sol. : Siegmund Nimsgern, Johann Werner Prein, Kurt Schreibmayer, Manfred Jung, Dieter Schweikart, Hermann Becht, Peter Haage, Hanna Schwarz, Lucy Peacock, Anne Gjevang, Agnes Habereder, Silvia Hermann, Brigitta Svenden.
23.10 Les soirées de France-Musique. Jazz-club, en direct du Magnetic Terrace.

Jeudi 27 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

13.50 Feuilleton : Dallas (rediff.).
14.40 Ravi de vous voir.
15.25 Quarté à Vincennes.
15.35 Ravi de vous voir (suite).
15.45 Feuilleton : Omar Pacha (rediff.).
Réal. Christian-Jaque. 1er épisode : Le duel.
Avec Jutta Heinz, Götz von Langheim, Peter Michl-Bernhardt, Franz Stoss, Otto Ambros, Michael Baloh.
16.15 Variétés : Show biss.
Emission de Jean Chatel.
Avec Francis Lalanne, le groupe Erasure, Jean-Michel Ribes.
17.25 Feuilleton : Histoire du chevalier Des Grieux et de Manon Lescaut. (Rediff. - 2e épisode).
18.25 Mini-journal, pour les jeunes.
18.40 La vie des Botes.
19.10 Feuilleton : Santa Barbara.
19.40 Cocoricocoboy.
20.00 Journal.
20.30 Questions à domicile.
Emission de Pierre-Luc Séguillon, Anne Sinclair et Alexandre Tarta.
Avec André Lajoinie, président du groupe communiste à l'Assemblée nationale, en direct de Saint-Pourçain-sur-Sioule, dans l'Allier.
22.00 Série : Columbo.
23.35 Documentaire : Impressions d'Orsay.
De Pierre Dumayet.
9e et dernière partie : L'art nouveau.
23.50 Journal.
0.05 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A2

13.50 Magazine : Aujourd'hui la vie.
Ailleurs : le Yémen.
15.00 Série : Best-sellers.
Opération Oméga (2e épisode).
15.50 C'est encore mieux l'après-midi.
Présenté par Christophe Dechavanne.
Avec Carl Lewis et Hipsway, Christian Clavier, Marie-Anne Chazel, Julie Arnold.
17.35 Récré A2.
18.05 Feuilleton : Le pont sur la Moselle (2e épisode).
18.30 Magazine : C'est la vie.
18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19.15 Actualités régionales.
19.40 Expression directe. APPCM ; RPR.
20.00 Journal.
20.30 D'accord, pas d'accord.
20.35 Cinéma : la Valise. ■
Cycle « Comédie à la française ».
Film français de Georges Lautner (1973), avec Mireille Darc, Michel Constantin, Jean-Pierre Marielle.
Un agent des services secrets doit ramener de Tripoli à Paris une malle, « valise diplomatique » dans laquelle est caché un agent secret israélien. L'espionnage et la guerre démystifiés dans une comédie picaresque écrite par Serge Veber. Le style parodique de Lautner est toujours au point, mais le message pacifiste du film est, hélas ! hors de saison.
22.15 Magazine : Actions.
Présenté par Bernard Rapp.
Au sommaire : Le jeu boursier ; Le plan d'épargne retraite ; Le dossier : Claude Bebear, PDG du groupe Axa ; Le Goncourt, ça peut rapporter gros ; Titres en jeu.
23.30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

12.00 Tribune libre.
12.15 Magazine : La vie à plein temps.
13.00 Feuilleton : Demain l'amour.
13.30 Muppets show.
13.55 Magazine : Thalassa (rediff.).
14.20 Jazz off. Richard Galliano.
14.30 Sports : championnat du monde de sports acrobatiques.
17.00 Série : Les secrets de la mer Rouge.
17.30 Inspecteur Gadget.
17.55 Croqu'soleil.
18.57 Juste ciel, petit horoscope.
19.00 Le 19-20 de l'information.
19.15 Actualités régionales.
19.55 Dessin animé : Les entrechats.
20.04 Les jeux à Sainte-Marie-aux-Mines.
20.30 D'accord, pas d'accord.
20.35 Cinéma 16 : Domicile adoré do mi si la do ré.
Téléfilm de Philippe Condroyer.
22.05 Journal.
22.45 Documentaire : Nous l'avons tant aimée, la révolution.
De D. Cohn-Bendit et S. de Winter.
4e partie : La démocratie.
23.25 Prélude à la nuit.
Sonate n° 3 pour violon et piano de Jean-Marie Leclair.

CANAL PLUS

14.00 Cinéma : Jackie Chan le magnifique, film américain de Chen Chi (1980), avec Jackie Chan, Nora Miao, John Kum, Bud Yin, Kim Chin - **15.25 Cinéma : La castagne** ■ film américain de George Roy Hill (1976), avec Paul Newman, Strother Martin, Michael Ontkean, Jennifer Warren, Lindsay Crouse... -**17.25 Série : Triangle en bermudas. 18.00 Flash d'informations - 18.05 Dessins animés - 18.15 Jeu : Les affaires sont les affaires - 18.45 Top 50 - 19.15 Zénith - 19.55 Flash d'informations - 20.05 Starquizz - 20.30 Les triplés - 20.35 Cinéma : La tentation d'Isabelle** ■ film franco-suisse de Jacques Doillon (1985), avec Fanny Bastien, Ann-Gisel Glass, Jacques Bonaffé, Xavier Deluc, Françoise Brion, Henri Virlojeux, Charlotte Gainsbourg - **22.00 Flash d'informations - 22.10 Cinéma : Spécial police** ■ film français de Michel Vianey (1985), avec Richard Berry, Carole Bouquet, Fanny Cottençon, Jean-Pierre Malo, Benoît Régent, Jean-Jacques Moreau - **23.40 Cinéma : Parking** ■■ film français de Jacques Demy (1985), avec Francis Huster, Keiko Ito, Laurent Malet, Gérard Klein, Jean Marais, Marie-France Pisier, Hugues Quester - **1.10 Cinéma : Adieu blaireau** ■ film français de Bob Decourt (1984), avec Philippe Léotard, Annie Girardot, Jacques Penot, Amidou, Christian Marquand, Juliette Binoche.

LA « 5 »

13.05 Happy days - 13.30 Flamingo Road - 14.25 Dynasty - 15.20 L'inspecteur Derrick - 16.25 Série : L'homme de l'Atlantide - 17.25 Série : Shérif, fais-moi peur - 18.20 Série : Chips - 19.05 Série : Happy days - 19.35 Série : Star Trek - 20.30 Série : Mike Hammer - 21.20 Série : Lou Grant - 22.15 Feuilleton : Flamingo Road - 23.10 Série : Mike Hammer - 0.05 Série : Lou Grant - 1.00 Série : Star Trek - 1.55 Série : Chips.

TV 6

14.00 6 Tonic - 17.00 Système 6 - 18.30 NRJ 6 - 19.20 Feuilleton : Le temps des copains - 19.35 Série : Max la Menace - 20.10 Cinéma : Le dahlia bleu ■■ film de George Marshall (1949), avec Alan Ladd, Veronica Lake, Tyrone Powers. *En 1945, à Los Angeles, un ancien pilote de l'aéronavale, démobilisé, est soupçonné du meurtre de sa femme infidèle. Il recherche le vrai coupable. Un film noir américain devenu rare. Le scénario est de Raymond Chandler dont on reconnaît l'univers cauchemardesque. Alan Ladd tient là un de ses meilleurs rôles. Veronica Lake est mystérieuse. Puisqu'on annonce la version originale, pas d'hésitation* - **22.00 6 Tonic.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Les beaux inconnus. Poètes oubliés des seizième et dix-septième siècles.
21.30 Musique : Semaine Festival d'Angers. Mélodies arabo-berbères de Biskra.
22.30 Nuits magnétiques. La nuit et le moment ; Artsons.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 16 décembre 1965 à Cleveland). Octuor pour vents et cordes en fa majeur, op. 166 ; D. 803, de Schubert ; Concerto pour trois pianos et orchestre de R. Casadesus ; Concerto n° 7 en fa majeur, KV 242 de Mozart, par l'Orchestre de Cleveland, dir. George Szell, sol. Robert, Gaby et Jean Casadesus, pianos.
23.00 Les soirées de France-Musique. Le bœuf, le grisbi et les autres ; à 24.00 Ciné-muse.

Informations « services »

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 26 novembre 1986 :

UN DÉCRET

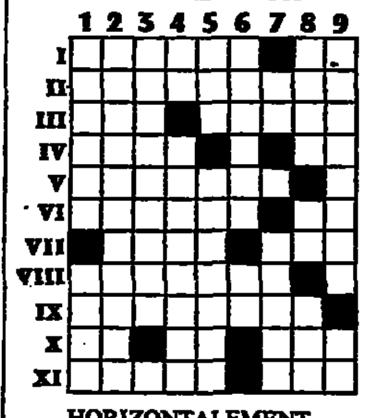
● N° 86-1204 du 21 novembre 1986 modifiant le décret n° 84-72 du 30 janvier 1984 relatif à la commission consultative des droits de l'homme.

UN ARRÊTÉ

● Du 12 novembre 1986 fixant pour l'année 1986 les dispositions annuelles du cahier des charges de l'établissement public de diffusion, Télédiffusion de France.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4365



HORIZONTALEMENT

I. Queue de colonne. Grand fleuve. – II. Faire partie des proches. – III. Peut se mettre en pièces. Un « cheveu » ou la barbe. – IV. Devoir d'étude. Symbole. – V. Sont plats mais toujours très goûtés. – VI. Huileux de nature. Au doigt de la midinette. – VII. Supports de bâtiments en construction. Consommation courante. – VIII. Est innocent ou n'a pas été acquitté. – IX. Coule en Alsace. – X. Langue passée. Symbole. Surnommé. – XI. Antre d'un lion. Première en titre.

VERTICALEMENT

1. Vieille mule. Philosophe français contemporain. – 2. Une véritable mère poule. – 3. L'inverse. – 4. Participe. Homme des bois. – 5. Des plus communs. Belle cruche. – 6. Ont parfois un caractère de chien. Passé des plus heureux. – 7. Notes d'hôtel. Sur lequel on a mis le grappin. – 8. Peut boucher un creux, ou sert à boucher un trou. Note. Esprit fort. – 9. Est fugace. L'une des règles de l'architecture.

Solution du problème n° 4364

Horizontalement

I. Entonner. – II. Doigté. Oo. – III. El. V.O. Pli. – IV. Fin. Salés. – V. Renâcle. – VI. On. Soluté. – VII. Inespérés. – VIII. Sérier. T.P. – IX. Os. Gd. – X. Endémie. – XI. Rues. Erne.

Verticalement

1. Défroisser. – 2. Eolienne. Nu. – 3. Ni. N.N. Erode. – 4. T.G.V. Assises. – 5. Otoscope. – 6. Né. Allergie. – 7. Pleur. Der. – 8. Eole. Têt. – 9. Rois. Espace.

GUY BROUTY.

● **COLLOQUE : « Précarité, innovations et insertion par l'économique ».** – Le Centre d'information sur les innovations sociales (CIIS) organise, le vendredi 28, de 9 heures à 18 heures, et le samedi 29 novembre, de 9 heures à 12 h 30, au CNIT Paris La Défense, dans le cadre du Salon Entreprendre 86, un colloque sur le thème « Précarité, innovations et insertion par l'économique ». Introduit par MM. François Bloch-Lainé et Thierry Jeantet, respectivement président d'honneur et président du CIIS, groupement interpartenarial, ce colloque abordera les questions suivantes : *« Précarité et mutations socio-professionnelles » ; « De nouveaux marchés pour les exclus, des emplois et des métiers pour demain ? » ; « Les nouveaux partenariats » et « Les nouveaux financements pour la solidarité. »*

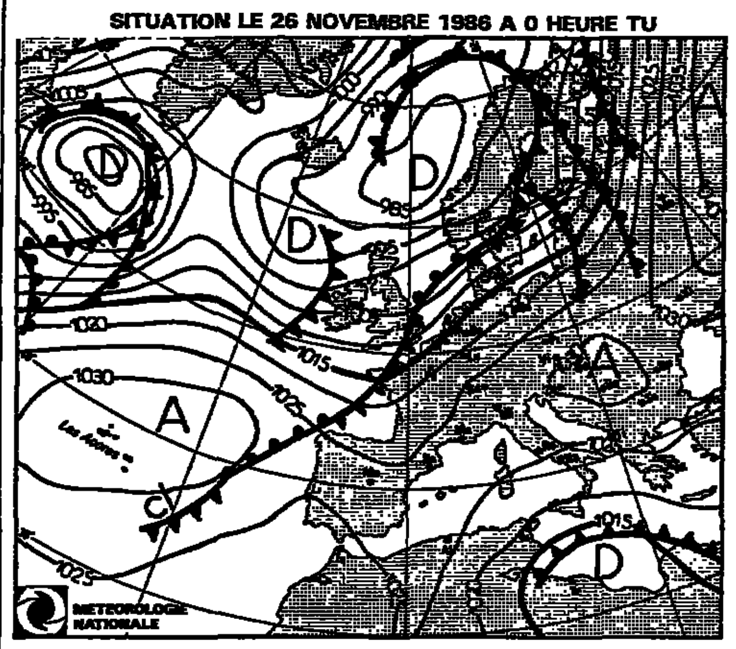
★ Renseignements auprès du CIIS, 142, rue du Bac, 75007 Paris. Tél. : 45-49-09-10.

● **JOURNÉE D'ÉTUDES : Vietnam An 40.** – Le Centre d'études et de recherches internationales (CERI) organise le 27 novembre une journée d'études sur le thème « Vietnam an 40 : un bilan de quatre décennies ». Les débats porteront sur « la résurgence de l'Etat vietnamien. Quarante années en perspective » (Philippe Richer, Jean Chesneau, général F. Gambiez, Jacques Valette. Présentation : Philippe Devillers) ; « Le régime politique. L'Etat et le parti » (Jean-Claude Pomonti, Louis Puiseux, Alain Ruscio. Présentation : Paul Isoart) « Société et développement » (Françoise Direr, Daniel Hemery, Yves Lacoste. Présentation : Pierre Richard Feray) et « Le Vietnam sur la scène internationale » (Raymond Aubrac, Charles Fourniau, René Servoise, Hugues Tertrais, Léon Vandermeersch. Présentation : François Joyaux. Commentaire : François de Quirielle).

★ Inscriptions CERI 4, rue de Chevreuse, 75006 Paris. Tél. 45-49-59-50, poste 5135.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 26 NOVEMBRE 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 28 NOVEMBRE A 0 HEURE TU

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 26 novembre à 0 heure et le jeudi 27 novembre à 24 heures.

Après le passage d'un front froid, peu actif, s'établiront des conditions anticycloniques.

Jeudi : sur le pourtour méditerranéen et la Corse, le temps sera ensoleillé avec du vent de nord puis de nord-est modéré à assez fort, pouvant atteindre 50 à 60 km/h.

Partout ailleurs, la journée commencera avec des brouillards, plus épais dans le Sud-Ouest et le Nord-Est. Une couche de nuages bas concernera de plus les Alpes du Nord et les Pyrénées centrales et orientales.

Les brouillards se dissiperont dans la matinée, plus rapidement de la vallée de la Loire aux Charentes et au Limousin.

L'après-midi, le temps sera bien ensoleillé, partout sauf des Côtes-du-Nord aux côtes normandes et à la Picardie où circuleront des nuages élevés.

Les températures minimales seront de 5 à 7 degrés dans les régions méditerranéennes, de l'ordre de 5 degrés des Pyrénées aux Alpes et sur les côtes bretonnes, –2 à 2 degrés sur les autres régions, les gelées se produisant localement du Nord-Est au Massif Central.

Les maxima atteindront 8 à 10 degrés en moitié nord, 12 à 15 degrés au sud.

LEGENDE : ENSOLEILLE ; ECLAIRCIES PEU NUAGEUX ; NUAGEUX COURTES ECLAIRCIES ; TRES NUAGEUX OU COUVERT ; PLUIE OU BRUINE ; NEIGE ; AVERSES ; ORAGES ; BRUMES ET BROUILLARDS ; SENS DE DEPLACEMENT

METEOROLOGIE NATIONALE

TEMPS PREVU LE 27-11-86 DEBUT DE MATINEE

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 25-11 à 6 h TU et le 26-11-1986 à 6 h TU — le 25-11-1986

FRANCE							
AJACCIO	18	5	D				
BIARRITZ	16	10	C				
BORDEAUX	12	8	B				
BOURGES	12	6	C				
BREST	12	6	A				
CAEN	13	9	P				
CHERBOURG	12	8	P				
CLERMONT-FERR.	16	2	D				
DIJON	10	0	B				
GRENOBLE St-M-H	11	–2	D				
LILLE	13	11	P				
LIMOGES	10	6	C				
LYON	13	0	D				
MARSEILLE-MAR.	16	3	D				
NANCY	10	7	C				
NANTES	14	10	P				
NICE	18	9	D				
PARIS-MONTS.	12	10	C				
PAU	15	4	N				
PERPIGNAN	17	6	D				
RENNES	14	13	P				
ST-ÉTIENNE	14	2	D				
STRASBOURG	13	1	B				
TOURS	13	10	P				
TOULOUSE	16	6	N				
POINTE-À-P.	31	21	D				

ÉTRANGER			
ALGER	19	8	D
AMSTERDAM	13	11	P
ATHÈNES	19	14	D
BANGKOK	25	23	P
BARCELONE	18	7	B
BELGRADE	10	-3	B
BERLIN	13	10	C
BRUXELLES	12	10	C
LE CAIRE	23	13	D
COPENHAGUE	11	9	P
DAKAR	29	21	N
DELHI	27	16	C
DJERBA	17	15	A
GENÈVE	9	–2	D
HONGKONG	22	17	C
ISTANBUL	14	9	C
JÉRUSALEM	18	9	D
LISBONNE	17	9	D
LONDRES	14	7	P
LOS ANGELES	25	10	D
LUXEMBOURG	10	7	P
MADRID	16	1	B
MARRAKECH	23	10	D
MEXICO	22	11	B
MILAN	13	3	B
MONTRÉAL	6	-4	D
MOSCOU	-4	-8	C
NAIROBI	25	16	C
NEW-YORK	11	4	C
OSLO	9	8	C
PALMA-DE-MAL.	19	4	B
PÉKIN	0	-6	D
RIO-DE-JANEIRO	29	25	N
ROME	20	10	D
SINGAPOUR	32	25	C
STOCKHOLM	10	10	N
SYDNEY	27	17	D
TOKYO	16	10	P
TUNIS	18	15	N
VARSOVIE	8	6	N
VENISE	14	6	D
VIENNE	12	2	B

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	couvert	dégagé	nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Sports

VOILE : la Route du rhum

Bruno Peyron à deux jours du vainqueur

Bruno Peyron, sur son catamaran *Ericsson*, est arrivé mercredi 26 novembre à 1 h 04 à Pointe-à-Pitre (6 h 04 à Paris), prenant, comme en 1982, la deuxième place de la Route du rhum, à deux jours, une heure et six minutes du vainqueur Philippe Poupon. Le renouvellement de sa performance n'a toutefois pas pleinement réjoui son auteur, confronté à des problèmes financiers qui avaient bien failli remettre en cause sa participation à l'épreuve.

POINTE-A-PITRE
de notre envoyé spécial

Avec son petit catamaran *Jaz* doté d'un mât sur chaque coque, Bruno Peyron avait été l'une des grandes révélations de la précédente Route du rhum. Deuxième à un peu plus de dix heures de Marc Pajot, originaire comme lui de La Baule, il avait, semble-t-il, à vingt-sept ans toutes les qualités pour suivre les traces de son aîné. Bon navigateur, il faisait preuve de surcroît de l'ambition et du sens de la communication nécessaires pour réussir dans les milieux de la voile open.

Cette ambition aurait dû déboucher en 1985 sur un projet grandiose : la construction du plus grand catamaran du monde (30 mètres), baptisé *Liberté*. Hélas ! la décision des commanditaires de limiter la taille des bateaux à 22 m 80 à partir du 1er janvier 1987 avait fait échouer ce projet. Bruno Peyron s'était rebattu alors sur le rachat du catamaran *Crédit agricole II* de Philippe Jeantot.

Avec ce catamaran doté d'un nouveau mât ailé et rebaptisé *Atlantic Liberté*, Bruno Peyron avait pris en juin 1986 la deuxième place de la Course de la Liberté en double avec Denis Horeau, malgré des avaries de voilure au départ de Rouen. Après quelques activités promotionnelles pour le Comité franco-américain des fêtes du centenaire de la statue et après avoir porté l'effigie sur son spinnaker, il avait choisi de fignoler sa préparation pour la Route du rhum en ramenant seul son bateau de New-York et en tentant de battre le record de la traversée de l'Atlantique en solitaire.

C'était le début d'une suite de contretemps qui auraient pu lui faire manquer le départ de la grande course transatlantique en solitaire. Après avoir démâté au cours de sa tentative de record, Bruno Peyron a dû livrer une course contre la montre pour doter son voilier d'un nouveau mât et le convoyer à Saint-Malo pour le départ.

Tout n'était pas réglé pour autant. Avec 4 millions de francs de dettes, après le refus de ses commanditaires de régler les 3 millions de francs promis pour la célébration du centenaire de la statue, le jeune Baulois avait failli renoncer. C'est à moins de deux jours du départ que Bruno Peyron avait trouvé un nouveau commanditaire, Ericsson, dont les responsables français de cette firme suédoise avaient été sensibilisés par le récit de ses mésaventures dans le magazine télévisé « Thalassa ».

Malgré une belle course derrière l'inaccessible *Fleury-Michon VIII* de Philippe Poupon, Bruno Peyron risque de vérifier, comme Michel Malinovski avant lui, que seule la victoire est jolie et peut apporter la gloire et l'argent à ceux qui la côtoient.

GÉRARD ALBOUY.

● **AUTOMOBILISME : les suites du rallye de San-Remo.** – Il faudra attendre le 18 décembre pour savoir si le classement du rallye de San-Remo sera ou non modifié pour tenir compte de la disqualification abusive des Peugeot 205 Turbo-16. Les instances d'appel de la Fédération internationale automobile (FIA) ont en effet estimé, le 25 novembre, qu'*« il n'y a pas eu fraude de la part de Peugeot »* en montant des protections inférieures (jupes) sur les voitures. Mais c'est le comité exécutif de la fédération internationale du sport automobile (FISA) qui doit se prononcer sur le classement, une décision d'importance pour la désignation du champion du monde des pilotes.

Le Carnet du Monde

Mariages

– **Florence GLENOT et Eugène BERG**

sont heureux de faire part de leur mariage qui sera célébré, le 29 novembre 1986, en la cathédrale Alexandre-Nevski, 12, rue Daru, à Paris-8e.

Décès

– Mme Bernadette Mangain,
M. et Mme Jean-François Berger,
M. et Mme Jean-Claude Bougnol,

ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Antoine BOUGNOL,
née Blanche Gancel,

survenu le 17 novembre 1986, dans sa quatre-vingt-dix-septième année, à Clermont-Ferrand.

35, rue Copernic,
75116 Paris.

– Yvon V. Segalen,

Renaud et Martine Segalen,
Anne Segalen,
Hervé et Corinne Segalen,
Laurent, Diane, Chine, Flore,
Ariane et Florent,
Jean-Francis Carbonnières,

ont la très grande tristesse de faire part du décès de

Eliette CARBONNIÈRES SEGALEN,

survenu le 24 novembre 1986.

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité.

Pour réunir tous ceux qui l'ont aimée, une messe à son intention sera célébrée en l'église Saint-Sulpice, le mercredi 3 décembre, à 10 h 30.

38, rue de Vaugirard,
75006 Paris.

– Mme Arnaud Glikstein,
M. et Mme Rémi Lanzenberg,
Mme Léo Glikstein,
Thomas et Olivier,
André Glikstein,
Jacques Schpajzer,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Arnaud GLIKSTEIN,

leur époux, père, fils, grand-père, frère, beau-frère et parent,
survenu le 24 novembre 1986, à l'âge de soixante-quatre ans, à Paris-10e.

Les obsèques auront lieu le jeudi 27 novembre, à 14 h 15, au cimetière parisien de Bagneux.
Réunion à la porte principale du cimetière.
Autocar à disposition, place de la République, devant l'hôtel Holiday Inn, à 13 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le personnel des

Créations Paris-Londres, 116, boulevard Diderot, à Paris-12e,

très touché par le décès de leur président-directeur général,

M. Arnaud GLIKSTEIN,

s'associe à la douleur de la famille et lui exprime ses condoléances émues.

– Sa famille,
L'abbé A.-M. Talvas,
Le Nid et ses amis,

invitent à célébrer dans l'action de grâce l'entrée dans la maison du Père de

Michèle GUENEGUEN,

survenu à l'âge de soixante-quatre ans.

L'Eucharistie nous rassemblera dans l'église Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, place Etienne-Pernet, à Paris-15e (métro Commerce), le vendredi 28 novembre 1986, à 13 h 45.

Le Nid,
7, rue du Landy,
92110 Clichy.

– **Jean-Louis LACROIX,**
directeur au secrétariat général
de la Commission
des communautés européennes
chargé du groupe des conseillers,
ancien professeur
à la faculté des sciences
économiques et sociales
de l'université Lovanium de Kinshasa,

né le 21 août 1937, s'est éteint dans la paix, à Bruxelles, le 21 novembre 1986.

De la part de :
Mme Bernadette Lacroix-Tulkens,
Justine et Simon Lacroix,
Et la famille.

Les obsèques ont eu lieu à Bruxelles.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

Avenue Jeanne, 21 (B. 4),
1050 Bruxelles.

– Mme veuve Antoine Pavan,
M. et Mme Roland Pavan,
Sa famille,
Et ses amis,

ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Jean PAVAN,

décédé le samedi 22 novembre 1986, à l'âge de quarante-trois ans.

Le service religieux sera célébré le jeudi 27 novembre, à 16 h 15, en l'église Saint-Pierre-Saint-Charles de Villeneuve-le-Roi (La Faisanderie).

8, résidence Theillerie,
91130 Ris-Orangis.

– Odile Radenac
et ses fils, Jean-Marie et Bruno,
Et toute la famille,

ont la grande tristesse de faire part du décès du

docteur Henri RADENAC,

survenu le 22 novembre 1986.

Le service religieux sera célébré le vendredi 28 novembre, en l'église de Livry-sur-Seine (près de Melun), à 14 h 15.

Cet avis tient lieu de faire-part.

44, rue de Melun,
77000 Livry-sur-Seine.

– Mme Philippe Roux,
Jean-François Michel et Daniel Roux,
ses enfants,
M. et Mme Paul Oriol
et leurs enfants,
M. et Mme Jean Fulchiron
et leurs enfants,
M. et Mme Hubert Perroton
et leur fils,
M. et Mme Joseph Roux
et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Vacheron
et leurs enfants,
M. et Mme Michel Roux
et leurs enfants,
Mme Zita Roux-Trancart
et ses enfants,
M. et Mme Xavier Roux
et leurs enfants,
M. et Mme Gonzague Roux
et leurs enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

Philippe ROUX,
président du groupe IDRAC,

survenu à Meudon, le 11 novembre 1986.

La cérémonie religieuse a été célébrée en l'église de Bellevue-Meudon, le 14 novembre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

25, rue Ernest-Renan,
92190 Meudon.

– Le conseil d'administration,
Les directeurs
et le personnel du groupe IDRAC,

ont la tristesse de faire part du décès de leur président,

Philippe ROUX,

survenu le 11 novembre 1986, à Meudon.

– Odette Segalat,
sa sœur,
Toute sa famille,
Et ses nombreux amis,
Mme Geneviève Bolzinger,

ont l'immense chagrin de faire part du décès de

M. André SEGALAT,
conseiller d'Etat honoraire,
ancien membre
du Conseil constitutionnel,
ancien secrétaire général
du gouvernement,
ancien président de la SNCF,
grand officier de la Légion d'honneur
et membre du conseil de l'ordre,
grand officier
de l'ordre national du Mérite,
médaille de la Résistance,

survenu le 24 novembre 1986, à l'âge de soixante-seize ans, muni des sacrements de l'Eglise.

Le service religieux sera célébré le vendredi 28 novembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Sulpice, à Paris-6e, où l'on se réunira.
L'inhumation aura lieu au cimetière de Mézières-sur-Seine (Yvelines), dans l'intimité familiale.

55, quai de la Tournelle,
75005 Paris.

– Le président
et les membres du Conseil constitutionnel

ont le profond regret de faire part du décès de

M. André SEGALAT,
ancien membre
du Conseil constitutionnel,
grand officier de la Légion d'honneur.

survenu à Paris, le 24 novembre 1986.

– Le conseil d'administration
et la direction de la Compagnie internationale pour le développement d'infrastructures INTERINFRA

ont le regret de faire part du décès de leur président d'honneur,

M. André SEGALAT,

16, rue de La Baume,
75008 Paris.

(Lire page 7.)

Remerciements

– Mme Fajgla Wartski,
son épouse,
M. et Mme Louis Wartski,
M. et Mme Jonathan Fenby,
ses enfants,
Sonia et Yonel Wartski,
Myriam et J.-P. Brugière,
Sara et Alexandre Fenby,
ses petits-enfants,
Charlotte Brugière,
son arrière-petite-fille,
Et toute la famille,

remercient tous ceux qui leur ont témoigné leur sympathie et leur affection pour la disparition de

M. Alter WARTSKI,

survenu dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Anniversaires

– **Isabelle GALINIÉ,**
née Edelmann,

a été enlevée à ceux qui l'aimaient il y a dix ans.
Ayez une tendre pensée pour elle.

– Que demeure en vous le souvenir de

Marcel GALLIOT,

le 25 novembre 1986.

– Il y a trois ans, le 27 novembre 1983, disparaissait dans un accident d'avion,

Stéphane GEILLE.

Que ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent.

Services religieux

– L'ambassade du Brésil invite la colonie brésilienne en France à assister le jeudi 27 novembre 1986, à 12 heures, à l'office religieux qui sera célébré en l'église Notre-Dame-de-la-Consolation, 23, rue Jean-Goujon, à Paris-8e, à l'occasion de la Journée nationale d'action de grâce.

Communications diverses

– Cercle Bernard-Lazare : « Le IIIe Reich et le monde », avec le professeur Charles Bloch, historien, le jeudi 27 novembre, à 20 h 30, 10, rue Saint-Claude, 75003 Paris.

– Réunion internationale le vendredi 28 novembre 1986, de 18 heures à 19 h 30, Palais des congrès, Porte Maillot (salle 60, sixième niveau) : « Pour sécuriser l'énergie et nous... »

– L'après-Tchernobâle.
Les risques, les conséquences du nucléaire, l'information qui en est faite. Celle qu'on peut en faire.
A l'initiative du Syndicat CGT des correcteurs est organisée une assemblée-débat, le 29 novembre 1986, à partir de 13 h 30, à la Bourse du travail, 3, rue du Château-d'Eau, à Paris-11e, métro République.
Avec la participation de scientifiques, de journalistes, de comités locaux, de syndicalistes.

PARIS EN VISITES

JEUDI 27 NOVEMBRE

« Le Marais », 14 h 30, métro Saint-Paul ou Pont-Marie.

« Appartements royaux au Louvre », 10 h 30, église Saint-Germain-l'Auxerrois (C. Messer).

« Le quartier Saint-Germain-des-Prés, l'atelier de Delacroix », 14 h 30, métro Saint-Germain-des-Prés (C. Sagave).

« L'hôtel de Chimay et l'Ecole des beaux-arts », 14 heures, 17, quai Malaquais (S. Rojon).

« La maison des Carmes et son jardin », 15 heures, 70, rue de Vaugirard (G. S. Barbier).

« Appartements de Mesdames, filles du roi », à Versailles, 14 h 50, entrée C (Art pour tous).

« Interprétation alchimique de la Dame à la Licorne. Le bestiaire du Moyen Age. Secrets techniques de la tapisserie », 15 heures, 6, place Paul-Painlevée (I. Hauller).

« L'Opéra », 13 h 15, hall d'entrée (E. Romann).

« La Sorbonne de l'époque d'Héloïse et d'Abelard à Mai 68 », 15 heures, 46, rue Saint-Jacques (P.-Y. Jaslet).

« La Russie et la France au siècle des Lumières », 15 h 30, Grand Palais, hall (D. Bouchard).

« Belles façades et jardins ignorés de Blanche à la Trinité », 14 h 45, métro Blanche (V. de Langlade).

« La statue de la Liberté : l'exposition du centenaire », 15 heures, Musée arts décoratifs, 107-109, rue de Rivoli et « Les fouilles au parvis de Notre-Dame », 15 h 30, entrée crypte (Paris et son histoire).

« Peintres d'hier et d'aujourd'hui au Bateau-Lavoir à Montmartre », 15 heures, 6, rue Garreau et « le Panthéon », de la crypte historique aux parties hautes panoramiques », 15 heures devant grilles (Caisse nationale des monuments historiques et des sites).

CONFÉRENCES

3, rue Rousselet, 17 h 30 : « Rome antique : Horace et Virgile », 19 heures : « Le mobilier sous le Consulat et l'Empire ».

Centre Varenne, 18, rue de Varenne, 20 h 30 : « Comment aider les chômeurs », avec les principales associations ayant pour objectif l'aide aux chômeurs.

3, rue Saint-Blaise, 19 heures : « Une région méconnue d'Italie : le Frioul » (Conférence projection).

Cercle de l'Union interallié, 33, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 18 heures : « La dépression : le mal du siècle ou manière de vivre ? » (docteur Jean Thuillier).

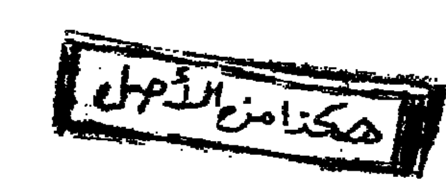
ÉCHECS

Les JO de Dubaï

L'Espagne écrase l'Angleterre

Sensation à Dubaï dans la dixième ronde des Jeux olympiques d'échecs : l'Espagne, qui avait déjà surpris en battant dans la ronde précédente la Yougoslavie (3-1), a écrasé l'Angleterre (3,5, -0,5). A quatre rondes de la fin, on assiste à un regroupement en tête du classement, où cinq équipes se tiennent en un demi-point. La France, finalement battue 3,5 -0,5 par l'URSS, a encore perdu contre la Yougoslavie (3-1) et, avec 22,5, a peu de chances maintenant de se trouver dans les dix premiers.

Classement après dix rondes. – 1. Etats-Unis, 27 (une ajournée) ; 2. Angleterre et Espagne, 27 ; 4. URSS et Hongrie, 26,5 (une ajournée) ; 6. Roumanie, 24,5 (une ajournée) ; 7. Yougoslavie, Tchécoslovaquie, Argentine et Chine, 24,5 ; etc., etc.



Exposition du Congrès A.D.F., 26 au 29 Novembre 1986 - C.I.P. Porte Maillot.

Quelques vérités par les "arracheurs de dents."

1re vérité : La bouche et les dents sont très importantes pour la santé physique et psychologique. Les dents sont, avec les cellules nerveuses, les seuls éléments du corps humain qui ne se régénèrent pas. La disparition d'une dent est sans rémission. Des dents détériorées peuvent être à l'origine de maladies broncho-pulmonaires, digestives, cardiaques, rénales, etc.

2e vérité : Aller chez le dentiste, "ça ne fait plus mal"; les progrès thérapeutiques, anesthésiques et techniques sont tels qu'objectivement le cabinet dentaire est un lieu où l'on ne souffre pratiquement plus, même si une antique appréhension persiste.

3e vérité : Les soins dentaires en France ne sont pas aussi onéreux qu'on le dit: ils représentent 622 francs par an et par personne, soit environ 5 fois moins que le paquet de cigarettes quotidien du fumeur. Leur coût social ne représente que 4 % du budget de l'assurance maladie, alors qu'il s'élève par exemple en Allemagne à 14,3 %.

4e vérité : Les soins dentaires ne peuvent pas attendre. Une dent malade ne se guérit jamais seule. La plupart des dents soignées à temps peuvent être sauvées. Soignées trop tard, elles feront plus mal et rendront souvent obligatoire la pose d'une couronne. Une dent soignée à temps coûte, en moyenne, 10 fois moins que la prothèse la plus simple.

5e vérité : La carie n'est plus inéluctable. On sait aujourd'hui avec certitude que la carie est une maladie, due à des facteurs multiples, dont la plaque dentaire et qu'une bonne prophylaxie à base de fluor et un brossage de dents adapté peuvent souvent l'éviter. Nos enfants ne devraient pratiquement plus connaître la carie.

6e vérité : La prothèse n'est plus une fatalité. Outre la carie, c'est l'atteinte des gencives qui, surtout chez l'adulte, entraîne la perte des dents. Seule la négligence et une mauvaise hygiène dentaire conduisent à l'édentation. Si les Français consultaient leur chirurgien-dentiste plus souvent, la prothèse deviendrait l'exception.

7e vérité : Contrairement à une idée reçue, les chirurgiens-dentistes ne sont pas seulement des techniciens adroits de leurs mains. L'évolution de la profession s'est orientée vers une médecine dentaire; la formation des praticiens est au niveau de celle des études médicales, la sélection – identique – y est aussi rude; en raison de la rapide évolution scientifique et technologique, les chirurgiens-dentistes se recyclent régulièrement.

8e vérité : La France est parmi les meilleures nations du monde dans le domaine de la santé dentaire; elle le doit largement à l'organisation libérale et responsabilisée de la profession, se conciliant bien avec l'esprit de solidarité de la Sécurité Sociale. Avoir la liberté de choisir son chirurgien-dentiste est, pour le patient, un avantage irremplaçable et, pour la collectivité, une garantie de moindre coût global.

9e vérité : Le remboursement insuffisant des soins dentaires et prothétiques a été une mauvaise pédagogie pour le public: comment comprendre l'importance primordiale des dents si leur traitement est mal remboursé? Il faut espérer un rapide changement d'attitude dans ce domaine.

10e vérité : Après avoir gagné bien des batailles, effectué de grands progrès scientifiques et techniques, la priorité aujourd'hui, c'est la prévention. Il faut que les Français adoptent une attitude préventive, qu'ils s'habituent à aller plus naturellement et plus souvent voir leur praticien. L'enjeu, c'est la santé dentaire de demain...



Association Dentaire Française regroupant 21 organisations nationales dentaires. 92, avenue de Wagram - 75017 Paris.

Société

Le mouvement de contestation

Les lycéens débordent les étudiants

Le mouvement de protestation contre le projet de loi de M. Devaquet, qui doit être discuté à l'Assemblée nationale jeudi, a fait boule de neige dans les lycées, mardi 25 novembre. Le Syndicat national des enseignements de second degré (SNES-FEN) a appelé ses adhérents à se joindre, jeudi, au cortège des étudiants et des lycéens devant le Palais-Bourbon. Le SNES entend protester contre le projet de réforme des lycées préparé par M. Monory, dont il estime les orientations *« convergentes avec celles du projet Devaquet »*. La manifestation a également reçu le soutien du Comité national d'action laïque – qui rassemble notamment la FEN, le SNI-PEGC, la FCPE et la Ligue de l'enseignement. M. Monory a adressé une lettre aux proviseurs pour leur demander de *« rétablir la vérité »* sur le projet de loi. La mobilisation lycéenne s'est étendue à Paris comme en province. Sensibilisés par l'action des étudiants venus en délégation aux portes des lycées, les élèves d'une trentaine d'établissements secondaires parisiens (sur 67 lycées) ont largement « débrayé », puis ont défilé dans la rue, sans pancarte ni mot d'ordre précis. A Paris, des manifestations locales ont conflué dans l'après-midi vers le quartier Latin, puis vers l'université de Jussieu, où s'est tenue une première « coordination lycéenne » confuse mais véhémente, en présence de quelque deux mille lycéens.

Des scénarios identiques se sont déroulés dans les principales villes de province, nous signalent nos correspondants. A Marseille, une quinzaine de lycées – particulièrement des lycées professionnels – sont concernés.

Mardi matin, ils étaient quelque trois mille à défiler sur la Canebière aux cris de *« Peuple de Zoulous, réveillez-vous, mai 68 est devant vous »*, tandis que des tracts affirmaient : *« Des quatre étoiles pour les beaux quartiers, le ghetto ailleurs, le fric fera la différence. »*

A Lille, deux mille cinq cents lycéens ont organisé mardi matin un défilé-surprise ; ils ont été rejoints l'après-midi par deux mille étudiants des universités Lille-I et Lille-III en grève depuis lundi.

Les lycées de Douai, Lens et Dunkerque ont manifesté, tout comme ceux de Limoges, Dijon, Lyon, Grenoble, Troyes, Caen, Rouen, Orléans, Rennes, Saint-Nazaire, Clermont-Ferrand notamment.

Le mouvement étudiant s'est lui aussi développé. A Paris, onze universités sur treize sont en grève depuis lundi. En province, une quinzaine de centres universitaires ont rejoint les premières facs en grève depuis lundi. Ce sont notamment Clermont-Ferrand, Grenoble-II et III, Strasbourg, Rouen, Rennes-II, Toulouse-II, Aix-Marseille, Metz, Nancy, Reims et Saint-Etienne. Dans cette dernière université, une assemblée générale a réuni près d'un millier d'étudiants. Comme ailleurs, pas d'emphase ni de discours lénifiants : en deux minutes, chaque délégué de section est venu faire un compte rendu des réunions décentralisées du matin. Dans la salle, les étudiants sont attentifs, à peine chahuteurs.

La capitale est vraiment très loin... Ici, les griefs par rapport à la loi sont ancrés dans la réalité économique : *«Si l'Etat diminue son financement, ce sont les entreprises qui devront prendre le relais. Et les entreprises, on sait très bien dans notre région qu'elles ne marchent pas très fort.»* Les filières les plus menacées ou celles où les inquiétudes sont les plus vives sur le plan des débouchés professionnels parlent le plus fort : *«C'est clair que personne ne subventionnera plus les lettres modernes et classiques si ce projet de loi passe.»*

A Nice, trois campus sont touchés par le mouvement : les lettres, les sciences et le droit, où une assemblée générale à laquelle assistaient quelque 1 200 étudiants (sur 6 000 inscrits) s'est prononcée en faveur de la grève.

De légers incidents ont opposé partisans et adversaires du boycottage, ces derniers dénonçant l'irruption massive d'étudiants venus d'autres campus, et notamment des lettres. Le mouvement s'est accompagné parfois d'occupation des locaux. En lettres, la salle du conseil et le standard sont occupés par un comité de grève. L'agitation tend à gagner également la faculté de chirurgie dentaire.

A l'université de Toulon, à l'issue d'un vote auquel ont participé un tiers des étudiants, le boycottage des cours a été décidé mardi après-midi. Une participation est prévue à la manifestation qui doit se dérouler jeudi à Nice.

Colère tranquille à l'Université

1986 n'est évidemment pas 1968. Le mouvement contre le projet Devaquet se nourrit de multiples mécontentements extra-universitaires et d'une profonde déception à l'égard de l'Université.

« Marcellin, le peuple aura ta peau », avaient écrit à l'encre rouge de lointains ancêtres des étudiants en grève de 1986. Derrière le grand tableau coulissant de l'amphi de Censier (université Paris-III), le graffiti vengeur est toujours bien visible. Mais personne, dans cette assemblée générale attentive et presque grave du 25 novembre réunie pour préparer la manifestation de jeudi devant l'Assemblée nationale, ne songerait à le remettre au goût du jour. Personne pour apostropher aussi violemment le successeur du ministre de l'intérieur de 1968, ni même l'actuel titulaire du portefeuille des universités.

L'orateur le plus applaudi sera Jean-Noël, étudiant en seconde année de «lettres et communications», non syndiqué. Fixant ses huit cents camarades derrière des lunettes d'écaille rondes, relevant régulièrement la mèche qui lui barre le front, il demandera posément à l'assemblée de *« mieux faire apparaître l'apolitisme du mouvement »* et, donc, d'éviter jeudi les slogans dirigés contre la personne du ministre, du style *« Devaquet t'es foutu, la jeunessse est dans la rue »*.

1986 n'est évidemment pas 1968, même écrit à l'envers. Non seulement les étudiants de Censier en lutte contre le projet de M. Devaquet se disent strictement apolitiques, mais ils semblent le croire dur comme fer. Les accusations de manipulation formulées par le ministre de l'éducation nationale les ont tout bonnement révoltés. *« C'est lui qui manipule l'opinion publique en faisant passer la liberté du fric pour la liberté tout court »*, a déclaré Jean-Noël. Pour couper court aux rumeurs de *« désinformation »*, les grévistes de Censier ont décidé de *« distribuer massivement »* le texte du projet de loi.

Les grévistes refusent pour la plupart de considérer la dimension politique, voire électorale, de leur mouvement. Inquiets pour leur avenir, ils ne se battent pas pour le plaisir d'ébranler le pouvoir ou pour celui de prendre l'air dans la rue – la saison ne s'y prête pas, – mais pour gagner vite, reprendre les cours le plus tôt possible et progresser sans obstacle jusqu'à un diplôme. *« Ma mère m'a incitée à faire des études*, explique Cécilia. *Aujourd'hui, elle ne comprend pas pourquoi je devrais subir une sélection pour entrer en licence. »*

Les étudiants les plus mobilisés se recrutent dans le premier cycle. Ils ont été lycéens sous le gouvernement de gauche et ont souvent sympathisé avec des mouvements tiers-mondistes ou anti-racistes, tel SOS-Racisme, qui ont concrétisé leur soif de tolérance et d'égalité. Le contexte politique de l'après-mars 1986 leur a fourni plusieurs occasions de malaise : *« Il y a eu les bavures policières, les attaques contre les immigrés, la répression contre les drogués et maintenant l'évolution vers la privatisation des universités »*, énumère une étudiante.

Que ces thèmes soient autant de chevaux de bataille de l'opposition, cela ne trouble personne. *« L'important, c'est de respecter la Constitution, qui parle de liberté et d'égalité »*, avance une participante à l'AG dont les sympathies ne vont pas à la gauche. Le premier slogan proposé par Censier pour la manifestation est d'ailleurs simple : *« Liberté, égalité : oui ; liberté, sélection : non. »*

«Tout est minable»

Le mouvement contre le projet Devaquet se nourrit de ces multiples mécontentements extra-universitaires, mais aussi d'une profonde déception à l'égard de l'Université elle-même : course absurde pour les inscriptions, TD (travaux dirigés) surchargés, matériel inexistant. Les étudiants se sentent roulés. *« On croyait que la fac, ça allait être mieux que le lycée. Or, ici, tout est minable, mal organisé »*, peut-on entendre à Censier. Les étudiants ne comprennent pas que ces problèmes puissent être traités par une réduction du flux d'entrée dans les universités. *« Au lieu de sélectionner et d'augmenter les droits d'inscription, ils feraient mieux de construire des locaux. »*

Cette situation dont ils s'estiment collectivement victimes ne peut selon eux trouver de solution que globale. Et ils ne sont pas mécontents de jouer un bon tour aux soixante-huitards nostalgiques qui se lamentaient il y a peu de l'individualisme et du cynisme d'une jeunesse réputée apathique. En fait de cynisme, leur attitude ressemble plus à une colère tranquille, à une farouche détermination teintée de candeur. A les entendre, le ministre ne peut que céder devant leur mobilisation : *« Savoir que les étudiants disent non à son projet, cela devrait lui suffir. On est les premiers concernés, non ? »*

Les organisations étudiantes ont dû adapter leur stratégie à ce public nouveau. Le refus de toute allégeance et de tout étiquetage est si fort que syndicats et mouvements de jeunesse ont résolu de se faire discrets.

Des gens qui parlent bien

La base se charge de faire la leçon à ceux qui ne l'auraient pas encore compris. Le courageux étudiant communiste qui propose en pleine AG d'organiser un débat avec un sénateur de son parti sur l'avenir de l'Université sera éconduit fermement. Le comité de grève décidera d'inviter des parlementaires de tous les partis et *« nous verrons bien ceux qui répondront »*.

A Censier, les militants de l'UNEF-ID (proche des socialistes) semblent jouer un rôle moteur, précisément parce qu'ils apparaissent très peu en tant que tels. *« Comme toutes les autres forces, nous colorons le mouvement, mais nous ne nous mettons pas en avant »*, confirme Nicolas, un ex-trotskiste du PCI passé au PS. Le syndicat accepte de servir de soutien logistique au mouvement. En bon professionnel, Nicolas met en place un service d'ordre de Censier pour la manifestation de jeudi. Son organisation syndicale a promis de prêter ses camionnettes et son matériel de sonorisation sans qu'aucun badge ni étiquette n'y apparaissent.

Les étudiants le savent et lui en sont reconnaissants : *« Ce sont des gens qui parlent bien en public. »* Mais jamais ils ne prendraient une carte d'adhésion, que personne d'ailleurs n'ose leur proposer. Les syndiqués restent donc ultra-minoritaires dans le comité de grève et les nombreuses commissions mises en place pour polariser les mouvements.

Fins politiques, les dirigeants de l'UNEF-ID savent respecter cette volonté d'autonomie. *« Le mouvement étudiant est trop fort pour être encadré par qui que ce soit »*, admet, patelin, Philippe Darriulat, président de l'UNEF, qui se proclame à qui veut l'entendre *« militant syndical avant tout »*. Mais, au détour d'un coup de fil d'un comité de grève provincial, reparaît le goût du secret et des noms de code de cet ancien militant du PCI. Il n'est question que de distinction entre *« nos amis »*, *« nos copains »* *« nos anciens amis »* ou pis encore, des *« stals »* qu'il faut, si l'on comprend bien, évincer à tout prix du comité de grève. Bien évidemment, le président de l'UNEF ne se désintéresse pas complètement de la politique puisque cet étudiant en histoire, à Nanterre, de vingt-six ans prépare une thèse sur Albert Laponneraye, illustre militant de gauche sous la monarchie de juillet, en posant une question : *« Y a-t-il une gauche française et de quelle façon est-elle issue de la tradition républicaine et de la grande Révolution ? »*

Mais s'il a aujourd'hui en poche une carte du PS, le président de l'UNEF n'a *« jamais assisté à une seule réunion. Depuis le début du mouvement, je n'ai rencontré personne au PS. Et avant je suis allé seulement une fois ou deux rue de Solférino avec une délégation de l'UNEF »*. Cela dit, *« si le slogan « Devaquet t'es foutu » n'est* pas politique, je veux qu'on me dise ce qui est politique. Voilà bien ce qui sépare la base du sommet.

PHILIPPE BERNARD
et DANIEL SCHNEIDERMANN.

Quoi de neuf, M. Devaquet ?

Il est difficile d'évaluer ce que changera vraiment le projet de loi de M. Devaquet sur les universités. Certaines de ses dispositions renforceront l'autonomie et la concurrence. D'autres, la division et le mandarinat.

«Rien de changé!» A entendre M. Monory sur Antenne 2, lundi 24 novembre, expliquer aux étudiants en quoi ils avaient tort de protester contre la réforme des universités, on pouvait se demander pourquoi il y avait besoin d'une loi pour cela. *« Rien de changé »*, c'est bien ce que pensent les «durs» de la majorité qui rêvaient d'une université à l'américaine, libérale et autonome, et qui trouvent le projet de M. Devaquet bien anodin. Cette déception, le ministre ne manque pas d'en tirer argument pour convaincre les contestataires que son texte n'est pas si effrayant qu'ils l'imaginent.

Alors, *« rien de changé » ?* Si oui, pourquoi tant de protestations? Si non, pourquoi les responsables du projet font-ils tant d'efforts pour en minimiser la portée? A la veille du débat à l'Assemblée nationale, on peut se demander ce que ce texte, s'il est adopté, changera vraiment.

● **Le retour des professeurs**

Pour un changement, c'en est un. La loi consacre le retour des professeurs au pouvoir dans les universités. Rien d'étonnant à cela : c'est là sa principale justification, sa véritable raison d'être. En décidant que les conseils des universités ne comprendraient plus que 40 % à 45 % d'enseignants (et donc encore moins de professeurs titulaires), la loi Savary avait infligé à ces derniers un camouflet qu'ils n'ont jamais pardonné. Il était naturel que le retour du balancier soit brutal.

Le projet Devaquet donne 40 % aux seuls professeurs. C'est moins que ce qu'ils demandaient (50 %). Un amendement du Sénat leur avait confié à eux seuls le recrutement des personnalités extérieures (15 %). Mais la commission de l'Assemblée propose comme M. Devaquet, de les faire désigner par l'ensemble des membres du conseil.

D'autre part, seuls les professeurs pourront être président d'université ou directeur d'unité interne. Enfin, les membres des conseils seront élus au scrutin uninominal à deux tours, et non plus au scrutin de liste pour diminuer l'influence des syndicats.

Toutes ces dispositions ont évidemment une portée politique autant que corporatiste : les professeurs étant réputés à droite (et les autres catégories de personnel à gauche), ce changement d'équilibre interne doit faire basculer la plus grande partie des universités dans la mouvance de la majorité.

● **L'éclatement des universités**

Autre changement : la possibilité de constituer des unités autonomes à l'intérieur des universités – lesquelles deviendraient des établissements « fédérés ». De droit pour la médecine et les IUT, ce statut particulier pourra être accordé, par arrêté du ministre, aux unités qui en feront la demande.

Cette mesure a une justification : elle vise à lutter contre le gigantisme de certaines universités, en constituant des sous-ensembles ayant leurs moyens et leur politique propres. Quelle sera sa portée réelle ? M. Devaquet assure qu'il n'accordera ce statut privilégié qu'au compte-gouttes, aux unités ayant un véritable projet pédagogique. Si tel est le cas, cette mesure peut être positive. Mais il est fort à craindre que le ministre sera soumis à une forte pression (où la politique aura sa part) de toutes les unités internes qui voudront se libérer de leurs liens avec les universités pour faire bande à part. On assisterait alors simplement à la reconstitution des anciennes facultés et à la disparition des universités pluridisciplinaires créées par la loi de 1968.

On peut certes émettre des réserves sur le fonctionnement des universités issues de la loi Edgar Faure et sur leur degré de véritable pluridisciplinarité. Mais malgré ses défauts, ce système a souvent permis un rapprochement entre les disciplines et une ouverture des enseignements et de la recherche. S'il doit être corrigé, ce serait plutôt par un renforcement des pouvoirs des universités que par leur dilution dans une fédération. Un retour en arrière au régime des facultés (sur lequel il sera très difficile de revenir) ne pourrait que porter un coup d'arrêt brutal au développement et à l'adaptation de l'enseignement supérieur.

● **Sélection ou pas ?**

La loi Devaquet introduit-elle la sélection ? Non, dit le ministre. Oui, disent les étudiants en colère. Que dit le texte ? Oui et non.

Lisons l'article 31. La première phrase, déjà, fait tiquer : *« Le premier cycle est ouvert aux titulaires du baccalauréat »* et non plus à *« tous »* les titulaires, comme le disait la loi Savary. La suite est encore plus problématique. On apprend en effet que les universités pourront *« déterminer les conditions d'accès aux différentes formations en tenant compte des caractéristiques de celles-ci, des aptitudes requises des étudiants et des capacités d'accueil de l'établissement »*.

Si donc un établissement décide que, pour telle de ses formations où il dispose d'un nombre de places limité et qui exige des compétences particulières, il convient d'établir une sélection, rien ne s'y oppose? Non point, rétorque le ministre, car, d'une part, les universités ne donnent que des conseils aux étudiants, d'autre part, le recteur peut, en dernier ressort, inscrire d'office un étudiant qui n'aurait pas été admis. Le premier argument n'est qu'à moitié convaincant, car rien n'indique dans la formulation du fameux article 31 que les indications données aux étudiants n'ont pas un caractère impératif. Le second l'est encore moins, car beaucoup d'intéressés s'accordent à reconnaître qu'un recteur n'a, en fait, aucun pouvoir d'imposer l'inscription d'un étudiant à une université qui n'en veut pas.

Cette intervention du recteur est en outre contradictoire avec l'idée même d'autonomie des universités. C'est pourquoi le rapporteur de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée propose dans un amendement de la supprimer. M. Devaquet, qui ne craint pas d'être taxé de jacobinisme, a indiqué dans *le Monde* du 26 novembre qu'il s'y opposerait. Si l'amendement du rapporteur est adopté, le verrou institutionnel corrigeant la sélection saute.

Alors, sélection ou pas sélection ? Il faut d'abord reconnaître qu'une certaine forme de sélection, par le biais des mentions au baccalauréat ou des dates d'inscription, existe déjà dans plusieurs universités, de façon tacite. Le projet Devaquet a le mérite de rendre clair et officiel ce qui est voilé et clandestin. Renforcera-t-il les pratiques existantes ? Tout dépend de la lecture que l'on fait de l'article 31. Et cette ambiguïté reflète la contradiction où se débat la majorité à ce sujet. Ses membres les plus radicaux sont pour la sélection et pensent que cette loi est l'occasion ou jamais de l'instaurer. M. Devaquet, par conviction personnelle, est contre. Le texte qu'il propose ne l'impose pas, mais la rend possible. S'il reste en l'état, on peut s'attendre que son interprétation soit l'occasion de solides empoignades.

● **Le prix des études.**

Les étudiants craignent que les droits d'inscription augmentent et varient selon les universités. La loi prévoit en effet la possibilité de les moduler dans une fourchette de 1 à 2. Le rapporteur propose 1 à 3.

Certains universitaires de la majorité souhaiteraient une très forte augmentation pour donner aux universités les moyens de leur autonomie. Pour M. Devaquet, le barème de base doit rester modique, pour éviter un barrage par l'argent. Les universités utiliseront-elles la possibilité de « modulation » qui leur est donnée ? Il est probable que les plus recherchées feront payer le ticket d'entrée plus cher que les autres. Pour modestes qu'ils soient, les droits d'inscription peuvent représenter pour certains établissements une part non négligeable de leur budget de fonctionnement (voir notre enquête sur les universités et l'argent dans *Campus* du 23 octobre).

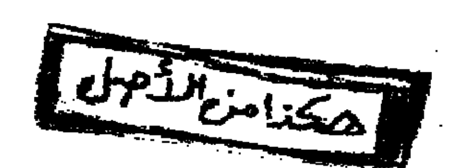
Quelle que soit la solution adoptée, les différences de tarifs resteront modiques. D'autre part, bien des universités ont déjà introduit sous des rubriques diverses des « rallonges » aux droits d'inscription, qui font que les sommes payées par les étudiants varient d'un établissement à l'autre. La mesure prévue par la loi, qui est parmi les plus critiquées, ne changera en fait pas grand-chose.

● **Diplômes d'université.**

La loi prévoit qu'il y aura des diplômes nationaux et des diplômes d'université. Exactement comme maintenant. Deux changements toutefois : les universités pourront demander une « accréditation » de l'Etat, qui sera accordée sur avis d'une commission, et tous les diplômes porteront le nom de l'université qui les a délivrés. La première mesure, qui se substitue à la procédure actuelle de l'habilitation préalable, ne devrait pas changer grand-chose. La seconde peut être, à terme, plus lourde de conséquence. Elle incitera en effet les employeurs à faire un choix entre les diplômes des « bonnes » universités (ou des plus célèbres) et ceux des moins bonnes (ou moins prestigieuses). Là encore, c'est un phénomène qui existe déjà, mais de façon officieuse. La loi va rendre explicite une tendance encore souterraine.

Ainsi, s'il est vrai que le projet Devaquet annonce peu de changements brutaux, il amorce une évolution qui peut avoir des effets à moyen terme. Le ministre ne manque pas de répéter qu'il s'agit d'une « première étape », d'une ébauche. Le plus curieux est que les dynamiques qui sont en germe dans son projet peuvent s'exercer dans des directions opposées : elles peuvent conduire vers des universités plus autonomes, individualisées et concurrentielles. Ou vers des universités éclatées, affaiblies, entièrement contrôlées par les professeurs et peu ouvertes sur l'extérieur. Dualité qui reflète en réalité les divergences au sein de la majorité entre les « libéraux » et les « mandarins ».

FRÉDÉRIC GAUSSEN.



Société

s'étend à Paris et en province

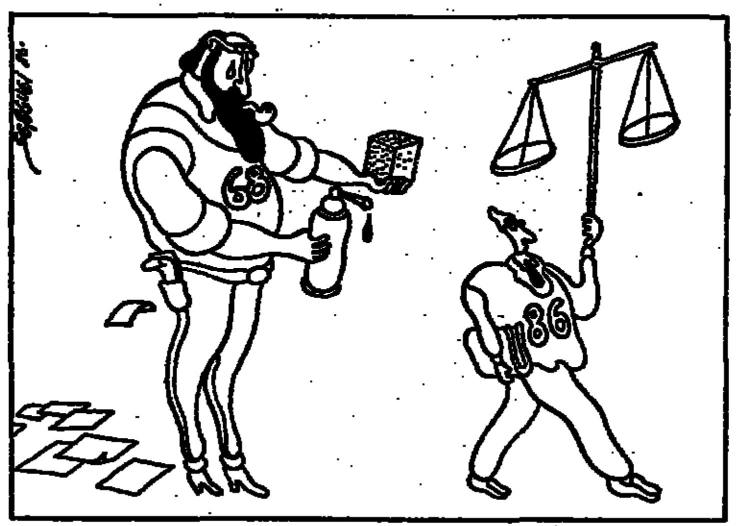
Les élèves à l'école de la grève

Elle n'en revenait pas, cette petite dame septuagénaire, de voir, mardi 25 novembre, son quartier Latin à nouveau investit par les lycéens, et lorsque, du bout de sa canne, elle, arrêta un manifestant elle fut encore plus étonnée d'entendre celui-ci répondre sans impatience à ses multiples questions... Personne n'avait prévu ce mouvement spontané de milliers de lycéens sillonnant, dès 11 heures du matin, les rues de Paris et grossissant au fil des heures et au hasard du parcours reliant les principaux établissements : ni les enseignants ni même leurs aînés des facs.

Mardi devait être une journée d'information et de coordination. Les étudiants avaient décidé de venir expliquer dans les lycées de Paris et de la région le projet Devaquet et d'aider leurs cadets à élire des délégués qui devaient se réunir en coordination le soir même à 18 heures au centre universitaire de Jussieu. Ils ont été dépassés.

Tapie séduit peut-être les vingt-cinq/trente ans, nous confirme Philippe Darriulat, président de l'UNEF-ID. *Mais certainement pas les dix-huit/vingt-trois ans.* » Ni aucune autre star d'ailleurs. Les grosses masses des adversaires de la loi Devaquet ne sont pas plus des « gagneurs » cyniques que des militants dogmatiques.

« *A l'inverse de celle de 68, cette génération ne se reconnaît plus dans un projet politique global. Mais certaines valeurs très précises lui tiennent à cœur, et celles-là, elle les défend* », explique Philippe Darriulat. Le militantisme en libre-service en quelque sorte. Ainsi, avec le même mélange de générosité et d'individualisme que la petite main de SOS-Racisme l'an dernier, c'est une sorte de gigantesque « *touche pas à ma fac* » qui jette aujourd'hui les étudiants sur le pavé. Au risque, pour le moment, d'apparaître presque corporatiste, voire consumériste.



Ainsi, au lycée Lamartine, lorsqu'ils sont enfin parvenus à convaincre Mme le censeur de les faire pénétrer dans son établissement, ce fut pour constater que les lycéens couraient déjà vers le quartier Latin... Pancartes et banderoles improvisées rappelaient le plus souvent le nom des établissements (Henri IV, Racine, Bergson, Lamartine...) et les revendications principales : « *Non à la sélection* », « *égalité pour tous face à la culture* ». Policiers et CRS s'étaient faits discrets, se contentant de faciliter le passage de cette jeune foule joyeuse, mue par la ferme volonté de montrer qu'elle existe. Une jeunesse différente que l'on découvre soudainement.

« *Ils veulent supprimer les premières B alors que c'est la filière la plus équilibrée* », s'indigne Cyrille, élève de première au lycée Stéphane-Mallarmé. « *On ne veut pas que notre bac ait la même valeur qu'un brevet de collège* », prévient un étudiant d'hypokhâgne, et un de ses camarades d'insister pour que le nom de son établissement ne soit pas cité dans la presse : « *J'en ai parlé avec le censeur, ce n'est pas bon pour le lycée.* »

Ah! les sages contestataires. Les mêmes qui s'avouent prêts à aller « *jusqu'au bout* » pour sauver « la biologie en seconde » ou « la filière A4 » n'ont parfois pas trouvé le temps, en d'autres occasions, de descendre défiler contre le racisme : « *Si l'on devait manifester sur tous les sujets, on ne pourrait plus poursuivre nos études.* » « *Entre la fac, le volley, le piano, on a une vie réglée au millimètre.* » Bref, « *il appartient à ceux qui sont attaqués de se défendre. Si nous ne nous défendons pas, personne ne le fera à notre place* ».

Ni Dany ni Tapie

Emmanuelle n'était pas née en 1968. Ses parents lui ont raconté. Elle en éprouve encore un haut-le-cœur : « *68 a produit deux mouvements. D'abord des écrasés qui ne se donnaient la peine de rien parce qu'on leur a raconté que le travail ne faisait pas le bonheur. Et puis des écraseurs prêts à marcher sur tout le monde pour vendre, avec la religion du chiffre d'affaires et de l'investissement.* » Etudiante d'hypokhâgne au lycée Honoré-de-Balzac à Paris, Emmanuelle, qui court depuis le début de la semaine d'assemblée générale en comité, de rassemblement contre la loi Devaquet en réunion de coordination, ne se reconnaît, on l'aura compris, ni dans l'un ni dans l'autre.

« *Novembre 86 n'a rien à voir avec mai 68* », résume une de ses camarades. Sagement, toute la classe fait le pied de grue en ce frisquet soir d'automne devant le lycée Condorcet qu'une délégation massive de « Balzac » est venue précipiter dans la grève. Devant les portes closes du lycée s'organise un petit meeting. « *Les étudiants de Nantes nous soutiennent* », lance, enthousiaste, au mégaphone, une oratrice improvisée à qui l'on vient de glisser un petit papier, avant de rectifier, quelques secondes après : « *Euh... je voulais dire Nanterre* ». Avec aussi peu d'émotion, en prononçant ce nom mythique, que si elle avait dit Romorantin ou Ouagadougou.

Saisissant raccourci. Et aveuglante constatation : Dany – Cohn-Bendit – c'est fini, mais Tapie aussi. Ces clônes surdoués, obsédés de cash-flow et de réussite, dont la première moitié des années 80 avait rempli les cours de lycées, sont déjà en voie d'extinction. « *Le modèle*

CHRISTIANE CHOMBEAU. et DANIEL SCHNEIDERMANN.

Toutes les informations sur le mouvement étudiant et lycéen avec le minitel 36-15. Tapez LEMONDE.

JUSTICE

L'affaire du Carrefour du développement

M. Guy Penne devait être entendu mercredi à titre de témoin par M. Jean-Pierre Michau

M. Guy Penne, ancien conseiller de M. Mitterrand pour les affaires africaines, devait être entendu, ce mercredi 26 novembre, par le juge d'instruction chargé de l'affaire du Carrefour du développement, M. Jean-Pierre Michau.

Elu sénateur représentant les Français de l'étranger en septembre dernier, M. Penne, qui a quitté en octobre ses fonctions à l'Elysée, devait être interrogé à titre de témoin à propos, notamment, de l'organisation et du mode de financement du sommet franco-africain de Bujumbura (Burundi) en décembre 1984.

Principal accusé dans l'affaire, M. Yves Chalier a cité à plusieurs reprises le nom de M. Penne à propos de la préparation du sommet, de l'achat du château d'Ortie, en Sologne et du sort des archives de la coopération concernant le sommet franco-africain.

Bujumbura : « Barbouzes ou pas ? »

A quelles fins a été utilisé l'argent en liquide provenant des fausses factures réalisées à travers l'association Carrefour du développement, à l'occasion du sommet franco-africain de Bujumbura, en 1984 ? Même si Yves Chalier n'a pas encore été entendu à ce sujet au cours de sa première audition par le juge d'instruction, M. Jean-Pierre Michau, la semaine dernière, la question se pose avec acuité : découvrir la destination des quelque 7 millions de francs obtenus par ce mécanisme permettrait en effet d'expliquer le quart environ des détournements constatés à ce jour.

Le colonel Victor Tito, ancien responsable adjoint de la mission militaire de coopération et aujourd'hui inculpé, a été le premier à évoquer pendant sa déposition des versements en liquide pour assurer le défraiement des fonctionnaires envoyés en mission par le Service de coopération technique international de police (SCTIP), sous la houlette du commissaire divisionnaire, Jacques Delebois. M. Chalier, dans une interview publiée par *le Point* du 17 novembre, affirme de son côté qu'il a dû faire engager des « barbouzes » pour protéger le sommet d'une hypothétique attaque libyenne : « *Nous avons formé une brigade polyvalente composée d'une centaine de policiers burundais chargés d'assurer la sécurité du sommet. En outre, nous avions appris que des Libyens entraient en masse dans le pays, soi-disant pour construire une mosquée. C'est encore Delebois qui m'a alors permis d'engager un certain nombre d'agents secrets pour surveiller la ville et les Etats voisins. Deux de ces barbouzes ont même été engagés sous des faux noms dans le groupe hôtelier Accor qui leur servait de couverture.* » Le même groupe hôtelier où Yves Chalier devait, après le 16 mars, entreprendre une nouvelle carrière.

Plusieurs sources, citées par l'AFP, ont fait état d'une remise de 5 millions de francs par M. Chalier à M. Delebois, promu depuis contrôleur général. Selon l'un des avocats de M. Chalier, Me Grégoire Triet, qui a rencontré son client à la prison de la Santé le mardi 25 novembre, cette transaction n'a jamais eu lieu. « *Yves Chalier est furieux. Il dément formellement avoir remis de l'argent liquide à M. Delebois* », nous a déclaré l'avocat, sans exclure toutefois que l'opération ait pu s'effectuer avec un autre partenaire. Le contrôleur général, de son côté, a opposé le même jour « *un démenti formel à cette odieuse accusation* ».

Il reste que l'existence éventuelle de barbouzes au sommet de Bujumbura n'est pas un détail secondaire, puisqu'elle aurait au moins le mérite de rendre compte d'une partie des sommes dépensées. Or, il apparaît de plus en plus que si deux barbouzes, sous l'identité de Cartier et Leclerc, ont bien été vus du côté de Bujumbura au moment du sommet, leurs compagnons n'ont jamais été remarqués. Quelle a pu être alors la destination réelle des sommes qui étaient censées justifier leur embauche ? Plusieurs hypothèses sont aujourd'hui évoquées par les enquêteurs : achat clandestin de matériel qui ne devait pas apparaître officiellement, constitution d'une caisse noire ou... vulgaire escroquerie.

C'est cette dernière hypothèse que semble retenir *le Canard enchaîné* qui, dans son numéro daté du 26 novembre, écrit que certains policiers du SCTIP ont mené grand train à Bujumbura et que deux d'entre eux ont, au retour, « *investi dans la pierre* ». Le premier aurait acheté une villa de 2 millions de francs, le second une maison de 1,5 million de francs, selon l'hebdomaire.

Pour lutter contre ces accusations qui touchent le service dont il était le chef jusqu'à sa « *mise en congé* », il y a trois jours, le contrôleur général Delebois a décidé de porter plainte en diffamation et a annoncé qu'il envisageait « *de demander au juge d'instruction Jean-Pierre Michau de l'inculper afin d'avoir enfin accès au dossier pénal et pour confondre d'authentiques malfaiteurs qui se sont emparés des fonds de l'Etat* » (nos dernières éditions).

Mardi soir, les milieux judiciaires estimaient que l'inculpation du contrôleur général Jacques Delebois pourrait intervenir assez rapidement. Yves Chalier, lors de sa première audition le 21 novembre, a en effet longuement affirmé que durant toute sa « cavale », il était resté en constant contact avec le policier. Plusieurs émissaires, a encore ajouté Yves Chalier, notamment des hommes d'affaires plus ou moins liés aux services secrets français, avaient transporté dans les deux sens documents, recommandations, lettres diverses et faux papiers (*le Monde* du 25 novembre).

Ces nombreux détails donnés par l'ancien chef de cabinet sont en cours de vérification. Ainsi le juge d'instruction a entendu, mardi, à titre de témoin le chef du Service de sécurité du ministère de l'intérieur (SSMI), M. Robert Grillot, pour s'informer de la réglementation concernant l'entrée dans les locaux du SCTIP, rue Nélaton, dans le quinzième arrondissement de Paris. M. Chalier avait en effet affirmé y avoir rencontré, le 24 avril dernier, le commissaire Delebois. « *Le poste de garde a photocopié ma carte d'identité* », précisait-il. Le magistrat a donc voulu savoir s'il existait des registres consignant les entrées des visiteurs et, dans l'affirmative, ce qu'était devenu celui du mois d'avril. La brigade financière qui avait souhaité le consulter s'était vu répondre que ces registres n'étaient pas disponibles.

CORINE LESNES et GEORGES MARION

● **Le dauphin du barreau de Lyon.** — Au barreau de Lyon, maître Jean Bonnard a été élu « dauphin » de maître Berger pour lui succéder, l'an prochain, comme bâtonnier de l'orde des avocats.

SÉCURITÉ

Au Salon Milipol du Bourget

M. Pandraud et le terrorisme : « Je ne prévois rien, je fais face »

Le ministre chargé de la sécurité, Robert Pandraud, qui a inauguré mardi 25 novembre le Salon Milipol – Salon international de l'équipement de police, de sécurité civile et militaire – au Bourget, a affirmé que la campagne d'affichage liée à Action directe « *le rendait relativement optimiste* ».

« *Certains renseignements, qui demandent à être vérifiés, commencent à arriver* », a indiqué le ministre, mais, a-t-il ajouté, « *je ne prévois rien, je fais face. Pour le terrorisme ou la criminalité en général, la présence de policiers sur la voie publique semble la meilleure des préventions.* »

Le ministre a aussi indiqué que le projet de modification du service des voyages officiels et de protection des personnalités était à la signature. « *La sécurité des personnes menacées – les derniers jours l'ont montré – implique que nous modifions nos méthodes et nos structures. Des progrès ont été faits par les industriels. Il faut que la police s'y adapte.* » M. Pandraud a confirmé que les effectifs de police sur le territoire français seraient augmentés pour les fêtes de fin d'année, « *période d'augmentation traditionnelle des hold-up et des agressions* », a-t-il dit.

Accompagné du préfet de la Seine-Saint-Denis, M. Pandraud, qui a longuement visité le troisième Salon Milipol, a, notamment, examiné une voiture avec ses systèmes de surveillance par caméra qui permet de fournir en trente secondes à un état-major la photo d'une personne filmée.

● **L'insécurité routière s'aggrave.** — L'année 1986 risque d'enregistrer une aggravation du bilan des accidents de la route, la première depuis 1980. Le mois d'octobre a été particulièrement catastrophique : 1 115 personnes ont trouvé la mort, soit 12,3 % de plus qu'en octobre 1985. Pour les dix premiers mois de l'année, la progression est de 3,9 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente. M. Pierre Denizet, délégué interministériel à la sécurité routière, a qualifié ces statistiques de « *décevantes* ». Il a incriminé la vitesse excessive des véhicules et le non-respect du port de la ceinture de sécurité.

Les expulsions de France

Une lettre de M. Robert Bachaalani

Après la publication, dans le Monde *daté 23-24 novembre, de précisions apportées par la direction de la société Arab Petroleum Research Center, M. Robert Bachaalani nous adresse la lettre suivante :*

1) Le poste que j'occupais dans la société mentionnée ci-dessus n'était pas un simple poste de collaborateur, mais bel et bien celui de rédacteur en chef de la revue *Arab Oil and Gas Magazine*, paraissant en langue arabe et dont la traduction française est *Revue du pétrole et en gaz arabes*, les certificats de travail signés par le directeur de la société, M. Nicolas Sarkis, en faisant foi.

2) D'autre part, il est étonnant que le directeur de la revue cherche à dénigrer en ce moment une de ses publications paraissant en langue arabe, en affirmant qu'elle n'est que la traduction de ses publications française et anglaise. Contrairement à ces affirmations erronées, la majeure partie de la revue – du moins pendant la période où j'assumais mon poste – était le fruit d'un minutieux travail d'analyse et de synthèse.

3) La pétition en mon nom a été publiée avec un certain retard dans la presse. Au moment où elle avait été rédigée, je n'étais pas encore licencié de la rédaction du journal. Le licenciement intervenu pour « absence injustifiée » était d'autant plus difficile à comprendre que je portais seul la revue sur mes épaules et que je comptais plutôt sur la solidarité de la direction dans cette épreuve.

Une mise au point de l'avocat de la famille Baquian

Me Jean-Luc Mauduit, avocat de la famille Baquian, nous a adressé la mise au point suivante :

« *J'entends apporter le démenti le plus formel en ce qui concerne les indications de votre article, paru dans* le Monde *du 25 novembre 1986, selon lesquelles M. Chalier aurait résidé chez Philippe Baquian entre son retour en France et sa reddition.* »

[Contrairement en effet à ce que nous affirmions, M. Chalier n'a pas séjourné chez M. Baquian au début du mois de novembre. En revanche, il a passé la nuit du 30 avril au 1er mai chez le frère de sa compagne, trois jours avant de partir pour Londres.]

● **Cédric confié à son père.** — La garde de Cédric, douze ans, vient d'être confiée à son père, M. Jacky Laurent, par le tribunal de grande instance de Tarbes (Hautes-Pyrénées). Cédric qui, après le divorce de ses parents, vivait auprès de sa mère dans les environs de Tarbes, avait fugué le 1er novembre dernier (*le Monde* du 6 novembre) pour rejoindre son père à Fontvieille (Bouches-du-Rhône) et demandait à rester près de ce dernier.

Aux assises de Paris

Les contradictions de l'affaire Segura

Au deuxième jour de son procès devant la cour d'assises de Paris, M. Serge Segura, ancien secrétaire de l'ambassade de France à Luanda, qui répond du crime de coups mortels sur la personne de Philippe Noël, chiffreur à cette même ambassade (*le Monde* du 26 novembre), a pu entendre, mardi 25 novembre, des dépositions qui lui sont tout à fait favorables.

A la question posée chaque fois par Me Georges Kiejman aux diplomates qui ont connu son client : « *Imaginez-vous qu'il puisse arriver dans le dos d'un homme et l'agresser en lui portant un coup de bouteille sur la tête ?* », tous ont répondu qu'ils ne pouvaient imaginer pareille situation, tous ont brossé de M. Segura le plus flatteur des portraits, louant tout à la fois ses qualités professionnelles et la parfaite retenue de ce collègue, toujours considéré par eux comme un homme de grand avenir.

Comment savoir dès lors ce qui s'est passé le 26 novembre 1983 entre ces deux hommes, qui étaient liés d'amitié, avant que M. Segura ait eu, pour amant, Mme Noël ? Les témoins immédiats notamment, et les deux gendarmes chargés de la sécurité de l'ambassade, MM. Bissonier et Fritz, appelés après les faits, ont reçu de M. Segura des déclarations successives, mais tout à fait contraires. D'abord, ils l'ont entendu murmurer encore hébété et apeuré : « *Vite, vite, Philippe est là, il veut me tuer ; il est devenu fou ; je ne sais pas ce qui lui prend.* » Plus tard, ils entendront le même Segura s'accuser pratiquement d'avoir voulu tuer son meilleur ami, sans pouvoir comprendre ce qui avait pu le pousser à cette extrémité.

Le dossier comporte aussi la déclaration faite par Philippe Noël au médecin français qui le soigna. « *Il m'a déclaré qu'il avait été attaqué par Segura, qui le frappa à la tête* ». Cependant, cet hématome que portait effectivement Philippe Noël au sommet de son crâne ne fut pas alors remarqué par ce même médecin. Patiemment, on a cherché à connaître, à la lumière des dépositions, l'état des lieux après le drame. On a fait le compte des débris de verre relevés. On s'est appliqué à situer leur emplacement ainsi que celui des taches de sang, sans qu'il ressorte de ces recensements répétés l'élément déterminant susceptible de départager, d'une part, la défense, qui se prépare à plaider la légitime défense, d'autre part la partie civile et le ministère public, pour qui les coups furent portés volontairement.

Une presse locale muette

La seule certitude que l'on ait, c'est que Philippe Noël aurait pu être sauvé s'il avait reçu des soins corrects à l'hôpital de Luanda. Or on a appris que les chirurgiens cubains qui le reçurent le renvoyèrent chez lui rapidement, au lieu de le garder en observation trois ou quatre jours, comme l'exigeait son état. Cela aussi constitue, pour la défense, un argument ; c'est pour elle la preuve qu'aucune des blessures n'était irrémédiable.

Que serait-il advenu si Philippe Noël n'était pas mort ? Y aurait-il eu même le procès d'aujourd'hui ? On peut se poser la question. En tout cas, des dépositions comme celle de M. Jean-Jacques Galabru, ambassadeur à Luanda à l'époque des faits, ont montré clairement combien aussi bien lui-même que ses collègues sont toujours, selon son expression, « *profondément malheureux de ce qui arrive aujourd'hui* » et combien aussi on s'était efforcé sur place de tenir ce fait divers ignoré en obtenant que « *la presse locale se taise* ».

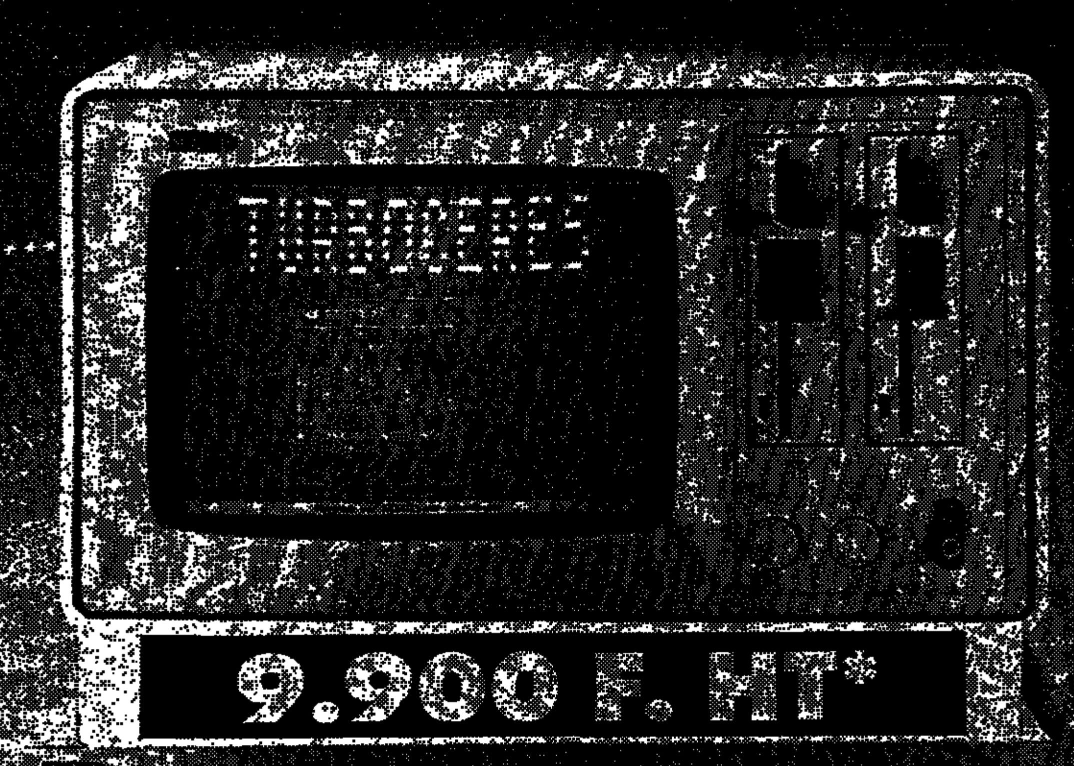
M. Segura connaîtra mercredi son sort judiciaire. Il sait en tout cas que le ministère des affaires étrangères, où il est d'ailleurs actuellement responsable de la gestion financière du service des affaires culturelles, est tout disposé à le maintenir à son poste « *si la décision de la cour le permet* ».

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.



à ce prix là ... on se les arrache !

*MEDECINS DU MONDE a choisi LA SECRETAIRERIE**** pour réaliser ses implantations micro-informatiques.*



NCR PC4i

Une grande marque à ce prix là... c'est pas tous les jours.

Même version, sans disque dur,
- 256 Ko de mémoire centrale,
- 2 stations de disquette 360 Ko,
- Sorties série et parallèle
- Ecran couleur graphique haute résolutions, (640 x 400) 16 couleurs
- Clavier accentué avec pavés curseur et numérique séparés
- DOS et GW-BASIC en français
- Disquette auto-formation instructeur et professeur DOS

9.900 F. HT*



NCR** PC 4i avec :
- 512 Ko*** mémoire centrale
- 1 station de disquette 360 Ko
- 1 disque dur 20 Mo***
- Horloge - calendrier***
- Sorties série et parallèle
- Ecran couleur graphique haute résolution (640 x 400) *16 couleurs*
- Clavier accentué avec pavés curseur et numériques séparés
- DOS et GW-BASIC en français
- Disquette auto-formation instructeur et professeur DOS.

+ Logiciel de gestion intégré TURBOCERES complet comprenant
- MODULE COMPTABILITE *multisociété*
- MODULE GESTION DES STOCKS *multisociété*
- MODULE FACTURATION *multisociété*
- MODULE STATISTIQUES *multisociété*
- MODULE PAYE *multisociété*
- MODULE COMMANDE FOURNISSEUR *multisociété*
- MODULE UTILITAIRES *multisociété*

+ Imprimante CITIZEN 120-D
complète avec tracteur, câble et interface

19.900 F. HT*

Nos clients : IIAP (1er ministre) TF1, PRINTEMPS TERNES, etc.

1 an de garantie pièces et main-d'œuvre.

Une grande marque équipée comme aucun, disponible sans délai et à un prix à faire pleurer...les crocodiles.

... quoi de plus ? l'adresse bien sûr...



212 avenue Daumesnil 75012 Paris
Tél. (1) 43 44 45 60 - Télex 213 286F

La Secrétairerie

43 rue Beaubourg 75003 Paris
Tél. (1) 42 77 85 00 - Télex 240 537F

* TVA 18,60 en sus. ** NCR est une marque déposée. ***Sont des ajouts secrétairerie.
**** La Secrétairerie s'engage à reverser à M.D.M. 3 % du chiffre d'affaires généré par la vente des «packs» NCR.

L'ordonnance sur la liberté des prix et la concurrence

Une indéniable simplification

Avant-dernière étape précédant la signature par le président de la République de l'ordonnance sur la liberté des prix et la concurrence, le texte du projet d'ordonnance est soumis, ce mercredi 26 novembre, au conseil des ministres par M. Edouard Balladur.

Le texte définitif du projet d'ordonnance sur la liberté des prix et la concurrence ne comporte plus une centaine d'articles, comme il était prévu à l'origine, mais seulement soixante-trois. On fait remarquer, Rue de Rivoli, qu'ils se substituent à cent quatre-vingts dispositions de contrôle diverses. Le dispositif, qui a été resserré dans sa rédaction, se veut donc léger pour ne pas mériter le reproche de constituer une réglementation aussi tatillonne que la précédente. Le texte s'articule autour de trois grands axes : la liberté des prix, les atteintes à la concurrence, les concentrations d'entreprises.

● *La liberté des prix* est désormais un principe, et leur fixation ne dépend plus que de la responsabilité des entreprises. Dans les deux ans, les quelques cas particuliers qui échappent au dispositif d'ensemble seront *« étudiés »* : tarifs publics, prix des produits pharmaceutiques des livres, des taxis... Enfin, le gouvernement conserve la possibilité, grâce à un décret en Conseil d'Etat, d'arrêter les « mesures d'urgence » qu'une situation de crise, des circonstances exceptionnelles, une *« calamité nationale »* exigeraient. Cette intervention ne pourrait au maximum durer que six mois. Le conseil de la concurrence peut, de son côté, intervenir de la même façon, lorsqu'il existe une impossibilité de régulation par le marché dans un secteur précis.

● *En matière de concurrence*, la transparence du marché est de règle. La publicité des prix au détail reste obligatoire. Les ventes avec primes sont interdites. Les cadeaux sans obligation d'achat sont autorisés. Les exceptions permettant des primes de valeur plus importantes variant selon le prix du bien vendu.

Entre professionnels, cette transparence passe par la remise, à qui en fait la demande, des tarifs et de leurs conditions. Il n'est plus question de rendre obligatoire la facture ni les éléments qui y figurent.

Les pratiques anticoncurrentielles sont interdites, la concurrence étant la base même du fonctionnement du marché. Conventions, actions concertées, ententes expresses ou tacites, sont prohibées, tout comme le refus de vente lorsqu'il est un moyen de pression sur le client. Le système permet cependant la distribution sélective de produits haut de gamme, par exemple dans un réseau commercial répondant à certaines exigences. Cela gênera notamment les magasins de grande surface qui souhaitent commercialer des produits de parapharmacie ou de parfumerie de luxe.

L'abus de position dominante ou l'exploitation de dépendance économique – permis par la faiblesse du partenaire, – les ventes liées sont interdits, tout comme les pratiques discriminatoires. Ce dernier point vise, par exemple, le refus de vente (de la part d'un industriel) ou le déréférencement (refus d'acheter de la part d'un distributeur) pour le seul motif que le partenaire refuse de se soumettre à des conditions commerciales qu'il juge injustifiées.

La vente à perte est interdite, le seuil pris en compte étant celui du prix d'achat réel figurant sur la facture, à charge pour le commerçant de faire connaître d'autres éléments du prix de revient. Le texte ne fait plus allusion au *« droit d'alignement »* sur le prix inférieur pratiqué par un concurrent voisin. En la matière, la situation reste celle de la loi de 1963 (constatation de la vente à perte).

● *En ce qui concerne les concentrations et les rapprochements d'entreprises*, le conseil de la concurrence n'a à connaître que des fusions importantes, celles qui intéressent 25 % du marché d'un produit ou d'un service (comme dans la loi de 1985) ou qui permettent, pour un produit ou un service, un chiffre d'affaires de plus de 7 milliards de francs.

La déclaration du projet de rapprochement n'est plus obligatoire. Mais les entreprises peuvent pour se prémunir contre des difficultés ultérieures et le conseil de la concurrence, qui peuvent, de leur côté, se saisir d'un dossier dans un délai limité. Le ministre peut, si ce rapprochement porte atteinte à la concurrence ou renforce une position dominante sans apport au progrès économique, rétablir la situation antérieure. Il peut aussi prendre toute mesure propre à assurer ou à rétablir une concurrence suffisante.

J. D.

Le Conseil de la concurrence

Un réel pouvoir de décision

Le Conseil de la concurrence est chargé du contrôle des pratiques anticoncurrentielles, de la surveillance des concentrations. Il est consulté sur les textes législatifs et réglementaires en préparation susceptibles de porter atteinte à la concurrence. Il prend des décisions auxquelles le ministre ne peut s'opposer, le droit de veto, même restreint, ayant été abandonné.

Le conseil est composé de seize membres nommés pour six ans et renouvelables : un président et deux vice-présidents venus du Conseil d'Etat, de la Cour de cassation ou de la Cour des comptes, quatre magistrats, quatre personnalités qualifiées cooptées par les précédentes et cinq professionnels. Il comporte également un rapporteur général et des rapporteurs permanents.

Le Conseil publie un rapport annuel. Sa saisine est large et non plus seulement administrative. Le conseil peut se saisir lui-même d'un dossier, mais peut être aussi saisi par le ministre chargé de l'économie, par les entreprises, les collectivités territoriales, les autorités administratives indépendantes, les organisations professionnelles, syndicales, les organisations de consommateurs, les chambres consulaires.

Les procédures d'investigation du conseil sont multiples et précises, comportant une procédure simplifiée et une procédure d'urgence. Les droits de la défense sont présentés et les recours sont prentés au Conseil d'Etat (selon sa propre recommandation), et non plus devant la cour d'appel comme il en avait été question.

Les sanctions infligées par le conseil sont essentiellement pécuniaires, la dépénalisation des infractions étant large, mais peuvent être lourdes (jusqu'à 5 % du montant du chiffre d'affaires annuel, ou 5 millions de francs si le contrevenant est une personne physique). Dans certains cas graves (lorsque des moyens frauduleux ont été employés), le dossier peut être transmis au procureur de la République et le coupable encourir des peines de prison.

A petits pas

Abrogeant les désuètes mais rassurantes ordonnances de 1945 sur les prix – qui ont eu l'avantage d'être là quand le besoin s'en faisait sentir, – le gouvernement a choisi de faire basculer prudemment, pour ce domaine, l'économie française dans le camp du libéralisme. La liberté des prix et le nouveau droit de la concurrence constituent ainsi, avec la privatisation des entreprises nationalisées, les grands piliers de la politique économique du gouvernement. A partir du 1ᵉʳ janvier prochain, le principe en est posé : la fixation des prix et des marges sera de la seule responsabilité de professionnels.

Au-delà de l'effet d'annonce que représente la simple énonciation de ce principe, quel peut être l'effet sur l'économie des trois séries de dispositions qui sont les axes du projet d'ordonnance ?

La liberté majuscule rendue aux professionnels – qu'il ne faut pas confondre avec les petites libertés précaires et sporadiques des années passées – ne risque-t-elle pas de leur *monter* à la tête et d'entraîner des dérapages de prix, à un moment où la lutte contre l'inflation demeure un des impératifs majeurs du gouvernement ? Bien malin qui pourrait le dire, et les avis des experts restent partagés. Les entreprises de services, dans leur multiplicité, ne présentent-elles pas le plus de risques parce que les plus nombreuses ? Ne sont-elles pas plus enclines à se laisser entraîner pour avoir été longtemps contrôlées ?

Les habitudes, les comportements *nés* de quarante ans de tutelle plus ou moins intense, pourront-ils être maîtrisés grâce à la certitude que, cette fois, la liberté sera durable ? Le risque étant important, le gouvernement pouvait avoir la tentation, en cas de nécessité, de recourir à une nouvelle ordonnance, synonyme de dirigisme retrouvé. Il s'est finalement doté de la possibilité d'intervenir grâce à un décret en Conseil d'Etat, au cas où les choses iraient trop mal, et dans les secteurs qui auraient par trop oublié leurs devoirs.

Quant au nouveau droit de la concurrence, il paraît quelque peu angélique et ne vaudra qu'autant que les acteurs voudront bien lui donner vie. Certes, la France se dote d'un organisme indépendant, qui ne demeure administratif que par les recours devant le Conseil d'Etat. La plupart des infractions ne relèvent plus du pénal, mais du civil. Cela satisfait grandement les chefs d'entreprise qui ont toujours considéré comme infamant d'aller rejoindre les droit commun sur la paille humide des cachots. En contrepartie, les sanctions pécuniaires peuvent devenir lourdes, et le système des transactions avec l'administration disparaît.

Il ne faut pas trop attendre, en revanche, de la « transparence » des transactions. Dans cette bataille de chiffonniers que demeure toute négociation commerciale, la tâche de chacun des interlocuteurs reste d'obtenir de son partenaire un « plus » que les concurrents n'ont pas décroché : la pratique discriminatoire demeure l'objectif recherché, et c'est l'essence même de la fonction commerciale. Quant à l'équilibre des forces entre les partenaires – l'industriel et le commerçant, – ne s'agit-il pas d'un rêve inaccessible ? Le petit industriel de l'agro-alimentaire qui souhaite vendre à un grand groupe d'hypermarchés ne sera-t-il pas toujours en position de faiblesse naturelle, par sa taille même ? Le petit détaillant, pour les mêmes raisons, ne sera-t-il pas toujours contraint d'accepter les exigences du grand groupe industriel s'il veut avoir en rayon le produit-phare prévendu par une publicité massive ? Dans la négociation commerciale, c'est toujours le plus fort qui gagne.

La concurrence la plus exacerbée n'aboutit d'ailleurs pas toujours à une baisse des prix. Le prix pratiqué est fixé beaucoup plus en fonction des moyens financiers des clients consommateurs *qu'en* fonction du simple prix de revient du produit. Les grandes empoignades entre industriels et distributeurs sont cycliques. Il y a fort à parier qu'elles le resteront. La bataille des supercentrales, qui a fait rage depuis 1984, est en train de se calmer, les partenaires fumant un peu à contre-cœur le calumet de la paix, au siège du CNPF dans une commission *ad hoc*. Mais l'ingéniosité des acteurs économiques n'a pas de limite, et la hache de guerre peut toujours être déterrée. La nouveauté est que les mécontents auront désormais tout loisir de saisir le conseil de la concurrence...

La loi Royer indemne

Le projet d'ordonnance ne vise, au reste, pas à instaurer une concurrence sauvage, destructrice parfois d'équilibres économiques. C'est ainsi qu'on ne touche pas à la loi Royer, qui a depuis bientôt quinze ans doté les hypermarchés déjà installés d'une rente de situation, dissuadant les grands groupes de fermer un magasin de peur de ne pouvoir en ouvrir un autre ailleurs, incitant à la multiplication des supermarchés de moins de 1 000 m² de surface de vente, devenus le vrai champ clos de la concurrence.

Quant aux concentrations d'entreprises, tout est dans la manière, puisqu'il faut éviter que des monopoles ne se constituent tout en permettant la création d'entités de taille européenne, seules capables de faire bonne figure sur le marché international. Il est nécessaire de disposer d'un outil anti-trust, mais l'actuelle commission de la concurrence n'est pratiquement jamais intervenue dans ce domaine.

La France entre à petits pas dans le libéralisme. Cartésien, comme toujours en France, le gouvernement a choisi de construire un édifice législatif qui se veut harmonieux mais n'est pas allé jusqu'au bout de sa logique. Le texte soumis au conseil des ministres est quelque peu en retrait par rapport aux ambitions initiales, qui étaient celles d'un libéralisme catégorique. Mais le gouvernement a sans doute eu raison de modérer des ambitions qui auraient pu développer une véritable jungle économique.

Le 1ᵉʳ janvier prochain, la balle sera dans le camp des professionnels. Ils jouiront enfin de cette liberté après laquelle ils gémissent depuis des décennies. Ce sera aux industriels, aux commerçants et aux prestataires de services de faire la preuve qu'ils peuvent garder la tête froide. Le niveau des prix et la maîtrise de l'inflation seront les premières preuves de leur sagesse. Ne pouvant plus arguer des contraintes administratives, ils seront seuls responsables. A eux de ne pas susciter le retour d'un interventionnisme étatique si détesté.

JOSÉE DOYÈRE.

Hôtellerie et restauration : la liberté des prix

La libération des prix dans l'hôtellerie et dans la restauration, qui devrait être annoncée le 2 décembre, constitue un test pour le secteur des services. Elle concerne 800 000 chambres d'hôtel et 58 000 restaurants ou cafés-restaurants.

Depuis les ordonnances de 1945 sur la concurrence et les prix, ce secteur n'a connu que de brèves périodes de liberté, et, après la décision des pouvoirs publics de bloquer les prix en 1982, l'hôtellerie et la restauration ont subi les coups d'accordéon de la réglementation. Devant les réclamations des professionnels qui ne pouvaient répercuter sur leurs prestations l'augmentation des charges qu'avaient entraînée la réduction du temps de travail et la cinquième semaine de congés payés, le gouvernement signait, en février 1985, un accord avec les professionnels. Ce texte ne concernait que l'hôtellerie et reconnaissait une liberté totale des prestations pour tous les établissements haut de gamme et 50 % des deux étoiles. Certains hôteliers en profitèrent pour appliquer des hausses de rattrapage ou *« de précaution »*. Résultat : le 25 juin 1985, l'administration remettait en cause unilatéralement cet accord et publiait un arrêté fixant l'augmentation des services dans ce secteur à 5,5 % sur deux ans.

Une période de vives polémiques s'ensuivit. La CNRH (Chambre nationale de la restauration et de l'hôtellerie) – qui regroupe notamment les chaînes – déposait un recours en Conseil d'Etat afin de faire annuler cet arrêté. Huit cents procès opposèrent les pouvoirs publics aux professionnels qui refusaient de l'appliquer. *« L'affaire Billing »* catalysa leur colère (*le Monde* du 24 août 1985).

Un hôtelier strasbourgeois, M. Robert Billing, soutenu par ses confrères rassemblés pour les besoins de la cause en une association baptisée Hôtellerie et liberté avait augmenté ses tarifs de 11 %. Il affirmait que l'accord signé en février ne pouvait être remis en cause par l'arrêté de juin. L'affaire fait, aujourd'hui, l'objet d'un pourvoi en cassation.

Afin d'obtenir la libération totale des prix, les syndicats professionnels multiplient depuis plusieurs mois les démarches... et les promesses : *« La liberté des prix ne sera pas l'occasion de dérapage »*, affirment-ils en chœur. Pour la CNRH, il n'est pas question de signer un nouvel accord avec les pouvoirs publics car *« la liberté ne se négocie pas »*. En revanche, la chambre prendra un engagement de modération et adressera à ses adhérents une lettre pour leur demander de le respecter. La Fédération nationale de l'industrie hôtelière (qui regroupe les PME) s'est engagée à faire une démarche similaire.

En dépit de ces promesses, les pouvoirs publics ont tardé à libérer les prix dans un secteur très sensible et susceptible de peser lourd sur l'indice. Le ministère de l'économie voulait lier la libération des prix dans l'hôtellerie et dans la restauration à la concurrence et attendait d'avoir mis au point son ordonnance. L'administration a également attendu d'avoir un engagement moral des syndicats professionnels.

En fait, le gouvernement compte sur ce garde-fou qu'offre le marasme actuel du secteur. *« La conjoncture économique ne nous pousse pas à augmenter nos prix »*, reconnaissent les professionnels.

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

Légère diminution du chômage en octobre

Depuis deux mois le chômage a tendance à marquer le pas. Selon les statistiques officielles publiées le mardi 25 novembre par le ministère des affaires sociales, on recensait, fin octobre, 2 543 600 demandeurs d'emploi, en données corrigées des variations saisonnières, soit une légère baisse de 0,2 % par rapport au mois précédent – 6 100 chômeurs de moins (+ 3,7 % en un an). En données brutes, le chômage (10,6 % de la population active) augmente de 1,7 % en un mois et de 3,6 % en un an.

Publiés pour la première fois le 25 du mois, ces résultats tiennent compte de la modification des statistiques intervenue à la suite de la mise en œuvre du rapport de M. Malinvaud (*le Monde* daté 16-17 novembre), qui permet de comptabiliser désormais 97 % des chômeurs en fin de mois, au lieu de 94 % selon le système précédent. Si l'on se réfère au chiffre de septembre (2 473 600), l'augmentation mécanique due au nouveau système est de 70 000, mais les séries statistiques des mois précédents ont été également modifiées. En tout état de cause, si l'ancienne comptabilisation du chômage avait été maintenue, une baisse aurait également été enregistrée puisqu'on aurait eu 2 468 000 chômeurs fin octobre.

Le ministère de M. Séguin attribue la baisse enregistrée en octobre à *« une diminution significative du nombre des demandeurs d'emploi de moins de vingt-cinq ans »*. De fait, on comptait, en fin de mois, 868 800 demandeurs d'emploi de moins de vingt-cinq ans, soit une baisse de 3,6 % sur un mois et de 4,7 % sur un an. Ce résultat traduit les effets du Plan pour l'emploi des jeunes de seize à vingt-cinq ans, le ministère parlant de *« succès »* en indiquant que, du 1ᵉʳ mai au 31 octobre 1986, 586 312 jeunes ont bénéficié d'exonérations.

Cependant, le noyau dur des chômeurs plus âgés a tendance à augmenter : à la fin octobre, le nombre de demandeurs d'emploi de vingt-cinq à quarante-neuf ans avait augmenté de 12,9 % en un an. Quant à l'ancienneté moyenne des demandes en fin de mois (322 jours), elle diminue de deux jours sur un mois, mais s'accroît de sept jours sur un an.

Parmi les demandes d'emploi enregistrées selon la raison de leur dépôt, on note une augmentation des licenciements pour cause économique (56 923 en octobre, soit 14,4 % de plus en un an), tandis que les fins de contrats à durée déterminée (45,4 % des nouvelles demandes) baissent sur un mois, mais augmentent légèrement (+ 3,3 %) sur un an. Alors que 805 509 demandeurs d'emploi ont une ancienneté au chômage supérieure à un an et que le taux de chômage est passé d'octobre 1985 à octobre 1986 de 10,1 % à 10,6 %, les résultats d'octobre confirment un certain impact des mesures pour les jeunes mais sans que cela présage une amélioration effective et... durable.

M.N.

EN BREF

● **AGRICULTURE : maintien du revenu en France.** – Les agriculteurs vont maintenir leur revenu en 1986 selon les comptes prévisionnels de l'agriculture. Ce résultat, obtenu malgré la baisse des livraisons (– 0,3 % en prix), est dû essentiellement à deux facteurs : la très forte augmentation des « subventions pour exploitation » payables au titre des calamités (8,6 milliards de francs distribués en 1986, soit une hausse de 34 % par rapport à 1985) et la réduction du coût des matières premières et du fuel.

● **COMMERCE EXTÉRIEUR : légère contraction du déficit britannique.** – Le déficit de la balance commerciale britannique a atteint 835 millions de livres en octobre contre 885 millions un mois auparavant. Les exportations non pétrolières se redressent doucement, mais les importations continuent d'être fortes. Ce déficit a été largement compensé par l'excédent des « invisibles » revu en hausse par les pouvoirs publics, ce qui a permis à la balance des comptes courants d'enregistrer un léger surplus de 65 millions de livres, après un déficit de 85 millions en septembre. Cette révision des « invisibles » a provoqué un certain scepticisme à la City.

Social

Le jeudi 27 novembre

La CGT annonce de nombreuses manifestations pour la « défense » de la Sécurité sociale

La journée nationale d'action de la CGT pour la « défense » de la Sécurité sociale, le jeudi 27 novembre, devrait être marquée plus par des manifestations que par des grèves. L'effet le plus visible de cette journée sera la non-parution des quotidiens nationaux, le Comité intersyndical du Livre parisien ayant appelé à *« faire vingt-quatre heures de grève avec arrêt des titres le jeudi 27 novembre »*.

Réagissant ce mercredi 26 novembre dans une interview au *Quotidien de Paris*, M. Philippe Séguin estime que la non-parution des quotidiens parisiens constitue *« une atteinte à la liberté de l'information, qui ne* [l']*étonne d'ailleurs pas de la part de la CGT, qui s'est lancée, à propos de la Sécurité sociale, dans une véritable campagne de désinformation »*. Dans un communiqué publié le 25 novembre, le bureau politique du Parti communiste *« soutient l'initiative de la CGT »* pour *« s'opposer aux menaces de démantèlement de l'ensemble du système de protection sociale et des retraites »*.

La Fédération CGT de la santé a appelé à faire grève et à manifester *« pour imposer l'égalité face à la maladie et crier : Touche pas à la Sécu ! »* Selon *l'Humanité*, des appels à des grèves de vingt-quatre heures ont été lancés dans huit centres hospitaliers, des débrayages de quatre heures étant signalés dans quelques autres... Des arrêts de travail sont également annoncés dans la chimie, dans les P et T, à la Sécurité sociale et dans la construction navale. A la SNCF, la Fédération CGT des cheminots a déposé un préavis de grève couvrant la période du mardi à 20 heures au vendredi 8 heures, mais la direction prévoit un trafic tout à fait normal.

La CGT annonce également soixante et onze manifestations à travers la France, jeudi, dont dix pour la seule région parisienne. A Paris, un rassemblement est annoncé à 16 heures devant la préfecture, boulevard Morland, pour un défilé jusqu'à la Bastille.

Un communiqué des journaux parisiens

A la suite du mot d'ordre de grève du Syndicat du Livre CGT, qui empêchera la parution des quotidiens, le jeudi 27 novembre – dont *le Monde*, – le Syndicat de la presse parisienne a publié le communiqué suivant :

Alors qu'aucun conflit n'existe entre le Syndicat de la presse parisienne et le Comité intersyndicat du livre parisien, que des accords viennent d'être signés – après de laborieuses mais loyales négociations, – alors que les salaires viennent d'être augmentés au 1ᵉʳ octobre dans le respect intégral de nos textes, la presse parisienne est prise en otage dans un conflit qui ne la concerne pas directement, même si elle n'en méconnaît pas l'importance.

En interdisant la parution des seuls quotidiens parisiens datés de ce jeudi 27 novembre, le Comité inter prend une double et lourde responsabilité :

– Cette décision ne peut qu'aggraver la situation économique extrêmement fragile de nombreux titres et des imprimeries, qui éprouvent aujourd'hui dans cette région des difficultés inquiétantes ;

– Cette action, délibérément contraire à l'esprit qui a présidé aux négociations et aux accords de modernisation récemment conclus, ne peut que faire obstacle à la recherche et à l'application des mesures sociales d'accompagnement dont les entreprises supportent la charge pour l'essentiel.

Nous ne pouvons tolérer une telle attitude, et nous en tirerons les conséquences.

Aux usines Peugeot de Sochaux

Un délégué CGT mis à pied pour des propos déplacés envers Georges Besse

Pour s'être réjoui de l'assassinat de Georges Besse et avoir proféré des menaces contre M. Jacques Calvet, PDG du groupe PSA, la direction du centre des automobiles Peugeot de Sochaux (Doubs) a mis à pied, le mardi 25 novembre, le numéro deux du syndicat CGT de l'entreprise.

Délégué du personnel et secrétaire de la CGT, M. Loris Dall'o aurait, selon la direction, tenu ces propos au cours d'une réunion des délégués du personnel, au lendemain de la mort du PDG de la régie Renault. Après un entretien entre le délégué et la direction du personnel, Peugeot décidera ou non de son licenciement.

L'interprétation des faits est contestée par la CFDT. La CGT proteste et s'apprête à mobiliser ses militants pour défendre M. Loris Dall'o. Le numéro un du syndicat, M. Denis Dommer, rétorque que *« l'interprétation faite par la direction de la prise de parole de M. Loris Dall'o est un tissu de mensonges »*. *« Tous les coups sont permis : mensonges, déformation des propos, calomnies (...) pour affaiblir la CGT »*, a-t-il ajouté.

● **MacDonalds en Hongrie.** – Une chaîne de restaurants MacDonalds sera créée en Hongrie. Selon un accord signé entre le directeur du combinat agricole de Baboena et le vice-président de l'entreprise américaine MacDonalds, une société mixte sera créée et ouvrira cinq restaurants à Budapest, dont le premier en 1987. Les aliments de base seront fournis par les firmes hongroises, mais devront correspondre aux standards respectés dans tous les établissements de la chaîne américaine.

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
Le Monde DES LIVRES

Social

Le projet de loi sur les nouvelles procédures de licenciement

Le projet de loi sur les nouvelles procédures de licenciement, qui devait être présenté au conseil des ministres de ce mercredi 26 novembre par M. Philippe Séguin, a fait l'objet d'ultimes modifications par rapport au texte initial (*le Monde* du 21 novembre). Il a été remanié à la suite des interventions nombreuses et pressantes du CNPF et de la CGPME, auxquelles s'ajoutaient les réactions de mécontentement de FO et de la CGC à propos de la réforme des conseils de prud'hommes.

Les deux projets ont été séparés l'un de l'autre. Il y a donc maintenant un projet de loi sur les licenciements économiques et une réforme des prud'hommes. L'ensemble, qui sera examiné par le Parlement, devrait entrer en vigueur le 1er janvier 1987, complétant ainsi la loi du 3 juillet dernier. A cette date, l'autorisation administrative pour les licenciements économiques aura définitivement vécu, et l'inspection du travail n'aura pas à se prononcer sur le contenu d'un plan social.

L'obligation de rechercher les moyens financiers

Modifié, le projet de loi sur les procédures de licenciement reste cohérent avec le texte de l'accord interprofessionnel du 21 octobre signé par la CFDT, FO et la CFTC. Toutefois et contrairement à la première version, il en donne désormais une interprétation moins précise sur les points sensibles.

S'agissant du caractère obligatoire ou non du recours au contrat de conversion en cas de licenciement économique, il propose trois hypothèses.

Si l'entreprise comprend plus de cinquante salariés et qu'elle doit en licencier dix de plus, le contrat de conversion figurera au nombre des solutions possibles, sans devoir être nécessairement retenu.

Si l'entreprise comprend de dix à cinquante salariés, soit elle doit présenter un plan social pour licencier plus de neuf personnes, soit elle accompagnera ses suppressions d'effectifs d'une proposition de contrat de conversion si son projet concerne au moins neuf personnes. Dans ce dernier cas, sa seule obligation consistera à rechercher les moyens financiers nécessaires, étant entendu qu'elle devrait les trouver dans la part, non consommée, de la cotisation de 0,8 % de la masse salariale prévue pour les actions de formation, et cela jusqu'à hauteur de 4 000 F par personne.

Si l'entreprise comprend moins de dix salariés et, par conséquent, n'est pas assujettie au versement d'une cotisation pour la formation, elle peut considérer ses suppressions d'emplois comme autant de licenciements individuels et n'a pas, par définition, à rechercher les moyens de financement de contrats de conversion.

Dans le vide ainsi créé, l'Etat devrait intervenir. Il lui reviendra de préciser par décret dans quelles conditions il le fera. Quand une entreprise n'aura pas les moyens de payer la somme forfaitaire définie pour le contrat de conversion, les pouvoirs publics pourront se substituer à elle. L'employeur serait alors amené à utiliser des « droits de tirage » ou des « crédits mutualisés » dans des limites qui ne sont pas actuellement définies.

Toujours en cas de contrat de conversion, le contrat de travail serait *« rompu du fait du commun accord des parties »*, ce qui ne correspondrait plus à un licenciement. Toutefois, et la rédaction finale du projet a retenu cette possibilité, le salarié percevrait ses indemnités de licenciement, légales ou conventionnelles, en plus des indemnités de préavis utilisées pour financer l'allocation de conversion. Ce faisant, son statut juridique serait très flou, entre le licenciement et la démission. D'autre part, le salarié se priverait de tout recours juridictionnel éventuel.

Deux lectures différentes du projet peuvent être faites à propos des délais de licenciement. Selon certains spécialistes, aucune dérogation ne serait possible en deçà des trente jours prévus pour dix licenciements et plus. Selon d'autres, qui ont tenté de suivre un fil d'Ariane, d'article en article, la dérogation serait envisageable. Dans cette hypothèse, la Fédération nationale des travaux publics serait satisfaite, elle qui a obtenu un accord selon lequel quinze jours de délai suffiraient pour licencier de cinq à trente salariés.

Une seule certitude : les cotisations sociales sur les indemnités de préavis devront être payées par les employeurs. Ce dont l'avant-projet de loi les avait dispensés.

A. Le.

Une solution risquée

La suppression de l'autorisation administrative de licenciement, promise par la plate-forme de gouvernement RPR-UDF, va devenir effective à compter du 1er janvier 1987. Ainsi s'achève, du moins théoriquement, un débat qui avait suscité polémiques et contestations, accentuées par le caractère hautement symbolique du dossier.

En fait, les vraies difficultés commencent. Désormais, il faudra gérer socialement les conséquences de règles du jeu jusqu'à ce jour inconnues. Un paysage différent va apparaître, et M. Philippe Séguin, qui a connu bien des ennuis avec cette affaire, doit se préparer à en affronter d'autres.

Deux changements seront déterminants. Le plan social est soumis, pour avis seulement, à l'administration. Hormis les prud'hommes, après une longue période de réflexion, personne ne pourra apprécier le bien-fondé du motif économique invoqué pour des licenciements.

Menaces sur les quarante-cinquante-cinq ans

Dès lors, et en l'absence de critères, la notion de licenciement économique risque de s'étendre. Un employeur pourra prétendre que les suppressions d'effectifs sont nécessaires à la survie de son entreprise. Il pourra aussi considérer que l'adaptation de son outil de production, pour demeurer compétitif, doit entraîner le départ de salariés.

Ce n'est que plus tard qu'on pourra lui dire s'il a eu tort ou raison. Si son interprétation est jugée abusive, il pourrait lui en coûter cher. Les conseils de prud'hommes, dans ce cas, peuvent le condamner à payer six mois de salaire, au minimum, par salarié licencié.

Le choix des futurs licenciés dans une entreprise pose lui-même problème. Qui sera retenu, et au nom de quoi ? Jusqu'à présent, l'inspection du travail tentait, par le plan social, de faire désigner les personnes qui, pour des raisons d'âge essentiellement, soit pouvaient espérer un reclassement professionnel, soit étaient assurées d'obtenir une couverture sociale satisfaisante. Notamment, elle recherchait dans les effectifs les personnes susceptibles de bénéficier d'une préretraite.

Demain, ce souci peut disparaître et les employeurs considérer, pour des raisons économiques, qu'ils doivent se séparer des salariés les moins performants ou les moins qualifiés. Déjà, des directions départementales du travail auraient constaté l'apparition d'un tel phénomène, et s'en inquiéteraient. La catégorie des personnes âgées de quarante à cinquante-cinq ans pourrait faire les frais d'une telle évolution, et venir grossir les rangs des chômeurs de longue durée.

Cette modification fondamentale, si elle se confirme, sera en outre aggravée temporairement par l'existence du plan pour l'emploi des jeunes, dont le succès pourrait bouleverser le marché du travail. La tentation sera forte d'embaucher des salariés de moins de vingt-six ans afin de bénéficier des exonérations de charges sociales et de, parallèlement, licencier un personnel moins adapté aux contraintes de l'entreprise. Les spécialistes qui évoquent ce danger parlent, à son propos, des effets de substitution : le travail d'un jeune contre le chômage d'un « vieux ».

Finalement, la politique de l'emploi menée par M. Séguin pourrait être prise en tenaille entre des exigences qui ne sont pas forcément conciliables. Pour le ministre des affaires sociales, les mois qui viennent seront d'autant plus difficiles que, pour respecter les promesses électorales, il a dû modifier son projet initial et faire place aux réclamations du CNPF.

ALAIN LEBAUBE.

Prud'hommes

L'effet « boomerang »

En butte à l'hostilité de FO, mais surtout du CNPF et de la CGC qui y voyaient l'un *« une provocation »*, l'autre *« une déclaration de guerre »*, le projet de réforme du conseil de prud'hommes a été révisé. A l'origine, il avait été envisagé de créer une section spécialisée s'ajoutant aux cinq existantes pour traiter de la contestation par les salariés des licenciements économiques. Cette section devait statuer d'urgence et ne pas avoir recours à la conciliation. En outre, ce texte faisait partie intégrante du projet de loi sur les licenciements.

Cette réforme sera disjointe du projet de loi sur les licenciements et, dans son texte définitif, prévoit au contraire que des chambres spécialisées seront créées au sein des actuelles sections. Si nuance il y a, elle est d'importance, la CFTC puis la CFDT ayant demandé un traitement distinct.

Certes, ces chambres seront toujours amenées à statuer d'urgence, mais la conciliation est réintroduite. En règle générale, une conciliation prend de six à neuf mois et il n'est pas rare que l'on atteigne dix-huit mois comme à Marseille ou vingt-sept mois comme à Thionville en raison de l'engorgement de dossiers dans les conseils de prud'hommes.

En revanche, la référence à un délai (de quatre mois d'abord, puis de six mois) pendant lequel une personne licenciée pouvait faire connaître son désaccord n'existe plus.

Désormais et si elle est fondée, une contestation amènera le conseil des prud'hommes à réclamer à l'employeur le paiement de six mois de salaire pour licenciement abusif. Ce sera une situation nouvelle. Jusqu'à présent, le contrôle par l'inspecteur du travail avait pour effet, quand un licenciement pour raison économique était autorisé, d'éteindre pratiquement tout recours juridictionnel.

Marchés financiers

PARIS, 25 novembre ↑

La hausse se ralentit

Saint-Gobain sur les rails, la Bourse de Paris a levé le pied. Mardi, le mouvement de hausse s'est ralenti. Pratiquement stoppé dans la matinée (+ 0,02 %), il était de faible ampleur à l'ouverture de la séance principale (+ 0,3 %), avant de s'accentuer un peu par la suite. En clôture, l'indicateur instantané s'établissait à 0,7 % au-dessus de son niveau précédent. Les écarts de cours ont généralement été assez peu marqués, et la tendance est redevenue très irrégulière avec le fléchissement de Peugeot, Elf décidément difficile à tenir à bout de bras, Carrefour, Pernod-Ricard, Printemps, Dassault, Europe 1, Schneider.

A l'inverse, Crédit foncier de France, Nord-Est, Darty, Dumez, Casino, Cetelem, Sanofi, Hachette, L'Oréal, CSF, Bic, Presses, se sont bien tenues. Roussel-Uclaf a même été ferme, et Moulinex a bondi.

Après trois jours d'ascension (+ 5 % environ), le marché reprend son souffle. D'autre part, devant le succès remporté par la privatisation de Saint-Gobain, les organismes de placement collectif peuvent relâcher leur effort. Le marché est en condition, et l'encouragement venu de Wall Street est suffisant pour le maintenir en forme. Incotable en début de semaine, Penarroya a bondi (+ 30 %), contribuant à museler l'indicateur instantané pour moitié. La société est en pleine restructuration.

La hausse des taux à long terme lors de l'adjudication du Trésor a laissé le marché obligataire de marbre. Au contraire, ce dernier a été sensible à la détente observée aux Etats-Unis et en RFA. La tendance a été soutenue avec une progression moyenne d'une demi-variation. Une activité modérée a régné. Le MATIF s'est bien tenu également.

NEW-YORK, 25 novembre ↑

Au voisinage du sommet

Pour la cinquième séance consécutive, Wall Street a monté mardi. Mais il s'en est fallu de peu pour que le marché ne rate cette nouvelle sortie. En baisse à l'ouverture, l'indice des industrielles était un instant revenu en dessous de la barre des 1 900 points (1 890,04). Le mouvement de reprise ne s'est amorcé qu'à mi-séance. Tout le terrain perdu a été regagné, et même au-delà. A la clôture, le Dow s'inscrivait à 1 912,12, en progrès de 6,05 points. Il se trouve désormais à moins de 8 points du sommet historique, atteint le 9 septembre dernier (1 919,71). Le bilan de la journée a été très comparable à ce résultat. Sur 2 003 valeurs traitées, 846 ont progressé, 718 ont reculé et 439 n'ont pas varié. Le facteur politique a été déterminant. La Bourse américaine redoutait que l'affaire des ventes d'armes à l'Iran ne se traduise par un important remaniement de l'équipe du président Reagan. D'autre part, la décision prise par IBM, valeur phare de Wall Street, de racheter 5 millions de ses propres actions, a eu un effet dopant. Reste qu'autour du Big Board, une certaine inquiétude commençait à percer, d'origine technique celle-là. A mesure que le marché se rapproche de ses plus hauts niveaux, beaucoup redoutent qu'une réaction ne se produise, d'autant plus brutale qu'avec le scandale des initiés les actions d'entreprises sujettes à des OPA inamicales perdent de leur intérêt.

VALEURS	Cours du 24 nov.	Cours du 25 nov.
Alcoa	35 3/4	34 7/8
A.T.T.	27 1/8	27 1/8
Boeing	51 5/8	50 1/2
Chase Manhattan Bank	36 3/4	36 1/2
Du Pont de Nemours	90	89 1/4
Eastman Kodak	68 5/8	68 3/4
Exxon	69 3/4	69 1/8
Ford	59 1/2	58 3/8
General Electric	80 7/8	83 5/8
General Motors	73 3/4	73 3/8
Goodyear	41 3/4	43
I.B.M.	124 5/8	127
I.T.T.	54 5/8	55
Mobil Oil	39 3/4	38 3/4
Pfizer	62 1/2	62 1/8
Schlumberger	32 5/8	32 3/8
Texaco	34 3/4	34 1/4
U.A.L. Inc.	58	59 1/4
Union Carbide	22 1/2	22 7/8
U.S. X.	20 1/4	20
Westinghouse	59 1/8	59 5/8
Xerox Corp.	59 3/4	59 3/4

CHANGES

PARIS

Dollar : Rechute à 6,50 F ↓

Le dollar a lourdement fléchi sur l'annonce d'un vif recul des commandes de biens durables en octobre, aux Etats-Unis, retombant au-dessous de la barre des 2 DM. A Paris, le billet vert est revenu de 6,57 F à 6,50 F et le deutschemark s'est raffermi à son cours d'intervention officieux, soit 3,2760 F.

FRANCFORT	25 nov.	26 nov.
Dollar (en DM) ..	2,02	1,9850
TOKYO	**25 nov.**	**26 nov.**
Dollar (en yens) ..	163,90	162,50

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (26 nov.)	7 %
New-York (25 nov.) .	5 15/16 %

INDICES BOURSIERS

PARIS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	24 nov.	25 nov.
Valeurs françaises ..	150,2	150,4
Valeurs étrangères .	111,4	111,6

Cie des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général ...	392,4	392,9

NEW-YORK

(Indice Dow Jones)

	24 nov.	25 nov.
Industrielles	1906,07	1912,12

LONDRES

(Indice « Financial Times »)

	24 nov.	25 nov.
Industrielles	1 282,6	1 270,4
Mines d'or	291,7	295,2
Fonds d'Etat	81,32	81,11

TOKYO

	25 nov.	26 nov.
Nikkei	17747,50	17722,91
Indice général ...	1457,83	1457,09

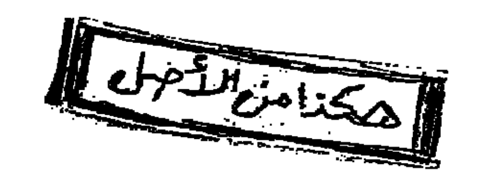
MATIF

Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 25 novembre
Nombre de contrats : 17 128

COURS	ÉCHÉANCES				
	—	Déc. 86	Mars 87	Juin 87	Sept. 87
Dernier	—	107,65	107,50	107,20	107,10
Précédent	—	107,30	107,15	106,85	106,70

AUTOUR DE LA CORBEILLE

BAYER : PROBABILITÉ DE BÉNÉFICES RECORDS POUR 1986. — Le groupe chimique allemand Bayer dégagera probablement, en 1986, des bénéfices records. Déjà, pour les neuf premiers mois de l'exercice et malgré la baisse de son chiffre d'affaires mondial (– 12,4 %) revenu à 31,08 milliards de deutschemarks, à cause principalement de la chute du dollar, son résultat avant impôts progresse de 4,2 % à 2 615 millions de deutschemarks. L'amélioration de la rentabilité du groupe est essentiellement due à la détente des taux d'intérêt et à l'absence de charges exceptionnelles. M. H.-J. Strenger, président du directoire, s'est déclaré confiant dans la capacité financière du groupe. Tout porte à croire que, pour l'exercice entier, le record de bénéfices (3,15 milliards de deutschemarks avant impôts) établi l'an dernier sera battu. M. Strenger n'a cependant pas caché que 1987 pourrait être une année difficile. Mais Bayer possède, selon lui, tous les atouts pour franchir tous les obstacles qui pourraient se présenter sur le chemin.



Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 25 NOVEMBRE

Cours relevés à 17 h 31

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
1548	4,5 % 1973	1540	1547	1550	+ 0 64
4480	C.N.E. 3%	4450	4450	4450	....
1187	B.N.P. T.P.	1206	1205	1208	+ 0 16
1245	C.C.F. T.P.	1250	1250	1250	....
1145	Créd. Lyon. T.P.	1150	1152	1152	+ 0 17
2570	Electricité T.P.	2570	2570	2575	+ 0 19
2165	Renault T.P.	2213	2213	2213	....
2090	Rhone-Poul. T.P.	2092	2101	2101	+ 0 43
1400	St-Gobain T.P.	1409	1400	1413	+ 0 28
1385	Thomson T.P.	1389	1391	1391	+ 0 14
470	Accor	483	484 90	484	+ 0 20
2080	Agence Havas	2142	2162	2160	+ 0 84
1920	Ag. Havas C. I.	2090	2090	2090	....
680	Air Liquide	673	672	670	- 0 44
2180	Alcatel	2215	2190	2195	- 0 90
1950	Als. Superm.	1820	1805	1805	- 0 82
380	A.L.S.P.I.	385	382	382 50	- 0 64
315	Alsthom ★	319	320	320	+ 0 31
2080	Arjom. Prioux	2230	2260	2275	+ 2 01
370	Arnaudet-Rey	406	405	411	+ 1 23
1400	Aux. Entrepr.	1463	1477	1477	+ 0 95
1160	Avions Dassault	1205	1196	1196	- 0 82
450	Bail-Equipem.	498	510	510	+ 2 40
1040	Bail-Investiss.	1065	1048	1060	- 0 47
1080	Cie Bancaire	1140	1135	1135	- 0 43
620	Bazar H.-V.	564	570	570	+ 1 06
520	Béghin-Say	510	517	523	+ 2 54
545	Berger (Ms)	550	550	550	....
665	Bic	707	710	710	+ 0 42
1450	B.I.S.	1428	1410	1415	- 0 91
2400	Biscuit (Géné.)	2400	2400	2400	....
2300	Bongrain S.A.	2365	2450	2441	+ 3 21
1240	Bouygues	1290	1285	1280	- 0 77
4300	B.S.N.	4290	4295	4295	+ 0 11
1100	Carnaud	1150	1168	1165	+ 1 30
3570	Carrefour	3735	3650	3665	- 1 87
2600	Casino	2645	2660	2660	+ 0 56
1760	Casino A.D.P.	1879	1900	1890	+ 0 58
785	C.C.M.C.	794	790	794	....
1240	Cetelem	1291	1314	1315	+ 1 85
1940	C.F.A.O.	2065	2101	2110	+ 2 17
480	C.F.D.E.	487	480	478	- 1 84
1230	C.G.I.P.	1250	1250	1236	- 1 12
1350	Chargeurs S.A.	1389	1410	1405	+ 0 42
68	Chiers-Châtill.	58 40	58 80	60 80	+ 4 10
700	Ciments franç.	716	709	708	- 1 11
630	Club Méditer.	657	658	664	+ 1 06
235	Codetel	236	243	243	+ 2 96
405	Cofimeg	412	407	409 50	- 0 60
1310	Coles	1390	1368	1370	- 1 43
220	Compt. Entrepr.	221	217	219	- 0 90
680	Compt. Mod.	740	738	725	- 2 02
1140	Créd. Foncier	1169	1180	1180	+ 0 94
520	Crédit F. Imm.	520	517	517	- 0 57
1420	Crédit Nat.	1481	1499	1499	+ 1 21
270	Crouzet ★	279 20	282 60	282	+ 1
2320	Damart S.A.	2368	2354	2364	- 0 16
4260	Darty ★	4468	4490	4510	+ 0 94
265	Dév. P.d.C. (Li)	266	268	265	- 0 37
570	D.M.C.	562	554	555	- 1 24
2400	Docks France ★	2590	2611	2640	- 1 93
1810	Dumez ★	1846	1846	1870	+ 1 30
1180	Eaux (Gén.)	1210	1225	1220	+ 0 82
2890	Ecco ★	2835	2879	2835	....
965	Electro-Finan.	980	974	975	- 0 51
310	Elf-Aquitaine	310	308 50	308 50	- 0 48
295	— (certific.)	299	296	296	- 1
2700	Epeda-B-Faure	2688	2650	2655	- 1 22
3540	Essilor	3635	3670	3670	+ 0 96
430	Esso S.A.F. ★	424	421 90	423	- 0 23
3090	Eurafrance	3210	3249	3208	- 0 06
1350	Eurocom ★	1435	1440	1438	+ 0 20
2760	Euromarché	2800	2800	2800	....
830	Europe nº 1 ★	831	838	840	+ 1 08
1600	Facom	1663	1669	1660	- 0 18
1190	Fichet-bauche	1245	1215	1215	- 2 40
290	Financel	292	292	292	....
155	Fives-Lille	160 20	167	169	+ 5 49
330	Francarep	325	335	335	+ 3 07
1220	Fromageries Bel	1260	1263	1265	+ 0 39
930	Gal. Lafayette	970	960	960	- 1 03
355	Gascogne	409	410	410	+ 0 24
295	Géophysique	295	300	300	+ 1 69
1690	Gerland	1705	1710	1710	+ 0 29
500	GTM-Entrepose	504	515	514	+ 1 98
680	Guyenne-Gas. ★	680	670	683	+ 0 44
2630	Hachette ★	2925	2907	2915	- 0 34
770	Hénin (La)	775	762	762	- 1 67
55	Imétal	68	69 90	74	+ 8 82
945	Immo. Plaine-M.	970	975	971	+ 0 10
4050	Inst. Mérieux	4198	4060	4060	- 3 28
690	Interbail	700	700	700	....
1410	Intertechnique	1480	1530	1530	+ 3 37
1220	J. Lefebvre	1270	1270	1270	....
1920	Lab. Bellon	1971	1910	1910	- 3 09
1320	Lafarge-Coppée	1380	1390	1391	+ 0 79
1510	Lebon	1565	1565	1565	....
4750	Legrand	4915	4968	4968	+ 1 07
1350	Lesieur	1410	1410	1410	....
945	Locabail Immob.	960	963	963	+ 0 31
660	Locafrance	720	722	722	+ 0 27
1110	Locindus	1135	1120	1125	- 0 88
940	L. Vuitton S.A ★	959	959	966	+ 0 72
846	Lucheire	863	854	854	- 1 04
1350	Lyonn. Eaux ★	1384	1380	1388	+ 0 28
210	Mais. Phénix	205	203	205	....
540	Majorette (Ly)	550	535	535	- 2 72
74	Manurhin	77 50	75 50	75 50	- 2 58
410	Mar. Wendel	421 50	417 10	416 50	- 1 18
1690	Martell	1693	1691	1691	- 0 11
2290	Matra	2458	2460	2460	+ 0 08
2600	Merlin-Gerin ★	2700	2740	2720	+ 0 74
2400	Michelin	2490	2490	2490	....
1580	Midi (Cie)	1640	1615	1630	- 0 60
465	Midland Bk S.A.	490	489	491	+ 0 20
550	Min. Salsig. (Ns)	583	551	551	- 5 48
34	M.M. Penarroya	36 20	47 30	49 90	+ 37 84
2390	Moët-Hennessy	2459	2450	2450	- 0 36
910	Mot. Leroy-S ★	956	972	979	+ 2 40
68	Moulinex	75	78 50	80 45	+ 7 26
1040	Navig. Mixtes	1090	1090	1089	- 0 09
178	Nord-Est	184 60	186	188 50	+ 2 11
440	Nordon (Ny)	450	458	458	+ 1 77
570	Nouvelles Gal.	592	587	585	- 1 18
990	Occident. (Gén.)	1009	1010	1007	- 0 19
1470	Omn.F.Paris	1480	1475	1475	- 0 33
160	Olida-Caby	159	167 50	170	+ 6 91
475	Opfi-Paribas	495 50	502	502	+ 1 31
3760	Oréal (L')	3850	3862	3830	- 0 51
760	Paris-Réescomp	811	820	820	+ 1 10
1160	Pechelbronn	1255	1251	1253	- 0 15
1320	Penhoet	1360	1352	1366	+ 0 44
1020	Pernod-Ricard	1055	1049	1046	- 0 85
140	Pétroles B.P.	137	139	139	+ 1 46
1110	Peugeot S.A.	1159	1148	1155	- 0 34
33	Poclain	36	36	36	....
1710	Poliet	1743	1865	1865	+ 6 99
920	P.M. Labinal	829	835	841	+ 1 44
....	Presses Cité	2523	2535	2535	+ 0 47
1630	Prétabail Sic.	1650	1633	1633	- 1 03
585	Primagaz	579	582	583	+ 0 69
535	Printemps★	560	565	557	- 0 53
1850	Promodès	2000	2060	2060	+ 3
230	Prouvost S.A ★	245	247	257	+ 4 89
880	Radiotechn.	935	930	930	- 0 53
149	Raff. Dist. Total	146	146	145	....
2270	Redoute (La) ★	2325	2301	2330	+ 0 21
235	Robur financière	233	234	234	+ 0 42
1460	Roussel-Uclaf	1430	1480	1475	+ 3 14
940	Roussel-C.N.I.	975	1000	1018	+ 4 41
4500	R. Impériale (Ly)	4566	4695	4695	+ 2 82
285	Sade	290	315	315	+ 8 62
3150	Sagem	3365	3420	3420	+ 1 63
748	St-Louis B.	777	765	765	- 1 54
1620	Salomon	1665	1670	1680	+ 0 90
1060	Salvepar	1229	1249	1249	+ 1 62
695	Sanofi	694	702	703	+ 1 29
510	S.A.T.	528	535	534	+ 1 13
765	Saupiquet (Na)	770	778	778	+ 1 03
686	Schneider ★	677	685	688	+ 1 62
75	S.C.O.A.	82 30	89 90	91 90	+ 11 66
465	S.C.R.E.G.	515	523	523	+ 1 55
645	Sab ★	681	681	694	+ 1 90
480	Selimeg	485	484	484	- 0 20
1820	S.F.I.M.	1900	1950	1950	+ 2 63
72	S.G.E.	75 50	79	81	+ 7 28
520	Signaux Ent. El.	530	560	560	+ 5 66
885	Silic	935	930	930	- 0 53
615	Simco-U.P.H. ★	636	628	637	+ 0 15
365	Simnor (Li)	361	361	361	....
1160	Skis Rossignol	1195	1210	1200	+ 0 41
890	Siminco	885	880	880	- 0 56
215	Sodero (Na)	224	221	221	- 1 33
2030	Sodexho	2050	2100	2100	+ 2 43
405	Sogerap	414	410	410	- 0 96
1340	Sommer-Allib.	1380	1380	1380	....
815	Source Perrier	845	835	838	- 0 82
1310	Sovac	1329	1290	1304	- 1 88
890	Spie-Batignol.	800	810	810	+ 1 25
520	Strafor	575	576	576	+ 0 17
335	Synthelabo ★	339	338	342	+ 0 88
540	Talcs Luzenac	553	552	552	- 0 18
3080	T.B. Elect.	3305	3295	3295	- 0 30
1530	Thomson-C.S.F.	1607	1610	1610	+ 0 18
420	Total (CFP)	425	424	424	- 0 23
98	— (certific.)	97	97 05	97 05	+ 0 05
2160	T.R.T.	2310	2280	2290	- 0 86
700	U.F.B.	780	820	805	+ 3 20
1290	U.I.C.	1305	1310	1310	+ 0 38
610	U.I.F.	630	630	630	....
1040	U.I.S.	1055	1040	1040	- 1 42
510	U.C.B. ★	537	548	540	+ 0 55
910	Unibail	912	913	913	+ 0 10
500	Valéo	525	518	518	- 1 33
79	Vallourec	81	80	80	- 1 23
....	V. Clicquot-P.	5310	5350	5330	+ 0 37
715	Via Banque	724	730	732	+ 1 10
790	Elf-Gabon	755	750	748	- 0 92
78	Amax Inc.	81	82 40	81 50	+ 0 61
365	Amer. Express	385	384	384	- 0 26
166	Amer. Teleph.	176	177	175 40	- 0 34
96	Anglo Amer. C.	92 30	92 40	92 40	+ 0 10
470	Amgold	465	459	459	- 1 29
885	BASF (Akt)	908	898	898	- 1 10
970	Bayer	986	999	999	+ 1 31
121	Buffelsfont.	120 60	121 20	121 20	+ 0 49
230	Chase Manh.	240	242	242 50	+ 1 04
220	Cie Pétr. Imp.	223 50	224 10	224	+ 0 22
48	De Beers	47 70	47 70	47 70	....
2620	Deutsche Bank	2749	2765	2762	+ 0 47
46	Dome Mines	47 60	48	48 20	+ 1 26
1290	Dresdner Bank	1368	1380	1390	+ 2 35
100	Driefontein Cod	97	97 20	98	+ 1 03
560	Du Pont-Nem.	595	602	602	+ 1 17
430	Eastman Kodak	452	454 50	454 50	+ 0 55
36	East Rand	36 30	35 65	35 65	- 1 79
315	Electrolux	309	307	307	- 0 64
215	Ericsson	216 80	216 80	215 80	- 0 46
445	Exxon Corp.	460	468	468	+ 1 73
380	Ford Motors	392 50	395	395	+ 0 63
74	Freegold	75 10	75	75	- 0 13
81	Gencor	78 10	78	78 05	- 0 06
500	Gén. Electr.	523	538	531	+ 1 52
500	Gén. Belgique	509	509	509	....
470	Gen. Motors	491	490	490	- 0 20
60	Goldfields	62 50	63	62 80	+ 0 48
41	GdMetropolitain	42 50	42	42	- 1 17
63	Harmony	62 50	62 60	63 20	+ 1 12
39	Hitachi	39 70	39 75	39 75	+ 0 12
840	Hoechst Akt.	849	855	855	+ 0 70
99	Imp. Chemical	100 60	99 40	99 40	- 1 19
80	Inco. Limited	80 70	81 20	81 20	+ 0 61
810	IBM	829	828	828	- 0 12
340	ITT	358 80	359 50	359 50	+ 0 19
163	Ito-Yokado	164 50	163 50	163 50	- 0 60
70	Matsushita	74 95	74 50	74 50	- 0 60
670	Merck	726	728	734	+ 1 10
710	Minnesota M.	734	745	745	+ 1 49
255	Mobil Corp.	265 50	265	265	- 0 18
530	Morgan J.P.	552	552	562	+ 1 81
38300	Nestlé	37900	37280	37280	- 1 63
127	Norsk Hydro	132	130 60	130 60	- 1 06
187	Ofsil	190	194	194	+ 2 10
1460	Petrofina	1485	1470	1470	- 1 01
450	Philip Morris	460 50	469 50	470	+ 2 06
130	Philips	138 80	137 50	137 50	- 0 93
505	Quilmès	533	532	537	+ 0 75
570	Randfontein	560	550	540	- 3 57
580	Royal Dutch	604	599	599	- 0 82
62	Rio Tinto Zinc	63	62	62 80	- 0 31
81	St Helena Co	79 50	79	79	- 0 62
210	Schlumberger	212 80	212 80	214 50	+ 0 79
86	Shell transp.	89 60	88 30	88 30	- 1 45
2300	Siemens A.G.	2416	2445	2445	+ 1 20
136	Sony	148	145 10	145 10	- 1 95
154	T.D.K.	166 90	165 80	165 80	- 0 65
23	Toshiba Corp.	24 10	25 25	25 25	+ 4 77
1440	Unilever	1486	1482	1482	- 0 26
285	Unit. Techn.	296 50	296 50	296 50	....
520	Vaal Reefs	518	513	520	+ 0 38
356	Volvo	348	350	350	+ 0 57
280	West Deep	248 50	249 60	250	+ 0 60
375	Xerox Corp.	386 50	392	392	+ 1 42
1 15	Zambia Corp.	1 16	1 18	1 18	+ 1 72

Comptant (sélection)

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Obligations — Actions — Étrangères — Hors-cote

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV (sélection) — 25/11

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Attribution — Souscription

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 25/11	COURS DES BILLETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 820	6 575	6 270	6 770
ECU	6 819	6 812	....	....
Allemagne (100 DM)	327 300	327 300	317 500	337 500
Belgique (100 F)	15 749	15 747	15 200	16 100
Pays-Bas (100 fl.)	289 690	289 620	278	296
Danemark (100 krd)	86 690	86 710	82 500	90
Norvège (100 k)	86 650	86 390	83 500	89
Grande-Bretagne (£ 1)	9 380	9 313	9	9 750
Grèce (100 drachmes)	4 736	4 728	3 800	4 600
Italie (1 000 lires)	4 727	4 728	4 500	5
Suisse (100 fr.)	390 900	391 620	379 500	399 500
Suède (100 krs)	94 970	94 660	91 500	97
Autriche (100 sch)	46 490	46 480	45 100	47 450
Espagne (100 pes.)	4 861	4 856	4 650	5 150
Portugal (100 esc.)	4 416	4 409	3 700	4 600
Canada ($ can 1)	4 775	4 762	4 570	4 970
Japon (100 yens)	4 030	4 018	3 880	4 080

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 25/11
Or fin (kilo en barre)	81200	80500
Or fin (en lingot)	81900	80800
Pièce française (20 fr)	512	512
Pièce française (10 fr)	389	.....
Pièce suisse (20 fr)	521	523
Pièce latine (20 fr)	469	475
Souverain	594	581
Pièce de 20 dollars	3080	3080
Pièce de 10 dollars	1560	1560
Pièce de 5 dollars	980	.....
Pièce de 50 pesos	3100	3100
Pièce de 10 florins	490	495
Or Londres	380 40	380 75
Or Zurich	381 50	380
Or Hongkong	379 59	382 76
Argent Londres	5 26	.....

c : coupon détaché
o : offert
: droit détaché
d : demandé
♦ : prix précédent
★ : marché continu.

Le Monde

La guerre du Golfe

• L'aviation irakienne attaque le terminal de Larak
• Un missile iranien sol-sol fait quarante-huit morts à Bagdad

L'escalade militaire entre l'Iran et l'Irak vient de franchir un nouveau degré avec le bombardement par l'aviation irakienne du terminal pétrolier iranien de Larak, situé dans le détroit d'Ormouz, à 1 250 km de ses bases. Incapables de répliquer – faute d'avions – aux raids irakiens qui se multiplient sur les objectifs économiques de l'Iran, Téhéran a riposté, ce mercredi 26 novembre, en envoyant sur Bagdad un missile sol-sol qui a frappé de plein fouet un quartier populeux, faisant quarante-huit morts et cinquante-deux blessés.

C'est le plus lourd bilan enregistré cette année à la suite d'attaques de missiles iraniens SCUD-B contre la capitale irakienne, qui en a reçu six depuis janvier, dont trois au cours des derniers douze jours. Des femmes et des enfants gémissant et pleurant bordaient, ce mercredi matin, les étroites ruelles menant au point d'impact du missile qui a creusé un cratère de 5 mètres de profondeur et 10 mètres de diamètre. Quarante maisons ont été détruites ou endommagées par l'explosion, et les vitres ont volé en éclats dans un rayon de 600 mètres.

Le raid irakien, sans précédent contre Larak entre dans le cadre de la stratégie de Bagdad, qui consiste à entraver les exportations de brut iranien qui finance l'effort de guerre de Téhéran. L'annonce de l'attaque a fait remonter rapidement les cours du pétrole brut sur le marché effectif international. Mardi en fin de journée, le brent de la mer du Nord s'y traitait à 14,65 dollars le baril pour livraison en janvier, après être tombé en début d'après-midi à 14,25 dollars contre environ 15 dollars la veille.

L'attaque a, selon les assureurs londoniens Lloyd's, endommagé trois pétroliers, dont un iranien, au large de l'île, alors que Bagdad a affirmé que son aviation avait laissé Larak *« en proie aux flammes »*. Elle risque d'affecter la capacité pétrolière de l'Iran. Selon les renseignements parvenus dernièrement à Londres, Téhéran avait déjà été contraint d'annuler ou de différer la livraison d'environ 500 000 barils-jour au cours du mois de novembre.

Deux Français tués sur une plate-forme

La guerre à outrance qui oppose les deux protagonistes de la tragédie du Golfe a débordé mardi le cadre des pays belligérants avec l'attaque par des avions non identifiés de la plate-forme du champ pétrolifère d'Abou-Al-Boukouche, situé dans les eaux territoriales des Emirats arabes unis et exploité par la compagnie française Total-CFP, qui détient une participation de 51 % dans ce gisement.

Le raid a fait au total cinq morts, dix disparus et vingt-quatre blessés dont certains grièvement. Les cinq victimes sont deux Français, deux Indiens et un Pakistanais. Le ministère des affaires étrangères à Paris a *« déploré vivement la mort de ressortissants français et étrangers qui travaillaient pour le compte d'un Etat non partie au conflit qui déchire cette zone »*, tout en s'abstenant de préciser la nationalité des auteurs de l'attaque *« par des appareils dont l'identité n'a pas été, à ce stade, établie »*.

L'Irak et l'Iran se sont rejeté mutuellement la responsabilité du raid. Les versions divergent quant à la nationalité des avions qui ont attaqué la plate-forme.

J. G.

Nouvelles rumeurs sur le cas Anis Naccache

Le Canard enchaîné du mercredi 26 novembre revient sur le cas d'Anis Naccache, cet architecte libanais passé au service de l'Iran et condamné à la prison à perpétuité pour avoir tenté à la tête d'un commando d'assassiner en 1980 à Paris l'ancien premier ministre iranien, M. Chapour Bakhtiar. Selon l'hebdomadaire, MM. Chirac et Mitterrand seraient d'accord pour libérer Anis Naccache en échange des six otages français encore détenus au Liban par des groupes d'intégristes chiites (en comptant Michel Seurat).

L'information publiée par *le Canard enchaîné* n'a entraîné bien sûr aucun commentaire officiel. Elle n'en reste pas moins vraisemblable. On ne fait pas mystère en effet dans l'entourage du président de la République que M. Mitterrand avait donné son accord de principe à un tel échange du temps du gouvernement Fabius. L'opération aurait échoué d'un rien en janvier 1986, lorsque les détenteurs des otages n'ont pu garantir la libération de Michel Seurat, qui serait selon certaines sources mort avant cette date.

On voit mal dans l'entourage du président de la République comment ce dernier pourrait refuser au gouvernement Chirac ce qu'il avait accepté sous le gouvernement Fabius, à condition que l'exercice du droit de grâce en faveur de Naccache – responsable de la mort d'une femme et de celle d'un policier – implique la libération de tous les otages détenus. Le président de la République, en revanche, resterait opposé à la libération de tout autre terroriste détenu en France.

En 1987

Le PDG d'Usinor-Sacilor propose la suppression de 20 000 emplois

M. Francis Mer, le nouveau président d'Usinor et de Sacilor, a proposé au gouvernement de supprimer, dès l'an prochain, 20 000 emplois dans la sidérurgie française, soit presque un tiers des effectifs (1) et beaucoup plus que prévu jusqu'ici (12 000 à 13 000 emplois). Selon le *Financial Times*, qui a révélé cette information le 26 novembre, ce plan aurait été accepté par les pouvoirs publics, qui étudieraient actuellement les moyens de minimiser les conséquences sociales de ces mesures.

Chez Usinor-Sacilor, on se refuse officiellement à tout commentaire, mais on reconnaît que le chiffre de 20 000 suppressions d'emplois en 1987 *« n'a rien d'extravagant »*. A la CFDT, on rappelle que le rapport Gandois, remis au gouvernement en juin dernier et jamais publié, prévoyait la suppression de 25 000 emplois d'ici à 1990, et que les seules mesures annoncées officiellement pour 1987 concernaient 10 000 contrats formation-conversion.

Le quasi-doublement des suppressions d'emplois envisagées dans la sidérurgie l'an prochain ramènerait les effectifs à 50 000 personnes environ. Il est la conséquence directe du regroupement en septembre des deux grands français de la sidérurgie sous la direction d'un même président, et des décisions prises récemment au niveau européen.

Au cours d'un récent conseil d'administration, M. Mer a indiqué qu'il fallait accélérer le plan de restructuration de la sidérurgie française. Celle-ci, en dépit de la suppression de 11 000 emplois en 1985 (et autant cette année), a encore perdu l'an dernier 9 milliards de francs.

D'autre part, la Commission de Bruxelles a demandé aux producteurs européens d'envisager de nouvelles réductions de capacité. L'organisation européenne Eurofer, rassemblant les principaux groupes sidérurgistes de la Communauté, a accepté un nouveau plan de réduction, notamment dans le secteur des produits plats (*le Monde* du 20 novembre).

(1) Les groupes USINOR et Sacilor emploient 50 000 salariés dont 70 000 environ dans la sidérurgie.

A la Cour de cassation

L'application de la loi d'amnistie à Frédéric Oriach est remise en cause par un arrêt de la chambre criminelle

La chambre criminelle de la Cour de cassation vient de rendre un arrêt remettant en cause les conditions dans lesquelles le militant propalestinien Frédéric Oriach avait bénéficié de la loi d'amnistie du 4 août 1981.

Lors de sa première arrestation le 13 mai 1977, Frédéric Oriach, à l'époque militant des Noyaux armés pour l'autonomie populaire (NAPAP), était en possession d'armes de guerre, dont certaines avaient été utilisées dans des attentats visant l'ambassadeur de Bolivie et l'attaché militaire de l'ambassade d'Espagne en France, ainsi que pour le meurtre d'Antoine Tramoni, vigile à la régie Renault. Poursuivi pour *« port, transport et détention en groupe d'armes et de munitions »*, Frédéric Oriach était condamné, le 23 mars 1978, à cinq ans de prison, dont un avec sursis, par la dixième chambre de la cour d'appel de Paris.

En mars 1980, il bénéficiait d'une libération conditionnelle, mais, le 14 octobre 1981, il était de nouveau écroué après la découverte, dans une consigne de la gare du Nord, de nombreux documents lui appartenant et concernant des établissements parisiens, dont certains avaient été victimes d'attentats.

Le 30 juin 1983, la cour d'appel de Paris lui infligeait cinq ans d'emprisonnement pour *« association de malfaiteurs »*, en révoquant le sursis antérieur. Aussi le militant propalestinien avait-il présenté une requête le 26 octobre 1985, afin de faire constater par la cour d'appel de Paris qu'il bénéficiait, pour sa condamnation de 1978, des dispositions de la loi d'amnistie du 4 août 1981.

Dans un arrêt rendu le 13 février 1986, la dixième chambre de la cour d'appel analysait les faits en notant que le transport d'armes avait été effectué en relation avec les NAPAP, qualifiés par les juges de *« groupuscules s'étant donné pour objet la collectivisation des biens de production, au besoin par la violence »*. En conséquence, il s'agissait bien, selon les magistrats, d'infraction *« tendant à entraver l'exercice de l'autorité de l'Etat »*, bénéficiant, par cette définition, de la loi d'amnistie.

La cour d'appel d'Amiens désignée

Mais la Cour de cassation estime que les juges d'appel *« n'ont pas caractérisé de façon certaine la relation existant entre les infractions pour lesquelles le requérant a été condamné et une entreprise tendant à entraver l'exercice de l'autorité de l'Etat »*, en soulignant que l'arrêt évoqué *« se borne (...) à déduire de ces constatations que les armes et munitions transportées ont été utilisées dans des attentats antérieurs, à l'occasion desquels aurait été évoqué le rôle des NAPAP, mais dans lesquels Oriach n'est pas impliqué »*.

La Haute Juridiction a désigné la cour d'appel d'Amiens, qui devra statuer à nouveau sur cette amnistie. Si elle était annulée, Frédéric Oriach devrait retourner en prison pour purger l'année d'emprisonnement dont le sursis a été révoqué, mais, dans l'attente, son défenseur, Mᵉ Isabelle Coutant-Peyre, estime peu probable qu'il soit écroué, en déclarant qu'une telle décision serait *« un préjugement de la décision des juges d'Amiens »*.

MARC PORTEY.

Le numéro du « Monde » daté 26 novembre 1986 a été tiré à 479 564 exemplaires

Dans le prochain numéro du Monde

(daté samedi 29 novembre)

« Le Monde des livres » : Un automne italien ; Russie, folie, poésie, sur trois écrivains russes, et le feuilleton de Bertrand Poirot-Delpech, consacré à un inédit de Paul Morand.

« Le Monde sans visa » : Orsay en avant-première, ou le dix-neuvième siècle mis à neuf. La vieille gare de Victor Laloux du quai Anatole-France, à Paris, transformée en musée par la volonté de trois présidents de la République, abrite tous les arts : peinture, sculpture, architecture, musique, photo et même cinéma, de 1848 à 1914.

« Le Monde cadeaux », un supplément-magazine de 80 pages.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 26 novembre

Statu quo

La Bourse de Paris s'est figée mercredi matin dans un quasi-immobilisme au cours de la séance préliminaire. En progrès insignifiant à l'ouverture (+ 0,07 %), l'indicateur instantané se trouvait virtuellement à zéro en clôture (+ 0,01 %).

Hausse d'Eurocom (+ 2,6 %), Merlin, Darty, Midi (+ 2 %), Crouzet, J. Lefebvre (+ 1 %). Repli d'Esso (– 2 %) et de Schneider, Europe n° 1, Printemps, Accor, Valeo, Leroy-Somer, Alsthom (– 1 %).

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	484	483	479
Agence Havas	2160	2160	2158
Air Liquide (L')	670	670	670
Bancaire (Cie)	1135	1137	1135
Bongrain	2441	2445	2450
Bouygues	1280	1280	1280
B.S.N.	4295	4290	4288
Carrefour	3665	3680	3680
Chargeurs S.A.	1405	1416	1415
Club Méditerranée	664	664	662
Crédit National	1498	1501	1503
Eaux (Gén.)	1220	1212	1210
ELF-Aquitaine	308 50	308 50	308 50
Essilor	3670	3660	3660
Lafarge-Coppée	1391	1400	1396
Michelin	2490	2470	2470
Midi (Cie)	1630	1630	1660
Moët-Hennessy	2450	2448	2455
Navig. Mixtes	1089	1092	1092
Oréal (L')	3830	3835	3840
Pechelbronn	1253	1240	1245
Pernod-Ricard	1046	1049	1045
Peugeot S.A.	1155	1164	1158
Sanofi	703	702	700
Source Perrier	838	840	840
Télémécanique	3295	3290	3295
Thomson-C.S.F.	1610	1610	1600
Total-C.F.P.	424	424	424
T.R.T.	2290	2290	2280
Valéo	518	513	613

